

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 18/II

Séance du mardi 10 décembre 2002, seconde partie

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente**Sommaire**

Ordre du jour (voir bulletin N° 18/I, page 713)

Ouverture de la séance 768

Divers :

Organisation de la séance 768

Préavis :

N° 2002/51	Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2003 (Services industriels)	769
	<i>Rapport</i> de M. Jacques Ballenegger, rapporteur	773
N° 2002/54	Crédits supplémentaires pour 2002 (2 ^e série) (Administration générale et Finances)	775
	<i>Rapport</i> de M. Jean-Christophe Bourquin, rapporteur	806
N° 2002/46	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2003. Plan des investissements pour les années 2003 et 2004 (Administration générale et Finances)	809
	Plan des investissements pour les années 2003 et 2004.	
	<i>Rapport</i> de M. Maurice Calame, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	831
	<i>Discussion</i>	831
	Budget de fonctionnement de l'exercice 2003.	
	<i>Rapport</i> de M. Maurice Calame, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	832
	Budget 2003 : Amendements de la Commission des finances	835
	<i>Discussion générale</i>	836
	1. Administration générale et Finances	844
	2. Direction de la sécurité publique	848
	<i>(A suivre)</i>	

Séance

du mardi 10 décembre 2002, seconde partie

Membres absents excusés: M. Pierre Gilliot, M. Georges Glatz, M. Pierre-Henri Loup, M. Béat Sutter.

Membres absents non excusés: M^{me} Françoise Crausaz, M. Robert Fox, M. André Gebhardt, M^{me} Evelyne Knecht.

Membres présents	92
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Organisation de la séance

La présidente: – Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux. Nous allons terminer les points 9 et 10 et nous pourrons aborder ensuite le plan des investissements et le budget.

Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2003

Préavis N° 2002/51

Lausanne, le 24 octobre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 19'600'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SIL) durant l'exercice 2003.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité, télécommunications). Ils peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- frais de personnel et intérêts intercalaires intégrés dès 2003 aux investissements de la distribution de l'électricité pour un montant de Fr. 4,9 millions supplémentaires.

3. Situation des crédits cadres annuels ouverts au 31 août 2002

3.1 Service du gaz

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés ou engagés Fr.
2000	4,9 millions	4'834'872.–
2001	4,5 millions	3'384'948.–
2002	4,8 millions	2'409'846.–

3.2 Chauffage à distance

Les dépenses d'investissements relatives aux extensions ordinaires des trois dernières années étaient portées au budget de fonctionnement.

3.3 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés ou engagés Fr.
2000	* 7,2 millions	6'758'829.–
2001	4,5 millions	4'083'638.–
2002	4,8 millions	2'508'167.–

* Y compris Fr. 1,7 million pour multimédias.

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2002, en 2003, voire en 2004. Les raisons principales expliquant la prolongation de certains sous-crédits sur plusieurs années sont les suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent être achevés que l'année suivante ;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années ;
- lorsque les travaux à mettre en œuvre impliquent le concours de plusieurs Administrations et entreprises privées (Etat, Communes, Swisscom, etc.), il n'est pas rare que ceux-ci soient ajournés pour une raison propre à l'une ou à l'autre d'entre elles ;
- enfin, le retard apporté dans la construction de bâtiments ou lotissements oblige les services à retarder la fin des travaux prévus pour leur alimentation.

4. Extensions ordinaires 2003

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SI, la Direction des travaux par ses Services d'assainissement et des eaux, les Communes alimentées en énergie, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2003 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- la réfection des chaussées.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus par chacun des services, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-avant, qu'une planification détaillée serait très aléatoire.

Service du gaz et du chauffage à distance	Fr.	Fr.
<i>Réseau de distribution du gaz</i>		
Remplacement de canalisations:		
– à Lausanne	2'895'000.–	
– hors Lausanne	<u>1'385'000.–</u>	4'280'000.–
Pose de nouvelles canalisations:		
– à Lausanne	100'000.–	
– hors Lausanne	<u>920'000.–</u>	1'020'000.–
Conduite principale de transport haute pression		<u>1'000'000.–</u>
Total		<u>6'300'000.–</u>

Précisons que dès l'exercice 2003, les dépenses d'entretien à plus-values (Fr. 2,1 millions au budget de fonctionnement de 2002) figurent dans les montants ci-dessus.

Réseau du chauffage urbain

Remplacements de canalisations :

– à Lausanne		150'000.–
--------------	--	-----------

Raccordements immeubles :

– à Lausanne		<u>2'050'000.–</u>
--------------	--	--------------------

Total		<u>2'200'000.–</u>
-------	--	--------------------

Service de l'électricité

Fr.

Fr.

1) Réseaux de distribution

Réseau de Saint-Maurice

– Extension du réseau moyenne tension et des postes de transformation		230'000.–
---	--	-----------

Réseau de Lausanne

– Construction et adaptation de postes de transformation (bâtiments)	314'000.–	
--	-----------	--

– Extension du réseau aérien moyenne et basse tensions	311'000.–	
--	-----------	--

– Extension des réseaux moyenne et basse tensions Lausanne et hors Lausanne sur les communes alimentées au détail	4'276'000.–	
---	-------------	--

– Equipement et raccordement moyenne et basse tensions des postes de transformation	2'452'000.–	
---	-------------	--

– Entretien et remplacement du réseau moyenne et basse tensions	662'000.–	
---	-----------	--

– Achats et remplacement de compteurs	1'080'000.–	
---------------------------------------	-------------	--

– Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	529'000.–	9'624'000.–
---	-----------	-------------

Des recettes d'investissements (finances d'équipement) seront facturées en 2003 pour un montant estimé à Fr. 1'300'000.– et portées en amortissement.

Le total des intérêts intercalaires calculés sur cette somme s'élève à Fr. 154'000.– et vient en diminution des dépenses d'investissements.

		<u>– 154'000.–</u>
--	--	--------------------

Total		<u>9'700'000.–</u>
-------	--	--------------------

(Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires et des frais de personnel pour Fr. 4,9 millions.)

2) Réseaux de télécommunication

– Raccordements du téléréseau		<u>1'400'000.–</u>
-------------------------------	--	--------------------

Des recettes d'investissements (participations des propriétaires) seront facturées en 2003 pour un montant estimé à Fr. 400'000.– et portées en amortissement.

Selon la demande de la Commission permanente des finances dans son rapport d'examen du préavis des extensions ordinaires 1998, apparaît ci-dessous la distinction entre les dépenses liées au développement ou à l'entretien des infrastructures.

Développement des infrastructures :	Fr. 10'367'000.–
-------------------------------------	------------------

Entretien des infrastructures :	<u>Fr. 9'233'000.–</u>
---------------------------------	------------------------

Total	<u>Fr. 19'600'000.–</u>
-------	-------------------------

5. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements des années 2003 et 2004 pour un montant de Fr. 19'600'000.–.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/51 de la Municipalité, du 24 octobre 2002 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 19'600'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	Fr.
Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain	8'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité	<u>11'100'000.–</u>
Total	<u>19'600'000.–</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels.

Rapport de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur : – La Commission des finances a examiné ce préavis à sa séance du 5 décembre 2002. Il s'agit de l'octroi d'un crédit cadre pour l'ensemble des activités envisagées par les Services industriels, c'est-à-dire électricité, gaz et chauffage à distance, durant l'année 2003. Pour le gaz et l'électricité, le système du crédit cadre existe depuis plusieurs années, mais c'est une nouveauté pour le chauffage à distance.

Rappelons que, pour chaque chantier ouvert, un sous-crédit est déterminé, puis utilisé pour ce chantier spécifiquement, jusqu'au bouclage, une fois tous les paiements exécutés. L'ensemble des sous-crédits ne doit pas dépasser le montant du crédit cadre.

Le chiffre 3 du préavis montre dans quelle mesure les crédits votés pour les exercices 2000, 2001 et 2002 sont déjà utilisés. Pour le crédit de l'année en cours 2002, les chiffres indiqués peuvent être actualisés :

Au 28 octobre, Fr. 3'918'000.– déjà payés ou engagés au Service du gaz, Fr. 3'306'742.26 au Service de l'électricité (actualisation possible au 30 novembre ?).

Concernant le Service du gaz, les prévisions globales portent sur Fr. 6,3 millions, dont Fr. 4'280'000.– (environ deux tiers) pour des travaux d'entretien et Fr. 2'020'000.– (environ un tiers) pour des extensions nouvelles. Sur ce réseau existant de longue date, la part des travaux d'entretien et de remplacement est prépondérante. Pour le réseau du chauffage urbain, dont la création est récente, les remplacements ne tiennent qu'une part relativement minime de Fr. 150'000.– et les extensions nouvelles pèsent pour Fr. 2'050'000.–.

Une annexe au préavis indique de manière très précise tous les chantiers envisagés, de manière séparée pour le réseau de distribution du gaz, le réseau du chauffage à distance et le réseau électrique, avec le montant prévu pour chaque chantier. A relever le chantier le plus important, au Service de l'électricité, concernant l'avenue de la Sallaz, pour Fr. 1'248'000.–; il s'agit de travaux accessoires à exécuter à l'occasion du chantier de la mise sous terre de la ligne 50 kV, qui a fait l'objet d'un crédit spécial.

Il n'y a que pour les réseaux de télécommunication qu'il est prévu de séparer du Service de l'électricité pour les organiser en un service indépendant multimédia, que le détail des chantiers ne peut pas être prévu de manière

détaillée, vu la nouveauté de ce moyen et l'impossibilité qu'il y a pour le moment à prévoir la localisation des futures demandes. Le montant de Fr. 1,4 million prévu doit permettre d'effectuer environ 200 raccordements pour environ 600 nouveaux clients.

Dans l'ensemble, il apparaît que le crédit cadre global demandé, de Fr. 19,6 millions, dépasse sensiblement les crédits précédents, qui étaient de l'ordre de Fr. 9 millions à Fr. 12 millions. Il s'agit d'investissements qui doivent assurer ou augmenter la rentabilité des réseaux au fil des prochaines années.

La Commission des finances vous recommande d'adopter les conclusions du préavis à l'unanimité.

A cela, j'ajoute d'emblée et spontanément que l'augmentation du crédit cadre de cette année – et vraisemblablement des années à venir – se justifie encore pour la raison suivante : il y a eu votation et refus de la Loi sur le marché de l'électricité. L'objet pourrait redevenir d'actualité à plus ou moins court terme. C'est un risque à prévoir. Il faut donc que, dans la perspective de ce système à venir dans quelques années, soient comptabilisés comme investissements non seulement le prix strict des travaux – c'est-à-dire les câbles, les pylônes et le matériel complémentaire – mais encore un certain nombre de dépenses liées aux frais de main-d'œuvre, ainsi que les intérêts intercalaires. Voilà pourquoi ces dépenses annexes sont incluses dans le préavis dès le crédit cadre pour 2003 et, dès lors, extraites du budget soumis.

La présidente : – J'ouvre une discussion générale. Elle n'est pas demandée. Nous passons le corps du préavis pour arriver aux conclusions. J'aimerais que M. le rapporteur nous communique les déterminations de la Commission permanente des finances.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur : – La Commission permanente des finances a adopté ce préavis à l'unanimité et vous propose de faire de même.

La présidente : – Pas d'ultime intervention?... Ni de la Municipalité?... Je vous fais voter sur les deux conclusions.

Celles et ceux qui acceptent les deux conclusions de ce préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne. A une belle unanimité, vous avez accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/51 de la Municipalité, du 24 octobre 2002;
- oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 19'600'000.– pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	Fr.
Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain	8'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité	<u>11'100'000.–</u>
Total	<u>19'600'000.–</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.
- _____

Crédits supplémentaires pour 2002**(2^e série)**

Préavis N° 2002/54

Lausanne, le 14 novembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 776 du préavis)</i>	<u>4'013'700.-</u>	<u>1'583'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 802 du préavis)</i>	<u>1'407'000.-</u>	<u>.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 804 du préavis)</i>	<u>113'000.-</u>	<u>.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE		
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				379'900	601'200	981'100		
	302	Traitements du personnel enseignant				770'000		770'000		
	303	Cotisations aux assurances sociales				25'600	40'100	65'700		
	304	Cotisations à la caisse de pensions	12'000			8'100	79'900	100'000		
	305	Assurance-accidents					4'900	4'900		
	310	Imprimés et fournitures de bureau			18'000		6'000	24'000		
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	78'200	30'000	14'000		236'800	78'000	95'000	532'000
	313	Marchandises		12'000	20'000	100'000	1'400		133'400	
	314	Entretien des biens immobiliers		15'000	66'500	10'000	73'400		164'900	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					50'000	309'000	359'000	
	316	Loyers et redevances d'utilisation			10'000		13'100		23'100	
	317	Déplacements, débours, dédommagements		10'000					10'000	
	318	Autres prestations de tiers	15'500		18'000		157'000	20'000	210'500	
	319	Impôts, taxes et frais divers	25'000		50'000			4'800	79'800	
	365	Subventions à des institutions	132'500		40'000		63'800	40'000	276'300	
	366	Aides individuelles					279'000		279'000	
TOTAL PAR DIRECTION		263'200	67'000	236'500	110'000	1'729'100	1'203'900	404'000	4'013'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>12'000</i>			<i>935'200</i>	<i>636'000</i>		<i>1'583'200</i>	
Page du préavis		page 1	page 8	page 10	page 14	page 16	page 23	page 30		

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		1102 Greffé municipal	1200 Service du personnel et des assurances	1300 Service des études générales et relations extérieures	1700 Service de presse et d'information	1801 Contrôle de gestion	
CHARGES PAR NATURE	304				12'000		12'000
	311	18'200	60'000				78'200
	318					15'500	15'500
	319				25'000		25'000
	365			132'500			132'500
	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		18'200	60'000	132'500	37'000	15'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 5	page 6	

110 Secrétariat municipal

1102 Greffé municipal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 30'000.-	Fr. --	Fr. 18'200.-

1) Maison Mon-Repos: Fr. 6200.-

Une défectuosité grave a été découverte sur la cuisinière à gaz utilisée pour les réceptions organisées à la maison Mon-Repos. Cette défectuosité, constatée par l'intendant et confirmée par un technicien du Service du gaz et du chauffage à distance, est liée à l'ancienneté de l'appareil et ne peut être réparée, le modèle n'existant plus sur le marché.

Les frais d'acquisition d'une nouvelle cuisinière s'élèvent à Fr. 6200.-, tous frais compris (TVA, installation et mise en service, dépose et évacuation de l'ancien appareil).

Le remplacement de cette cuisinière est urgent, en raison des multiples réceptions organisées à la maison de Mon-Repos; le caractère soudain et imprévu de la panne n'a pas permis d'intégrer la dépense au budget 2002.

2) Vote par correspondance: Fr. 12'000.-

Lors des votations du 2 juin 2002, dans le cadre de l'introduction du vote par correspondance généralisé, une machine automatique à grand débit pour l'ouverture et l'extraction du courrier a été mise gratuitement à disposition du secrétariat municipal par une entreprise spécialisée, pour permettre d'en tester l'efficacité. L'expérience a été pleinement concluante: cette machine a permis un gain de temps considérable dans les opérations d'ouverture des enveloppes du vote par correspondance.

Dans la perspective des votations du 22 septembre prochain, caractérisées par le nombre et l'importance des objets soumis au corps électoral, qui induiront probablement une forte participation et, dès lors, un volume de courrier élevé à traiter, le secrétariat municipal souhaite faire l'acquisition d'une telle machine, en première étape d'une mécanisation accrue du dépouillement des votations. La possibilité s'offre, à cet égard, de racheter la machine dont une Commune vaudoise avait fait l'acquisition pour les votations du 2 juin, qu'elle a effectivement utilisée brièvement, pour constater que la taille du Corps électoral ne rendait pas son emploi indispensable. Cette commune est donc disposée à céder la machine en cause (payée Fr. 13'000.-) au prix de Fr. 12'000.-.

Le projet d'introduction du vote par correspondance généralisé n'était pas assez avancé, l'an dernier à la même époque, pour permettre d'intégrer cette dépense au budget de l'exercice 2002.

120 Service du personnel et des assurances

1102 Service du personnel et des assurances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 45'000.-	Fr. --	Fr. 60'000.-

Confiné sur 5 sites, le personnel du Service du personnel et des assurances, en expansion, est depuis longtemps à la recherche de nouvelles surfaces de travail (cf. 7^e observation de la Commission de gestion pour l'exercice 2000). Une opportunité s'est présentée dans l'immeuble Beau-Séjour 8 à l'occasion du déménagement du BIM. Ainsi 13 collaborateurs quitteront les locaux qu'ils occupent à Madeleine 1, Palud 7 et Louve 1 pour Beau-Séjour 8, alors que 5 émigreront de l'Hôtel de Ville à la rue de la Madeleine.

Une dizaine de collaborateurs emporteront leur mobilier alors que d'autres auront besoin de mobilier compatible avec les nouveaux locaux. D'autres enfin n'avaient jusqu'ici aucun poste de travail en propre ou bénéficiaient d'installations provisoires dans un couloir, par exemple.

Selon les offres demandées, il en résulte une dépense de l'ordre de Fr. 60'000.- pour l'équipement de postes de travail et l'acquisition d'armoires et d'étagères.

1300 Service des études générales et relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 2'936'000.-	Fr. 45'000.-	Fr. 132'500.-

Du 11 au 13 décembre prochain, Lausanne accueillera la Conférence ministérielle de la francophonie, qui verra la venue d'une cinquantaine de délégations des Etats concernés, soit un total d'environ 350 personnes.

Les tâches prévues se présentent comme suit: hébergement (dans des hôtels lausannois), transports, locaux et déroulement de la Conférence, dispositif de sécurité, manifestations officielles et accueil, presse et information.

Les frais de la Conférence seront prioritairement supportés par la Confédération, à titre d'Etat hôte.

Pour leurs parts, le Canton et Lausanne fourniront les prestations suivantes, qui impliquent un coût financier direct: réception d'ouverture de la Conférence, pauses-café et dîners offerts aux participants, dîner de gala du 12 décembre, éventuels frais de location de voitures (si le contingent total n'est pas fourni gracieusement) et un poste divers et imprévu. Au total un montant global de Fr. 265'000.-, à répartir à raison de 50% entre le Canton et Lausanne, soit Fr. 132'500.- chacun. Le Département fédéral des affaires étrangères s'étant déterminé officiellement en faveur de Lausanne le 23 janvier 2002, il n'a pas été possible de porter cette somme au budget de l'exercice en cours.

1700 Service de presse et d'information

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 119'200.–	Fr. 200.–	Fr. 12'000.–

Dans le cadre des publications communales réalisées par le Service de presse et d'information (*Journal communal, Bulletin des musées et La Ville ensemble*), la rédaction des articles est confiée à des collaborateurs internes ainsi qu'à des «pigistes».

Ces journalistes ont généralement un statut d'auxiliaire. Le travail rédactionnel étant, par essence, irrégulier, il ne semblait pas nécessaire de modifier la nature de leur engagement.

Cependant, une de ces collaboratrices occupe deux fonctions au sein de la Commune: adjointe administrative au secrétariat municipal et auxiliaire au SPI. Ayant le même employeur, elle a demandé de régulariser sa situation, ce qui entraîne son affiliation rétroactive à la CPCL depuis 1997 pour la part de traitement versée par le SPI, en plus de celle déjà assurée pour l'activité principale au secrétariat municipal (même employeur, même institution de prévoyance).

Le montant des contributions ordinaires et extraordinaires de l'employeur pour la période du 01.01.97 au 31.10.02, s'élève à Fr. 12'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1700.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 900.–	Fr. –.–	Fr. 25'000.–

Le système de location informatisé Billetel offre à un large public la possibilité de réserver et d'acquérir des billets pour des spectacles organisés dans les cantons de Vaud, de Genève, du Valais et de Neuchâtel. A ce jour, vingt-sept entités publiques et privées constituent la Société coopérative Billetel (SCB).

La SCB a décidé de développer son propre logiciel de billetterie afin de mieux maîtriser les coûts d'adaptation du produit aux besoins spécifiques des coopérateurs et au passage sur Internet.

Le plan de financement du nouveau logiciel représente un coût bien supérieur à la trésorerie disponible. La recherche des fonds auprès d'institutions financières supposait donc que la société coopérative participe aussi à l'effort financier, d'où capitalisation par le biais de parts sociales.

La Municipalité a décidé, le 28 février 2002 (deux points de vente: Casino de Montbenon et service de presse) d'acquérir une part sociale de Fr. 25'000.–. Cette décision ne pouvait pas être régularisée avant l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2002/15 intitulé «Augmentation du plafond des comptes d'attente. Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés.» Ce qui a été fait le 3 septembre 2002.

180 Service de la révision*1801 Unité d'évaluation et de conseil*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1801.318	Autres prestations de tiers	Fr. –.–	Fr. 34'500.–	Fr. 15'500.–

En date du 2 mai 2002, la Municipalité a accepté une demande de crédit supplémentaire de Fr. 34'500.– dans le but de conduire une étude d'opportunité en vue d'améliorer la qualité des contacts entre la ville et la population (concept «de gestion de la relation client»).

Cette étude a démarré le 27 mai 2002 et s'est terminée le 25 septembre 2002 par une séance de validation réunissant six chefs de service.

Six services pilotes ont été sélectionnés. Dans le cadre de huit séances de réflexion (brain storming), 37 collaborateurs et collaboratrices de la Ville ont été informés du projet, ont adhéré à cette notion du changement et ont apporté les idées qui seront les éléments d'un nouveau concept de relation client. Il faut ajouter qu'une visite au contrôle des habitants de la Ville de Berne a permis d'enrichir la réflexion sur le sujet de l'accueil.

Un document de référence présentera une évaluation des avantages et inconvénients des canaux possibles de la relation avec la population, une compréhension des attentes des usagers et enfin une proposition d'actions et d'orientations pour l'avenir. Afin d'obtenir une vision complète et objective de la situation actuelle et des buts à poursuivre, il est néanmoins nécessaire d'associer cinq services supplémentaires à cette étude (par exemple: Service social et du travail, Environnement, hygiène et logement).

Cette poursuite de l'étude est indispensable pour la réunion des éléments propres à certaines prises de décisions.

Le montant demandé correspond à un travail d'expert de 9 jours au tarif de Fr. 1600.– (HT) par jour, soit un coût total arrondi de Fr. 15'500.– TVA comprise.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		2401 Sécurité publique	2403 Centre de formation	2501 Office de la sécurité civile	2502 Groupe sanitaire	
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	30'000			30'000
	313	Marchandises			12'000	12'000
	314	Entretien des biens immobiliers			15'000	15'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements		10'000		10'000
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE		30'000	10'000	15'000	12'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>12'000</i>	<i>12'000</i>
Page du préavis		page 8	page 9	page 9	page 9	

240 Corps de police

2401 Sécurité publique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 80'000.-	Fr. --	Fr. 30'000.-

La LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) a subi d'importantes modifications (en particulier l'art. 10 c), visant à une meilleure protection des victimes mineures. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions a été fixée au 1^{er} octobre 2002.

Depuis le début de l'an 2000, le Corps de police dispose d'un local équipé de moyens audio-vidéo minimaux (offrant une médiocre qualité de son et d'un maniement complexe) permettant d'enregistrer, conformément à une directive de l'Office du juge d'instruction du Canton de Vaud, les auditions d'enfants jusqu'à 12 ans, victimes d'actes d'ordre sexuel graves, à savoir moins de 20 cas par an.

Les nouvelles dispositions de la LAVI imposent cette méthode de travail pour l'ensemble des victimes âgées de moins de 18 ans révolus, ce qui représentera, selon estimation, 80 à 100 auditions par an. Dès lors, et pour garantir des conditions de travail adéquates, le corps de police se voit dans l'obligation de disposer, à bref délai, d'une nouvelle infrastructure. A cet effet, il convient de créer une régie (à l'intérieur du local LAVI) et d'acquérir une nouvelle installation audio-vidéo.

2403 Centre de formation

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2403.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 15'000.–	Fr. –.–	Fr. 10'000.–

Dans le cadre de l'uniformisation, indispensable dans la perspective de la création d'une école commune, de la formation des aspirants lausannois par rapport à celle des futurs policiers cantonaux, l'opportunité, qu'il fallait impérativement saisir, s'est présentée d'organiser, en avril et en août 2002, deux stages pratiques. Destinés à exercer les différentes techniques de tir, l'usage des moyens de contrainte et la tactique policière, ainsi qu'à améliorer l'endurance, la volonté et l'esprit de corps, ces stages, d'une semaine chacun, qui n'étaient pas prévus et dont le coût, par conséquent, ne figure pas au budget 2002, sont venus s'ajouter au programme de l'école de police de Lausanne. Or, chaque stage a généré une dépense de Fr. 5000.– pour le logement des participants, ainsi que les repas et les boissons qui leur ont été servis au centre des Paquays à Villeneuve.

250 Service de secours et d'incendie2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 70'000.–	Fr. –.–	Fr. 15'000.–

Les deux appartements de fonction du Centre de formation de La RAMA, qui n'ont pas bénéficié de travaux d'entretien depuis la construction du bâtiment, il y a plus de 20 ans, doivent être remis en état à bref délai.

De fait, le départ à la retraite, au 31 mai 2002, du concierge dudit centre donne l'occasion, dès lors que son successeur arrive le 1^{er} juillet 2002 et pour autant que les travaux puissent être exécutés rapidement, de rafraîchir les deux logements, sans occasionner de désagréments à leurs occupants. En effet, il est prévu, avec l'accord des intéressés, d'attribuer, après remise en état, l'appartement de l'ancien concierge au préposé au matériel du Centre de formation, dont le logement actuel pourra, pour sa part et après réfection, être remis au nouveau concierge.

2502 Groupe sanitaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2502.313	Marchandises	Fr. 160'000.–	Fr. –.–	Fr. 12'000.–

Le nombre d'interventions d'urgence effectuées durant les huit premiers mois de l'année en cours laisse apparaître une augmentation de 500 sorties d'ambulances par rapport à 2001, ce qui induit une consommation plus importante de perfusions, de médicaments, de pansements, etc.

Ces dépenses imprévues seront compensées par des recettes concomitantes (Fr. 12'000.–), enregistrées au titre de redevance et prestations facturées, sous la rubrique 2502.434.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3400 Bâtiments administratifs	3600 Service de la culture	3800 Service des sports		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau					18'000	18'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'000		8'000		14'000
	313	Marchandises					20'000	20'000
	314	Entretien des biens immobiliers	25'000		41'500			66'500
	316	Loyers et redevances d'utilisation		10'000				10'000
	318	Autres prestations de tiers	18'000					18'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				50'000		50'000
	365	Subventions à des institutions					40'000	40'000
TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		43'000	16'000	41'500	58'000	78'000	236'500	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								
Page du préavis		page 10	page 11	page 12	page 12	page 13		

320 Service des forêts, domaines et vignobles**3201 Domaines**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 180'000.-	Fr. --	Fr. 25'000.-

Un exercice de pompiers effectué en 1998 a mis en évidence la difficulté de combattre un incendie qui se déclarerait sur les bâtiments de Rovéréaz.

Suite à cet exercice, un paratonnerre a été installé sur la maison d'habitation et une nouvelle borne hydrante posée au droit du chemin de la Fauvette. Pour ce qui concerne les écuries, hangar et rural, il a été admis que la ligne à haute tension Lavey-Pierre-de-Plan, qui passe à proximité immédiate des bâtiments, constituait une protection suffisante contre la foudre. Avec la récente décision de mettre en terre le tronçon Rovéréaz-Pierre-de-Plan de ladite ligne, cette protection n'existera plus. En conséquence, le Service des forêts, domaines et vignobles souhaite installer sans tarder un système de protection contre la foudre sur les bâtiments précités.

Ces travaux, devisés à Fr. 25'000.-, ne peuvent être pris en charge par le budget de fonctionnement 2002 déjà chargé par d'autres opérations imprévues. De plus, s'ils sont effectués ces prochains mois, ces travaux devraient encore pouvoir bénéficier d'une subvention « promotionnelle » de 40% de la part de l'ECA.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 87'500.–	Fr. –.–	Fr. 18'000.–

En date du 12 juillet 2001, la Ville résiliait de manière anticipée et pour fautes graves, le bail qui la liait au fermier du domaine de la Villaire. Suite à cette notification, le Service des forêts, domaines et vignobles a dû engager différents moyens, notamment pour se défendre dans la procédure de contestation de cette résiliation entreprise par le fermier et pour faire faire à d'autres fermiers de la Ville des travaux agricoles qui n'étaient plus exécutés.

Aujourd'hui, une famille occupe le domaine. Le Service des forêts, domaines et vignobles négocie avec Prométerre, à la fois créancier et défenseur de l'ancien fermier, le règlement du volet financier de cette séparation. Quelles que soient les conclusions de cette procédure, il ressort d'ores et déjà que la Ville va se retrouver propriétaire des investissements réalisés ces dernières années par le fermier, en même temps qu'elle devra assumer les honoraires de l'avocat et de l'expert agricole qui l'ont assistée dans cette affaire; il en va de même du coût des prestations agricoles d'urgence fournies par les fermiers de la Ville appelés à palier les manquements du paysan.

Le crédit supplémentaire demandé de Fr. 18'000.– correspond au montant de ces honoraires et prestations imprévues, soit Fr. 24'000.– diminués de Fr. 6000.– qui peuvent être couverts par le poste 3201.318 du budget de fonctionnement 2002.

330 Service des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 23'000.–	Fr. –.–	Fr. 6'000.–

Le crédit sollicité concerne, d'une part, l'acquisition de mobilier consécutive à l'augmentation d'effectif de deux postes accordée par la Municipalité et, d'autre part, le remplacement d'une imprimante irréparable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 80'000.–	Fr. –.–	Fr. 10'000.–

Le coût de la maintenance du système informatique «Ofiger» ainsi que le développement de quelques spécificités pour l'intégration dans la comptabilité communale «Gefi» ont été estimés, lors de l'élaboration du budget, sur la base d'appréciations à défaut de renseignements plus précis. Les développements spécifiques sont plus onéreux que prévu.

3400 Bâtiments administratifs

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3400.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'300'000.–	Fr. 120'000.–	Fr. 41'500.–

Musée romain de Vidy: Installation d'un local provisoire

Depuis sa création, le Musée romain de Vidy est confronté à des problèmes de place qui, au fur et à mesure du développement de ses activités, deviennent toujours plus aigus.

Si le volume du bâtiment se prête parfaitement aux expositions permanentes et temporaires, il ne permet plus d'abriter les diverses animations, proposées notamment au public scolaire, qui font partie des missions essentielles d'un musée moderne et vivant.

A plusieurs reprises, la salle polyvalente située au premier étage du musée a été convertie en espace d'exposition, ce qui a entraîné la suppression temporaire des animations. Récemment, il a été décidé d'affecter le rez-de-chaussée aux expositions temporaires, et d'installer à l'étage la présentation permanente, en y intégrant la salle polyvalente, qui désormais ne pourra donc plus servir aux animations.

En attendant de résoudre durablement ce problème de place et afin de poursuivre une animation pédagogique minimale, un pavillon constitué de conteneurs légers sera installé dans l'angle nord-ouest du bâtiment.

Les travaux relatifs à cette installation comprennent: les terrassements, la mise en place des fondations, la fourniture et l'assemblage des éléments préfabriqués ainsi que les raccordements électriques et les étanchéités nécessaires au bon fonctionnement du local. Le montant de cette opération est estimé à Fr. 41'500.-.

Pour l'aménagement intérieur de ce nouveau local, du mobilier est nécessaire, soit: 32 chaises, un tableau pour écriture à la craie, une pharmacie et trois armoires en métal totalisant la somme de Fr. 8000.- (crédit supplémentaire sous la rubrique 3600.311).

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 150'000.-	Fr. --	Fr. 8'000.-

Aménagement intérieur d'un nouveau local provisoire au Musée romain de Vidy: 32 chaises, un tableau pour écriture à la craie, une pharmacie et trois armoires en métal. (Voir crédit supplémentaire sous la rubrique 3400.314).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 400'000.-	Fr. 32'200.-	Fr. 50'000.-

Le 7 juin 2001, la Municipalité décidait de participer, à raison de Fr. 50'000.-, au crédit d'étude pour le projet du futur Musée des beaux-arts. Le 12 décembre 2001, lors de l'étude du préavis N° 251 «Crédits supplémentaires pour 2001 (2^e série)», le Conseil communal a refusé ce crédit qui ne pouvait pas être utilisé en 2001 faute de décision du Canton.

Le 4 septembre 2002, la commission parlementaire, chargée d'examiner la demande d'un crédit d'étude pour le projet du futur Musée des beaux-arts, a décidé unanimement d'entrer en matière sur la demande de crédit de Fr. 500'000.-, le même montant étant pris en charge par la Fondation Leenaards, la Fondation Famille Sandoz, le Centre patronal et un groupe d'entreprises lié à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Convaincue de l'importance de ce musée pour le Canton en général et Lausanne en particulier, la Ville confirme sa volonté de participer, à raison de Fr. 50'000.-, à ce crédit d'étude.

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3800.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 50'000.-	Fr. --	Fr. 18'000.-

Lors de l'étude du rapport-préavis N° 2002/22 «Plan directeur du sport – Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions D. Roubaty et O. Français», la commission du Conseil communal a souhaité que le *Guide sportif lausannois* soit plus largement diffusé, notamment auprès des écoliers lausannois.

La Municipalité a décidé de procéder à une diffusion correspondant à celle faite pour la promotion de «Sports-Passion», soit les élèves de 9 à 16 ans, et de porter le tirage total de l'édition 2002 du *Guide sportif lausannois* de 6000 à 18'000 exemplaires.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3800.313	Marchandises	Fr. 680'000.–	Fr. –.–	Fr. 20'000.–

Les 6 mâts du Stade olympique de la Pontaise pour l'éclairage des terrains de jeux sont équipés chacun de projecteurs comportant 18 lampes. Comme le fabricant a annoncé qu'il allait cesser la fabrication et que le changement des mâts et projecteurs n'interviendra pas avant quelques années, il est nécessaire de constituer une réserve de 120 lampes afin d'assurer le remplacement de celles brûlées ou atteintes par la limite d'âge.

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
3800.365	Subventions à des institutions	Fr. 4'026'000.–	Fr. –.–	Fr. 40'000.–

Le Marathon de Lausanne a vu le jour en 1992. Réunissant des coureurs amateurs et professionnels, le Lausanne Marathon s'inscrit comme un des événements de la vie sportive lausannoise.

La progression de sa fréquentation est spectaculaire: de 1472 concurrents lors de la première édition, elle a passé à 7502 lors de celle de 2001.

Malgré le succès grandissant de cette manifestation, un apport plus important des sponsors et les efforts de ses organisateurs pour équilibrer leurs comptes, il subsiste, à l'issue de l'édition de 2001, une dette reportée de Fr. 391'400.–. Les organisateurs se sont engagés à amortir cette dette au cours des prochaines éditions de Lausanne Marathon. Pour les aider, la Municipalité a décidé d'accorder sur trois ans, la première fois en 2002, une subvention supplémentaire exceptionnelle de Fr. 40'000.–, qui viendra s'ajouter à la subvention annuelle de Fr. 75'000.–.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		4200 Service des routes et voiries	4601 Gestion des déchets		
CH. PAR NATURE	313	Marchandises	100'000		100'000
	314	Entretien des biens immobiliers		10'000	10'000
		TOTAL TRAVAUX	100'000	10'000	110'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>			
		Page du préavis	page 14	page 15	

4200 Service des routes et voirie

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4200.313	Marchandises	Fr. 1'670'000.-	Fr. --	Fr. 100'000.-

1) Marchandises: Fr. 50'000.-

Faute de pouvoir satisfaire aux besoins en matériaux de nos secteurs voirie, nombre de travaux courants de réfection des chaussées et trottoirs devront être reportés et le nettoyage de la voie publique ne pourra plus être assuré correctement. En outre, en l'absence des pièces mécaniques nécessaires, les ateliers et magasins de la Ville (AMV) ne seront plus en mesure de maintenir en service les véhicules et engins défectueux.

2) Carburants: Fr. 50'000.-

A défaut de pouvoir approvisionner régulièrement les citernes des ateliers et magasins de la Ville, les véhicules du service ne seront plus en mesure d'assurer dans de bonnes conditions l'intégralité de leurs missions, notamment le balayage et le déneigement des chaussées. En outre, nombre d'autres véhicules communaux, dont ceux des Services d'assainissement, de Parcs et promenades, du cadastre, et du SDIS/groupe sanitaire, seront également dans l'impossibilité de s'approvisionner aux colonnes des AMV comme jusqu'ici.

460 Service d'assainissement

4601 Gestion des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 16'000.-	Fr. --	Fr. 10'000.-

Des travaux d'urgence ont dû être entrepris pour sécuriser les locaux de l'ancienne triperie, utilisés pour le stockage et le montage des conteneurs.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE		
		5000 Administration et comptabilité	5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5400 Activités médico-sociales	5401 Activités de psychologie scolaire	5402 Enseignement spécialisé	5601 Accueil d'enfants		5800 Ecoles primaires et secondaires	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements			35'800			344'100		379'900
	302	Traitements du personnel enseignant							770'000	770'000
	303	Cotisations aux assurances sociales			2'400				23'200	25'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions			5'800				2'300	8'100
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				225'800			11'000	236'800
	313	Marchandises							1'400	1'400
	314	Entretien des biens immobiliers	52'000						21'400	73'400
	316	Loyers et redevances d'utilisation							13'100	13'100
	318	Autres prestations de tiers					45'000		112'000	157'000
	365	Subvention à des institutions		10'000					53'800	63'800
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		52'000	10'000	44'000	225'800	45'000	582'300	770'000	1'729'100	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>44'000</i>	<i>225'800</i>		<i>15'400</i>	<i>650'000</i>	<i>935'200</i>	
Page du préavis		page 16	page 17	page 18	page 18	page 18	page 19	page 22		

500 Secrétariat général

5000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5000.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 5'000.-	Fr. --	Fr. 52'000.-

Bâtiment route de Genève 57 – remplacement du chauffage d'appoint du Théâtre Arsenic

Le théâtre Arsenic occupe le corps central de cette ancienne halle industrielle autrefois dévolue à la formation des métiers du bâtiment. Le chauffage est assuré par l'installation chaleur/force alimentée au gaz de l'immeuble route de Genève 55 (anciennement EPSIC 1, aujourd'hui ERACOM), dont le N° 57 était autrefois l'annexe.

Le confort des utilisateurs a toutefois exigé l'installation d'un chauffage d'appoint pour diffuser de l'air chaud dans le bâtiment. En 1988, une chaudière d'occasion, datant de 1970, a ainsi été mise en place à l'extérieur, et un abri en dur construit autour d'elle.

Depuis plusieurs années, les avaries se sont succédé, donnant lieu à des réparations qui restaient provisoires, compte tenu de l'âge et de l'état du matériel. Au printemps 2002, une panne plus grave est survenue. Après avoir dû démonter le galandage qui l'entourait pour pouvoir l'examiner en détail, les techniciens ont constaté que la chaudière était fissurée, et donc irréparable.

En collaboration avec le Service de l'énergie, diverses variantes ont été examinées. Celle qui a été retenue prévoit non de remplacer cette chaudière, mais de brancher de nouveaux appareils (aérochauffeurs et radiateurs) sur l'installation principale (route de Genève 55). Cette solution offre la possibilité de raccorder ultérieurement cette infrastructure, désormais compatible dans son ensemble, au chauffage urbain. Pour un coût équivalent, on supprimera ainsi une chaudière à mazout (et sa citerne), on utilisera dans l'immédiat une énergie moins polluante, et on préservera l'avenir.

Cette réparation/transformation a été estimée à Fr. 52'000.–, ainsi répartis :

Démolition de la chaufferie:	3'300.–
Dépose et évacuation de l'ancienne chaudière:	3'000.–
Préparation chantier et échafaudages:	6'000.–
Installation provisoire, réutilisable, de 2 aérochauffeurs et de 2 radiateurs:	30'000.–
Remplacement, par des tôles, des vitres (cassées) entre l'ancienne chaufferie et le théâtre:	700.–
Electricité:	3'000.–
Divers et imprévus:	6'000.–
Total:	52'000.–

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5001.365 Subventions à des institutions	Fr. 6'588'000.–	Fr. –.–	Fr. 10'000.–

Le 20 mars 2002, M. Georges Glatz – président de la Fondation CIDE (Comité international pour la dignité de l'enfant) a sollicité un appui financier de la Commune de Lausanne. Dans sa séance du 8 mai 2002, la Municipalité a décidé de servir à CIDE une contribution unique de Fr. 10'000.– et elle a chargé la DEJE d'opérer ce versement.

Considérant toutefois que cette dépense n'avait pas été prévue et qu'aucune rubrique budgétaire ne lui correspond, elle a admis de passer par la voie du crédit supplémentaire.

540 Service de santé des écoles

5400 Activités médico-sociales

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5400.301 Traitements	Fr. 2'956'800.–	Fr. 8'100.–	Fr. 35'800.–
5400.303 Cotisations aux assurances sociales	Fr. 195'500.–	Fr. 600.–	Fr. 2'400.–
5400.304 Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 376'600.–	Fr. 400.–	Fr. 5'800.–

Reclassification des infirmières scolaires du service de santé

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le Conseil d'Etat a décidé de reclassifier l'ensemble des professions soignantes. En application de cette décision, l'OMSV a reclassé ses infirmières scolaires.

Dans le cadre d'EtaCom, les prestations des infirmières scolaires sont payées dès le 1^{er} janvier 2001 par l'Etat et, de plus, la Commune de Lausanne a signé un accord avec le Conseil d'Etat, prévoyant une organisation autonome pour les prestations des infirmières scolaires et leur remboursement. Il est donc devenu nécessaire d'adapter le statut communal des infirmières scolaires.

Cette démarche a été adoptée par la Municipalité dans sa séance du 18 juillet 2002.

Cette dépense est compensée par une recette équivalente du Canton (Fr. 44'000.–) qui sera enregistrée sous la rubrique 5400.451 « Participation du Canton aux charges ».

5401 Activités de psychologie scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 34'000.–	Fr. –.–	Fr. 225'800.–

Il est devenu nécessaire d'équiper en ordinateurs les logopédistes, psychologues et psychomotriciennes pour leur permettre de remplir correctement leur mandat.

Dans le cadre d'EtaCom, le Bureau cantonal des prestations psychologiques a accepté l'achat de 30 ordinateurs fixes, 27 portables, les imprimantes correspondantes et des logiciels spécialisés au traitement des enfants des écoles.

Le service d'organisation et d'informatique s'occupera de l'acquisition de ce matériel.

Ces frais seront entièrement compensés pas un versement du Canton (Fr. 225'800.–) qui sera enregistré sous la rubrique 5401.451 «Participation du Canton aux charges».

5402 Enseignement spécialisé

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5402.318	Autres prestations de tiers	Fr. 541'000.–	Fr. –.–	Fr. 45'000.–

Il est nécessaire d'adapter la somme mise au budget annuel pour le transport des élèves d'enseignement spécialisé.

Cela est dû notamment à la combinaison des facteurs suivants :

- la provenance des enfants est variable d'une année scolaire à l'autre. Les kilomètres qui sont facturés dépendent fortement des trajets effectués ;
- le nombre d'enfants transportés par taxi peut varier selon l'organisation des courses ;
- des courses spéciales non prévisibles peuvent aussi être organisées.

Compte tenu de ces éléments, une somme supplémentaire de Fr. 45'000.– paraît nécessaire.

Ces dépenses seront partiellement remboursées par des participations de la Confédération (OFAS) et le Canton.

560 Service de la jeunesse et des loisirs*5601 Accueil d'enfants*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	Fr. 14'900'000.-	Fr. 82'700.-	Fr. 344'100.- a) Fr. 34'100.- b) Fr. 310'000.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 989'500.-	Fr. 5'700.-	Fr. 23'200.- a) Fr. 2'400.- b) Fr. 20'800.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'778'500.-	Fr. 5'900.-	a) Fr. 2'300.-
5601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 71'000.-	Fr. -.-	a) Fr. 11'000.-
5601.313	Marchandises	Fr. 1'000'000.-	Fr. 3'700.-	a) Fr. 1'400.-
5601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 300'000.-	Fr. 12'000.-	Fr. 21'400.- a) Fr. 6'200.- c) Fr. 15'200.-
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 700'000.-	Fr. 3'300.-	Fr. 13'100.- a) Fr. 5'200.- d) Fr. 7'900.-
5601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 15'660'000.-	Fr. 335'200.-	Fr. 112'000.- a) Fr. 19'700.- e) Fr. 48'000.- f) Fr. 44'300.-

a) Ouverture d'un nouvel APEMS à la Pontaise dès la rentrée scolaire d'août 2002: Fr. 82'300.-

Le 9 juin 1998, le Conseil communal avait accepté les conclusions du préavis N° 20 du 9 avril 1998 «Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne», admettant notamment la création d'Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Rappelons que les APEMS permettent d'accueillir des écoliers et de libérer ainsi des places dans les centres de vie enfantine pour les plus petits, ce qui est indispensable vu la forte demande.

La création d'un APEMS à la Pontaise était envisagée dans le cadre d'une planification d'ouverture de nouveaux APEMS dans les quartiers lausannois qui en sont dépourvus.

Une étude des besoins conduite par un groupe de parents du quartier, au moyen d'un questionnaire aux parents d'enfants scolarisés à Druey et à la Colline, a confirmé la nécessité d'un APEMS à la Pontaise.

Dans un premier temps, l'APEMS sera ouvert le matin (pour 12 enfants) et à midi (pour 24 enfants), un élargissement à l'après-midi pouvant être envisageable ultérieurement.

Plusieurs hypothèses d'implantation d'un APEMS ont été étudiées (école de Druey, ancienne école Piotet), dont aucune ne correspondait aux besoins. L'opportunité s'est présentée de louer un local adéquat au rez de la rue des Crêtes 7, dans un immeuble propriété de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Ce local d'environ 56 m², comprenant des W.-C. et lavabos, est idéal pour un APEMS.

Les travaux d'installation sont pris en charge par le propriétaire, à l'exception des luminaires, des vestiaires et du frigo-congélateur.

Des achats de tables, de chaises, de vaisselle, de thermoports sont nécessaires.

Quant au personnel, il se compose d'un(e) responsable (à environ 60%), secondé(e) par un(e) moniteur/trice (à environ 30%) et un(e) aide de cuisine et de maison (à environ 30%).

Cette dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires de Fr. 15'400.- enregistrées sous la rubrique 5601.434 «redevances et prestations facturées» correspondant aux redevances des parents.

b) Remplacements de personnel: Fr. 330'800.–

Les montants prévus pour les remplacements dans les centres de vie infantine municipaux et les APEMS sont insuffisants, en raison principalement d'un nombre inhabituel de grossesses en 2002 (19 personnes), entraînant des congés maternité-allaitement, dont la répercussion financière représente à elle seule quelque Fr. 350'000.–.

En outre, la difficulté de trouver du personnel éducatif formé nécessite l'engagement de personnes qui ne le sont pas et qui entreprennent des formations en emploi, formations-passerelles, etc. Même si elles sont moins bien rétribuées, ces personnes coûtent plus cher dans l'immédiat, en raison des jours de congé sans compensation qui leur sont octroyés pour leur formation.

c) Centre de vie infantine des Bergières: Fr. 15'200.–

Depuis le début de l'année, le centre de vie infantine des Bergières a été victime de plusieurs cambriolages avec effractions. Il est prévu d'installer un système anti-intrusion. Ce dispositif sera relié à une centrale d'alarme externe qui déclenchera, en cas d'effraction, une intervention directe de la police. Le montant des travaux relatif à cet équipement, composé de plusieurs détecteurs à infrarouge, d'une centrale de détection et d'un télétransmetteur, s'élèvera à Fr. 15'200.–.

d) APEMS de Fréminet: Fr. 7900.–

Aucune somme n'a pu être portée au budget 2002 pour le loyer de l'APEMS de Fréminet, car la confirmation de l'accord passé entre le Service jeunesse et loisirs et l'Ecole Cantonale des Enfants Sourds (ECES) n'est intervenue qu'au courant de l'été 2001.

Pour le 1^{er} semestre 2002, un loyer total de Fr. 3510.– a été facturé par l'ECES. A partir d'août 2002, suite à la fermeture de l'internat de l'ECES, l'APEMS de Fréminet bénéficie d'une meilleure utilisation de ces locaux conjointement avec l'ECES.

e) Centre de vie infantine de l'Ancien-Stand: Fr. 48'000.–

La présente demande a pour objet l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 48'000.–, comme participation extraordinaire au concours d'architecture organisé dans le cadre de l'agrandissement de l'établissement médico-social de l'Ancien-Stand.

Actuellement, le centre de vie infantine de l'Ancien-Stand offre 44 places à des enfants en âge préscolaire et 24 places à des écoliers enfantins. De plus, il occupe depuis de nombreuses années un pavillon en bois au chemin des Marronniers pouvant accueillir 15 écoliers primaires. Le principe du nouveau projet se décline comme suit:

- recentrer les activités du centre de vie infantine sur le site de l'Ancien-Stand;
- abandonner définitivement l'accueil en garderie d'écoliers primaires au pavillon des Marronniers;
- augmenter la capacité d'accueil du centre de vie infantine, qui passerait de 68 à 102 places;
- créer un APEMS/centre de vacances de 48 places.

La Fondation de l'Orme est le maître de l'ouvrage et investira pour la construction dès que les crédits auront été octroyés par l'Etat. En revanche, la Fondation se retrouve devant des problèmes de liquidités pour financer le concours qui est devisé à environ Fr. 200'000.–. Elle demande une aide de la Commune, au prorata des surfaces. La Fondation est consciente qu'en tant que propriétaire elle se doit d'assumer l'entier du coût de la construction. Il s'agit donc d'une avance qui sera remboursée, soit directement dès les crédits obtenus, soit par une diminution du loyer à venir.

f) Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse – Jardins-Famille: Fr. 44'300.–

L'association Jardin-Famille, gérée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), a établi son budget 2002 sur la base d'une prise en charge de 90 enfants par 40 assistantes maternelles (AM).

Or, depuis le 1^{er} juin 2002, le nombre d'enfants accueillis s'élève à 96. Cette prestation supplémentaire engendre une augmentation de dépenses de l'ordre de Fr. 14'300.–. De plus, des projections effectuées par Jardin-Famille à la fin du mois de mai 2002 laissent apparaître un excédent de charges de Fr. 30'000.–.

La volonté de développer ce réseau d'assistantes maternelles et de doter le Jardin-Famille de moyens suffisants pour étendre ses prestations peuvent permettre à cette structure de mieux répondre à une demande en constante augmentation.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5601.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'064'000.–	Fr. –.–	Fr. 53'800.–

La Vallée de la Jeunesse, gérée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), a établi son budget 2002 sur la base d'un montant de Fr. 954'500.– (y c. Fr. 100'000.– de loyer).

A la fin du mois de juin 2002, la situation des comptes laisse présager un excédent de charges de Fr. 53'800.– alors qu'aucun montant n'est actuellement disponible sur le fonds de péréquation pour compenser cette perte.

Les centres aérés d'été et d'automne affichent complets, alors que le club des petits inventeurs, les activités liées à l'éveil culturel et les prestations remplies par la Maison de l'Enfance rencontrent un succès grandissant. Ainsi, le maintien d'une offre de qualité à la Vallée de la Jeunesse nous paraît absolument primordial.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.302	Traitements du personnel enseignant	Fr. 3'890'000.–	Fr. –.–	Fr. 770'000.–

Cette rubrique comprend plus particulièrement les traitements des enseignants remplaçants et des surveillants d'études. La projection effectuée à ce jour laisse apparaître un dépassement prévisible de Fr. 770'000.– à la fin de l'année.

Une partie de ce dépassement s'explique par l'augmentation des frais de remplacement des enseignants pour cause de maladie ou de cours de formation pour un montant de Fr. 650'000.–.

Le solde du dépassement, Fr. 120'000.– annoncé à hauteur de Fr. 200'000.– dans une note à la Municipalité du 14 juin dernier, est dû à l'accroissement du nombre d'élèves fréquentant les devoirs surveillés.

Cette prestation, entièrement à la charge de la Commune, est destinée aux élèves dont les parents ne sont pas en mesure d'assumer une telle tâche dans de bonnes conditions. Depuis plusieurs années, nous enregistrons une demande de plus en plus forte pour cette prestation. Entre l'année scolaire 2000-2001 et 2001-2002, l'augmentation s'est élevée à 8%. Pour l'année scolaire 2002-2003, le nombre d'inscriptions va rester stable pour les élèves primaires alors que nous enregistrons un accroissement des demandes d'inscription dans les établissements secondaires.

Une nouvelle organisation des devoirs surveillés a été mise sur pied pour la rentrée 2002-2003, dont un des objectifs consiste à régulariser le statut et les conditions de travail du personnel assurant ces tâches, qui représentent plus de 200 personnes, payé à l'heure depuis des décennies. Cette décision, correspondant d'ailleurs à un vœu clairement exprimé par le Conseil communal, devrait permettre une meilleure gestion et une planification plus précise de l'ensemble du domaine des études surveillées.

Dans le cadre des mesures EtaCom, la dépense supplémentaire de Fr. 650'000.– sera entièrement compensée par des recettes correspondantes enregistrées sous la rubrique 5800.451 «Participation du Canton aux charges».

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES								TOTAL PAR NATURE	
		6000 Administration et comptabilité	6001 Activités sociales et sanitaires	6100 Service des assurances sociales	6200 Office du logement	6400 (SST) Administration du service	6402 Office régional de placement	6403 Centre social régional CSR	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				25'600	55'600	520'000			601'200
	303	Cotisations aux assurances sociales				1'700	3'700	34'700			40'100
	304	Cotisations à la caisse de pensions				3'400	6'100	70'400			79'900
	305	Assurance-accidents						4'900			4'900
	310	Imprimés et fournitures de bureau						6'000			6'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			78'000						78'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations								50'000	50'000
	318	Autres prestations de tiers	20'000								20'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	4'800								4'800
	365	Subventions à des institutions		40'000							40'000
	366	Aides individuelles							279'000		279'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		24'800	40'000	78'000	30'700	65'400	636'000	279'000	50'000	1'203'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							<i>636'000</i>			<i>636'000</i>	
Page du préavis		page 23	page 24	page 24	page 25	page 26	page 27	page 27	page 29		

600 Secrétariat général6000 Administration et comptabilité

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 22'000.-	Fr. --
			Fr. 20'000.-

Suite à des dépenses relatives aux démarches juridiques liées à une affaire opposant la Ville de Lausanne à une ancienne collaboratrice de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (Fr. 7600.- au 31 mai 2002) ainsi qu'à un volume de traductions sensiblement plus important que ce qui avait été prévu (Fr. 10'500.- au 31 mai 2002), et bien qu'impossible à chiffrer avec précision, d'autres dépenses de même nature devront encore être consenties jusqu'à la fin de l'exercice. Elles sont estimées à Fr. 20'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6000.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 21'000.–	Fr. –.–	Fr. 4'800.–

En novembre 2001, l'initiative des villes pour l'amélioration de la protection sociale a décidé de facturer des cotisations à partir de 2002. Lausanne doit de ce fait s'acquitter d'un montant de Fr. 4800.– pour l'exercice en cours. Animant le secrétariat latin de l'initiative, Lausanne sera à l'avenir dédommée pour son travail. Le montant de ce dédommagement et la date de son versement ne sont pas connus pour l'instant.

6001 Activités sociales et sanitaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6001.365	Subventions à des institutions	Fr. 9'003'300.–	Fr. –.–	Fr. 40'000.–

En décembre 2001, soucieux d'apporter une réponse positive aux personnes qui demandaient la mise à disposition de capacités d'accueil nocturne supplémentaires durant les périodes de grand froid, le directeur de la Sécurité publique et des Affaires sportives a autorisé l'accès à l'abri de protection civile de la Vallée de la Jeunesse. Cet espace d'accueil nocturne est demeuré en activité jusqu'à la fin du mois de février 2002. Il a créé de nouvelles habitudes qui ont eu des conséquences négatives sur les autres espaces d'accueil nocturne lors de sa fermeture. Pour faire face aux tensions et à la violence qui se développaient de manière préoccupante, l'Armée du Salut a dû renforcer l'encadrement éducatif de la Marmotte. Il en est résulté une augmentation de ses charges financières estimée à Fr. 40'000.– pour la période allant de mars à décembre 2002.

6100 Service des assurances sociales

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 10'000.–	Fr. –.–	Fr. 78'000.–

Le 13 novembre 2001, le Conseil communal a adopté les conclusions du préavis N° 227, du 26 juillet 2001, intitulé « Informatique commune des caisses AVS de Suisse romande: participation de la Ville au capital actions de Globaz ».

Il a notamment décidé « d'autoriser l'Agence communale d'assurances sociales à participer à hauteur de Fr. 99'000.– au capital actions de Globaz afin de pouvoir bénéficier des logiciels AVS créés par cette entreprise informatique au prix réservé aux membres d'INFOROM ».

Lors de l'assemblée générale d'INFOROM qui s'est tenue le 24 juin 2002 à Lausanne, les 15 membres de cette association (14 caisses de compensation AVS + l'agence de Lausanne) ont décidé de financer le développement de l'application par le versement d'acomptes plutôt que de choisir la voie de l'emprunt bancaire qui aurait eu pour effet de renchérir le coût des futurs programmes.

Le premier acompte – venant à échéance le 31 décembre 2002 – s'élève pour l'ensemble des membres à Fr. 1'500'000.–. Ce montant est réparti selon la clé retenue pour la participation au capital action (5,2% pour l'agence), soit Fr. 78'000.–. Il s'agit donc de l'acompte 2002. Celui de 2003, d'un montant identique, est inscrit à la rubrique 311 du budget de fonctionnement 2003.

Le développement de cette application informatique portera vraisemblablement sur trois ans. Le prix des huit modules indispensables à la gestion des affiliés est devisé, pour l'agence, à Fr. 350'000.– (soit 5,2% du coût de développement total). Les travaux d'installation, la reprise des données, les interfaces et adaptations spécifiques sont des prestations particulières qui seront chiffrées séparément en fonction des besoins spécifiques.

Il paraît utile de préciser qu'en sa qualité de membre d'INFOROM et d'actionnaire de Globaz, l'agence de Lausanne bénéficie de prix préférentiels et que l'achat et l'installation des modules permettant la gestion des affiliés auront pour corollaire le désengagement progressif du Service d'organisation et d'informatique.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*6200 Office du logement*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	Fr. 974'100.–	Fr. 2'800.–	Fr. 25'600.–
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 64'000.–	Fr. 200.–	Fr. 1'700.–
6200.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 129'300.–	Fr. 300.–	Fr. 3'400.–

Le rapport du groupe de réflexion sur la future politique communale du logement, adopté le 25 avril dernier, propose d'introduire une nouvelle mesure en faveur des ménages en difficulté. Pour assurer le succès de l'intégration de ces ménages, il est proposé de mettre en place, au sein du Service social et du travail (SST), une cellule ad hoc «logement des ménages en difficulté». Cette cellule devra assumer, à la fois, la gestion des questions financières et le suivi social des ménages à intégrer.

La mise en place de cette cellule devra faire l'objet d'une étude de faisabilité, conduite conjointement par le SST et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement (SEHL), qui permettra d'établir les moyens financiers, les ressources humaines ainsi que les critères d'admission et les procédures du suivi.

L'actuelle surcharge du SST ne permet pas de dégager une personne responsable pour mener cette étude préalable. De son côté, le SEHL ne possède pas les compétences nécessaires dans le domaine de l'assistance sociale du suivi et de l'intégration des ménages en difficulté.

En conséquence, pour atteindre cet objectif d'ici la fin de 2002, comme annoncé dans le rapport, il est indispensable d'engager un chef de projet à 100%, par contrat de droit privé, pour une durée de 6 mois.

Le profil souhaité pour remplir cette mission est celui d'une personne ayant suivi une formation supérieure en sciences sociales, avec des connaissances pratiques dans ce domaine et en matière de gestion.

Le coût sera supporté à parts égales par l'Office du logement (6200) et par le Service social et du travail (6400). (Voir crédit supplémentaire sous la rubrique 6400.301).

640 Service social et du travail*6400 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	Fr. 1'886'700.–	Fr. 5'300.–	Fr. 55'600.– a) Fr. 25'600.– b) Fr. 30'000.–
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 128'800.–	Fr. 400.–	Fr. 3'700.– a) Fr. 1'700.– b) Fr. 2'000.–
6400.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 260'500.–	Fr. 400.–	Fr. 6'100.– a) Fr. 3'400.– b) Fr. 2'700.–

a) Logement des ménages en difficulté: Fr. 30'700.–

Le rapport du groupe de réflexion sur la future politique communale du logement, adopté le 25 avril dernier, propose d'introduire une nouvelle mesure en faveur des ménages en difficulté. Pour assurer le succès de l'intégration de ces ménages, il est proposé de mettre en place, au sein du Service social et du travail (SST), une cellule ad hoc «logement des ménages en difficulté». Cette cellule devra assumer, à la fois, la gestion des questions financières et le suivi social des ménages à intégrer.

La mise en place de cette cellule devra faire l'objet d'une étude de faisabilité, conduite conjointement par le SST et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement (SEHL), qui permettra d'établir les moyens financiers, les ressources humaines ainsi que les critères d'admission et les procédures de suivi.

L'actuelle surcharge du SST ne permet pas de dégager une personne responsable pour mener cette étude préalable. De son côté, le SEHL ne possède pas les compétences nécessaires dans le domaine de l'assistance sociale du suivi et de l'intégration des ménages en difficulté.

En conséquence, pour atteindre cet objectif d'ici la fin de 2002, comme annoncé dans le rapport, il est indispensable d'engager un chef de projet à 100%, par contrat de droit privé, pour une durée de 6 mois.

Le profil souhaité pour remplir cette mission est celui d'une personne ayant suivi une formation supérieure en sciences sociales, avec des connaissances pratiques dans ce domaine et en matière de gestion.

Le coût sera supporté à parts égales par l'Office du logement (6200) et par le Service social et du travail (6400). (Voir crédit supplémentaire sous la rubrique 6200.301).

b) Renforcement en personnel: Fr. 34'700.-

Renforcement en personnel de l'état-major du service, nécessité par l'augmentation considérable de nouveaux projets parmi lesquels figurent la redéfinition des activités du Centre social régional (CSR) dans le domaine du logement, le développement d'un système d'évaluation pour l'unité d'assainissement financier (UnAFin), la réorganisation de l'inspection du travail (élaboration d'instrument de pilotage ad hoc et création d'un système informatique). Augmenter le taux d'activité d'un collaborateur déjà en place permettra de répondre à ce besoin.

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6402.301	Traitements	Fr. 5'535'100.-	Fr. 17'100.-	Fr. 520'000.-
6402.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 363'000.-	Fr. 1'100.-	Fr. 34'700.-
6402.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 729'700.-	Fr. 800.-	Fr. 70'400.-
6402.305	Assurance accidents	Fr. 97'500.-	Fr. 100.-	Fr. 4'900.-

Durant l'année 2002, le chômage a augmenté régulièrement dans le canton et particulièrement dans le district de Lausanne, atteignant le taux de 4,4% pour la seule commune de Lausanne à fin août 2002.

Le budget 2002 initialement prévu pour l'Office régional de placement (ORP), basé sur une moyenne annuelle de 3900 demandeurs d'emploi (DE) était de Fr. 7'550'000.-. Les estimations actuelles font état d'une moyenne de 4300 DE, entraînant par là une révision à la hausse à Fr. 8'269'000.- des charges de l'ORP.

L'engagement progressif de cinq nouveaux collaborateurs (quatre conseillers en personnel et une secrétaire) s'est avéré indispensable pour supporter l'augmentation de la charge de travail.

Ces dépenses seront entièrement compensées par une recette équivalente (Fr. 630'000.-) sous la rubrique 6402.450 «Participation de la Confédération aux charges».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6402.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 40'000.-	Fr. --	Fr. 6'000.-

Ce crédit supplémentaire est destiné à couvrir l'augmentation des fournitures de bureau (enveloppes, papier, toner) consécutif à l'accroissement de l'échange de courrier avec les assurés dû à une nouvelle procédure de contrôle de recherches d'emploi.

Cette dépense sera entièrement compensée par une recette équivalente (Fr. 6000.-) sous la rubrique 6402.450 «Participation de la Confédération aux charges».

6403 Centre social régional CSR

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6403.366	Aides individuelles	Fr. 2'440'000.-	Fr. --	Fr. 279'000.-

1) Transport Handicap Vaud: Fr. 180'000.-

Le budget initialement alloué pour 2002 à Transport Handicap Vaud (THV), soit Fr. 375'000.-, s'avère être insuffisant, et ce pour deux raisons :

1. Le volume des courses facturées en 2002 à ce jour par THV au SST, soit de janvier à juillet, indique une augmentation sensible du nombre de celles-ci en comparaison des périodes similaires de 2000 et de 2001. L'augmentation 2001-2002 du nombre de courses pour la période concernée est en effet de 18%. L'estimation, basée sur les répartitions annuelles antérieures, du nombre total de courses pour 2002 est de près de 21'000.
2. La demande de THV d'un passage de Fr. 5.- à Fr. 15.- de prise en charge par course dès le mois de mars 2002, demande acceptée par les communes avoisinantes, augmente de Fr. 10.- le prix brut de chaque course dès cette date.

La conjugaison de ces deux facteurs permet une estimation du coût annuel net pour le SST de plus de Fr. 550'000.-.

Le crédit supplémentaire demandé se monte dès lors à Fr. 180'000.-.

2) Fonds lausannois du 700^e: Fr. 99'000.-

Créé en 1992 (rapport-préavis N° 1991/136), le Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération devait être alimenté selon les principes suivants: «Un montant de Fr. 700'000.- sera alloué comme capital initial. Par la suite, le fonds sera alimenté à la fois par les remboursements de ses débiteurs, par des dons et autres libéralités, par de nouveaux versements effectués par les Autorités communales lausannoises ainsi que par l'attribution des successions en déshérence dont bénéficiera la Ville de Lausanne.»

Au 30 août 2002, la situation du Fonds avait évolué comme suit:

Allocation initiale (capital de fondation)	Fr. 700'000.00	
Successions et dons	Fr. 2'194'334.43	
Remboursement de prêts	Fr. 275'124.10	
Dons accordés		Fr. 2'693'122.25
Prêts accordés		Fr. 411'009.25
	Fr. 3'169'458.53	Fr. 3'104'131.50
Disponible	Fr. 3'169'458.53	Fr. 65'327.03
		Fr. 3'169'458.53

Septembre est marqué par de nombreux dons aux parents d'enfants scolarisés allocataires de l'aide sociale vaudoise. A raison de Fr. 60.- de participation aux frais d'équipement par enfant, le Fonds avait versé, en 2001, plus de Fr. 56'000.-. Tout indique que la situation sera analogue pour 2002.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière du Fonds, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a entrepris la rédaction d'un préavis sollicitant un nouvel apport de la part de la Ville de Lausanne. L'avancement de ce travail aurait dû permettre de se passer de la présente demande de crédit supplémentaire s'il n'était apparu que le produit d'une succession de Fr. 169'270.70 avait été alloué à tort au Fonds du 700^e alors que la testatrice la destinait à l'entretien des parcs et promenades de la ville de Lausanne. Après extourne de ce montant, le disponible a été ramené au montant figurant dans le tableau ci-dessus (Fr. 65'327.03). Il ne permettra pas au Fonds du 700^e de poursuivre la tâche qui lui a été assignée.

Le montant du crédit supplémentaire correspond approximativement à la dépense moyenne du Fonds pour quatre mois (total des secours alloués durant une période d'activité de 125 mois):

$$\frac{3'104'131 \times 4}{125} = 99'332.-$$

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6600.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 240'000.–	Fr. –.–	Fr. 50'000.–

Les travaux d'entretien et d'installations dont les coûts sont enregistrés à cette rubrique ont été plus importants que prévu lors de la préparation du budget. Le solde actuellement disponible ne permettra pas de procéder aux travaux d'entretien courant – des véhicules notamment – indispensables.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		7100 Service comptabilité et finances	7200 Magasin	7401 Chauffage à distance		
CR PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installation			95'000	95'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	40'000	14'000	255'000	309'000
		TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	40'000	14'000	350'000	404'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>				
		Page du préavis	page 30	page 30	page 31	

7100 Service comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7100.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 130'000.-	Fr. --	Fr. 40'000.-

Depuis 2001, le budget prévoit des travaux permanents de développement du logiciel de gestion ISIS.

En raison de difficultés dans l'implantation d'une nouvelle version du logiciel au second semestre 2001, certains travaux ont pris du retard qu'il convient de rattraper.

Cette demande concerne des développements qui ont un impact rapide et important en termes de fiabilité, de lisibilité des factures et de gain de temps. Elle porte notamment sur les points suivants :

- amélioration de la présentation des factures ;
- adaptation pour la comptabilité ;
- liens avec la bureautique ;
- développement de méthodes de contrôle des consommations facturées.

720 Service du MAGESI**7200 Magasin**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7200.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 90'000.-	Fr. --	Fr. 14'000.-

Augmentation contractuelle de certains contrats de maintenance ; augmentation imprévisible du nombre et du coût des pièces (parties d'installations) à remplacer pour cause d'usure ou d'incidents anormaux, afin d'assurer la sécurité des personnes, des installations et par là même, l'exploitation 24 h sur 24 h (service de piquet).

740 Service du gaz et du chauffage à distance*7401 Chauffage à distance*

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
7401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 700'000.-	Fr. 115'000.-	Fr. 95'000.-
7401.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 4'100'000.-	Fr. 80'000.-	Fr. 255'000.-

Lors de l'établissement du budget 2002, 18 raccordements étaient prévus. A ce jour, 20 ont été réalisés et à fin 2002, 24 seront effectués.

L'ensemble de ces nouveaux raccordements correspond à une vente supplémentaire annuelle estimée à 9500 MWh à partir de 2003.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES****1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
150.1462.1	Matériels et logiciels informatiques	Fr. 3'020'000.–	Fr. –.–	Fr. 1'383'000.–

Licences Microsoft

Microsoft a annoncé un changement majeur dans sa politique de tarification des licences, applicable dès le 1^{er} août 2002. Ces mesures concernent les produits équipant les 2500 postes de travail opérationnels dans les services de la Ville, en particulier les suites bureautiques. Le changement principal consiste en la suppression de la possibilité de commander de simples mises à niveau des produits. Il est désormais imposé d'acquérir la licence complète pour se procurer la version actualisée.

Le préavis de renouvellement des postes de travail, à voter, prévoit le nécessaire remplacement des applications actuelles Microsoft Office 97 par leurs dernières versions Office XP. Or, les délais de rédaction et de validation du préavis ne permettent pas de commander les produits Microsoft avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions contractuelles.

Les offres du revendeur se présentaient comme suit:

1. pour une commande après le 31 juillet 2002: Fr. 2'360'500.– TTC;
2. pour une commande avant le 31 juillet 2002: Fr. 1'383'000.– TTC.

La version 2 donne en outre droit aux mises à niveau des produits pendant une période de deux ans.

Les négociations avec Microsoft ont abouti, exceptionnellement, à faire accepter le principe d'une commande passée le 31 juillet 2002 dernier délai, assortie d'une réserve sur sa validation finale reportée au 10 septembre 2002, conditionnée par un vote net de la Commission des finances en faveur de cette dépense. Dans ces conditions, une facture serait établie le 30 septembre 2002 avec délai de paiement au 31 octobre 2002.

La Municipalité a accepté cette procédure lors de sa séance du 25 juillet 2002 et commande a été passée en ce sens auprès d'un revendeur Microsoft.

Il était prévu d'inscrire au préavis de renouvellement des postes, au chapitre des acquisitions de produits Microsoft, un montant de Fr. 2'500'000.– pour un crédit total à voter de Fr. 11'337'000.–. En conséquence de la présente demande de crédit supplémentaire sur les autorisations d'achats 2002, le crédit à voter sera ramené à Fr. 8'837'000.–.

4. TRAVAUX**4700 Service des eaux**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines, matériels	Fr. 69'000.–	Fr. –.–	Fr. 24'000.–

Remplacement du véhicule VD 79209 Ford Escort – limousine break – accidenté le 26.08.2002 – dommage total selon rapport expert assurances; remplacé par un petit véhicule de livraison 4 x 4 marque Renault Kangoo.

Equipé/aménagé Fr. 24'000.–

(Indemnisation de l'assurance Fr. 3'700.–)

Remarques :

1. le remplacement de ce véhicule est prévu dans les propositions Autorisations d'achats 2003;
2. le choix du genre de véhicule nouveau répond aux spécifications techniques souhaitées par l'utilisateur (petit véhicule pouvant intervenir sur des terrains difficiles d'accès, même en saison hivernale).

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE****330 Service des gérances**

		Crédit voté	Crédit compl.
3301.503.3418	Ch. de la Vallombreuse 14B – Ferme de la Chablière – Aménagement de l'espace intérieur à l'usage du Musée romain de Lausanne-Vidy – Réfection du solde des façades	Fr. 320'000.–	Fr. 23'200.–

Selon les sondages effectués à l'époque, les murs devaient être remis en état. En cours de chantier, il s'est avéré qu'une partie a dû être entièrement remplacée.

3400 Bâtiments administratifs

		Crédit voté	Crédit compl.
3400.503.3415	Ferme de l'Hermitage, route du Signal 2 – Réfection de l'enveloppe extérieure et de certains éléments intérieurs	Fr. 1'500'000.–	Fr. 89'800.–

L'état des façades s'est avéré plus dégradé que prévu. Dès lors, les travaux de rénovation de la molasse (pierre de taille) ont été supérieurs aux prévisions.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/54 de la Municipalité, du 14 novembre 2002;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide:

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>4'013'700.-</u>	<u>1'583'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'407'000.-</u>	<u>.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>113'000.-</u>	<u>.-</u>

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Incidence sur le budget de 2002

Déficit prévu au budget de 2002		29'938'900.-
Nouveaux crédits votés	16'733'100.-	
Moins recettes	- 99'900.-	16'633'200.-
Nouveaux crédits demandés		3'575'300.-
Présent crédit	4'013'700.-	
Moins recettes	<u>1'583'200.-</u>	<u>2'430'500.-</u>
Déficit total présumé		<u>52'577'900.-</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur: – L'ensemble des crédits supplémentaires, autorisations d'achats et crédits d'investissements du patrimoine administratif, que le préavis N° 2002/54 vous présente en bloc ont été examinés au cas par cas et au fur et à mesure de leur présentation par votre Commission des finances.

Les 49 crédits supplémentaires, autorisations d'achats et crédits d'investissements du patrimoine administratif de la 2^e série de 2002 représentent une somme totale de Fr. 5'533'700.–. Cette somme est moindre que celle demandée par la 1^{re} série, qui comportait un important report de charges effectué par le Canton au titre de la facture sociale. Il faut préciser que Fr. 1'583'200.– de recettes viendront alléger ces charges, dont le montant total à charge de la Commune sera finalement de Fr. 3'950'500.–.

Votre Commission a demandé et obtenu des sept directions tous les renseignements qui lui semblaient souhaitables. Dûment informée, elle n'a refusé aucune demande: ni pour le budget de fonctionnement, ni autorisations d'achats, ni crédits d'investissements du patrimoine administratif.

Quelques points ont fait l'objet de remarques ou de questions, résumées ci-dessous.

A. Crédits supplémentaires

Administration générale et Finances

1700.319 Service de presse et d'information: Crédit suppl. Fr. 25'000.– pour Billetel, compétence déléguée.

Face à l'échec de la mise en place du nouveau système informatique de Billetel, la question de la pertinence de cet engagement est soulevée. Les autres partenaires de la société coopérative Billetel s'étant engagés, la Municipalité n'a pas d'autre choix que de suivre le mouvement.

Culture, Sports, Patrimoine

3800.365 Service des sports, subventions à des institutions: Crédit suppl. Fr. 40'000.– pour Lausanne Marathon, compétence déléguée.

Votre Commission s'est interrogée sur les engagements de la Ville par rapport à Lausanne Marathon.

Un commissaire a fait remarquer que la subvention initiale pour cette institution se montait à Fr. 50'000.–. Elle a déjà connu une augmentation «exceptionnelle», passant à Fr. 75'000.–. La nouvelle subvention «exceptionnelle» de

Fr. 40'000.–, à répéter pendant trois ans est supposée permettre aux organisateurs d'éponger la dette (de Fr. 391'000.–) contractée depuis 10 ans.

Votre Commission s'est posé des questions sur le fonctionnement de Lausanne Marathon et sur la manière de procéder de la Municipalité. Elle espère voir un jour la fin d'une spirale de crédits où l'exceptionnel vient s'ajouter à l'exceptionnel.

Cette dépense supplémentaire étant de compétence déléguée, votre Commission en a donc pris acte.

Enfance, Jeunesse et Education

Un commissaire a fait remarquer que les crédits supplémentaires demandés par cette direction étaient nombreux. Ils représentent en effet plus du quart de l'ensemble des crédits et près d'un tiers des dépenses supplémentaires nettes (déduction faite des recettes).

Il faut préciser que plus de la moitié de ces demandes concernent l'accueil d'enfants, politique sur laquelle votre Conseil a eu plusieurs fois l'occasion de se prononcer.

B. Autorisations d'achats

Administration générale et Finances

150.1462.1 Service d'organisation et d'informatique: Fr. 1'383'000.– pour l'achat de licences Microsoft.

Cette demande importante vise une mise à niveau des logiciels de l'Administration communale, qu'il était prévu d'effectuer dans le cadre du renouvellement total du parc informatique de la Ville (préavis N° 2002/40). Un changement brutal et inopiné de la politique commerciale de Microsoft a contraint la Municipalité à présenter cette demande d'autorisation d'achat de manière anticipée, sous peine d'avoir à payer beaucoup plus en 2003. (Le montant du préavis N° 2002/40 a été réduit en conséquence.)

Inutile de dire que ce point a fait l'objet d'un débat long et nourri au sein de votre Commission. Unaniment, les commissaires déplorent les pratiques commerciales de Microsoft. Ils estiment que ce que cette maison appelle «offre spéciale» est en fait un couteau placé sous la gorge de clients captifs qui n'ont d'autre choix que celui de dire «oui».

Votre Commission a examiné les possibilités actuelles d'échapper aux diktats d'un seul fournisseur, en utilisant des logiciels dits «libres», nettement meilleur marché et disponibles pour tous. Des propositions chiffrées ont été faites en ce sens par un commissaire.

Cependant, après les explications fournies par le chef du Service d'organisation et d'informatique, il est apparu que le passage immédiat à l'univers libre était, pour une Administration de la taille de celle de Lausanne, impossible.

Votre Commission a donc, finalement et à contrecœur, accepté cette importante autorisation d'achat. Elle a entendu que la Municipalité va désigner rapidement un mandataire qui étudiera coûts et bénéfices des différentes options (statu quo, passage total ou partiel à l'univers libre) et proposera une stratégie d'ensemble pour les achats de logiciels à la Municipalité. C'est sur ces bases que la Municipalité déterminera sa future politique d'acquisitions de logiciels.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Ces demandes n'appellent pas de commentaire particulier.

Conclusions

La Commission des finances ayant examiné dans sa séance du 27 novembre 2002 l'ensemble des crédits supplémentaires a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis N° 2002/54.

Elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

La présidente: – Merci. J'ouvre une discussion générale sur ce préavis. Elle n'est pas demandée. Je vais prendre point par point. Qui veut intervenir demande la parole. A défaut, je considère le point acquis.

A. Budget de fonctionnement

1. Administration générale et Finances

- 110 *Secrétariat municipal*
- 120 *Service du personnel et des assurances*
- 1300 *Service des études générales et relations extérieures*
- 1700 *Service de presse et d'information*
- 180 *Service de la révision*

2. Sécurité publique

- 240 *Corps de police*
- 250 *Service de secours et d'incendie*

3. Culture, Sports, Patrimoine

- 320 *Service des forêts, domaines et vignobles*
- 330 *Service des gérances*
- 3400 *Bâtiments administratifs*
- 3600 *Service de la culture*
- 3800 *Service des sports*

4. Travaux

- 4200 *Service des routes et voirie*
- 460 *Service d'assainissement*

5. Enfance, Jeunesse et Education

- 500 *Secrétariat général*
- 540 *Service de santé des écoles*
- 560 *Service de la jeunesse et des loisirs*
- 5800 *Ecoles primaires et secondaires*

6. Sécurité sociale et Environnement

- 600 *Secrétariat général*
- 6100 *Service des assurances sociales*
- 620 *Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*
- 640 *Service social et du travail*
- 6600 *Service des parcs et promenades*

7. Services industriels

- 7100 *Service de la comptabilité et finances*
- 720 *Service du MAGESI*
- 740 *Service du gaz et du chauffage à distance*

B. Autorisations d'achats

1. Administration générale et Finances

- 1500 *Service d'organisation et d'informatique*

4. Travaux

- 4700 *Service des eaux*

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

3. Culture, Sports, Patrimoine

- 330 *Service des gérances*
- 3400 *Bâtiments administratifs*

La présidente: – Nous arrivons aux conclusions. Monsieur le Rapporteur, voulez-vous nous communiquer les déterminations de la Commission permanente des finances?

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur: – Ayant examiné en séance du 27 novembre 2002 l'ensemble des crédits supplémentaires, la Commission permanente des finances a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis N° 2002/54. Elle vous recommande de faire de même.

La présidente: – Avec votre accord, je vous fais voter, comme la Commission, les conclusions groupées.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? A une magnifique unanimité, vous avez accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/54 de la Municipalité, du 14 novembre 2002;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	<i>Dont en recettes</i>	
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>4'013'700.-</u>	<u>1'583'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'407'000.-</u>	<u>.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>113'000.-</u>	<u>.-</u>

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2003

Plan des investissements pour les années 2003 et 2004

Préavis N° 2002/46

Lausanne, le 10 octobre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2003 ainsi que le plan des investissements pour les années 2003 et 2004.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit:

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2003**
- 5. Plan des investissements pour les années 2003 et 2004**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2003**
- 7. Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2003 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2001	BUDGET 2002 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2003		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1 317 368 737.98	1 358 728 500	Total des charges	1 498 013 900		139 285 400
1 316 501 596.17	1 328 789 600	Total des revenus		1 465 898 400	137 108 800
867 141.81	29 938 900	Excédent de charges		32 115 500	2 176 600
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
93 753 586.06	128 431 200	Total des dépenses	139 080 700		10 649 500
19 669 716.44	18 593 000	Total des recettes		16 239 000	-2 354 000
74 083 869.62	109 838 200	Investissements nets		122 841 700	13 003 500
		FINANCEMENT			
-74 083 869.62	-109 838 200	Investissements nets	122 841 700		13 003 500
77 690 789.68	79 847 500	* Amortissements		96 212 500	16 365 000
845 645.25	-3 875 600	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	20 556 200		16 680 600
-867 141.81	-29 938 900	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	32 115 500		2 176 600
	-63 805 200	Insuffisance d'autofinancement		79 300 900	15 495 700
3 585 423.50		Excédent d'autofinancement			
77 669 293.12	46 033 000	* Autofinancement		43 540 800	-2 492 200

Le compte de fonctionnement fait apparaître un **excédent des charges de Fr. 32,1 millions**; ce résultat est légèrement en recul par rapport à celui du budget 2002 (excédent de charges de Fr. 29,9 millions), tout en restant assez loin du résultat quasi équilibré enregistré aux comptes 2001, soit – Fr. 0,9 million.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à Fr. 139 millions (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour Fr. 7,3 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à Fr. 16,2 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2003 atteignent Fr. 122,8 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de Fr. 43,5 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de Fr. 79,3 millions par le recours à l'emprunt.

2. Considérations générales

Dans l'environnement économique-politique actuel, la gestion financière d'une commune vaudoise, et plus particulièrement de celle contenant la plus forte concentration urbaine, ressemble de plus en plus à un véritable casse-tête. En effet, les Autorités communales lausannoises sont notamment confrontées à la fois aux retombées parfois imprévisibles de l'opération EtaCom, aux reports successifs et importants de charges de l'Etat sur les communes (facture sociale notamment), à l'introduction du nouveau mode de taxation fiscale annuelle «postnumerando» pour les personnes physiques, à l'arrivée de nombreux immigrants auxquels il convient d'apporter toute l'aide nécessaire afin de faciliter leur intégration, à une forte pression pour accroître encore le nombre de places dans des centres de vie infantine ainsi qu'à l'encadrement des personnes à la recherche d'un emploi, hélas, toujours nombreuses à Lausanne.

Après plusieurs années d'efforts, on pouvait penser à la lecture des comptes de 2001 que l'heure était à nouveau à l'équilibre du compte de fonctionnement et à un haut niveau d'autofinancement des investissements. Pourtant, en automne 2001, l'Etat décidait que les Communes participeraient à terme aux charges sociales du Canton non plus à hauteur de 33 1/3 % mais de 50 %, par une augmentation progressive (40 % en 2002, 45 % en 2003 et 50 % dès 2005). Il en découle que la part lausannoise à la facture sociale cantonale passe de Fr. 32 millions aux comptes de 2001 à Fr. 49 millions au budget 2003, soit une augmentation de quelque Fr. 17 millions. Rappelons, au surplus, que les comptes avaient été améliorés, sans que l'on puisse en préciser le montant exact, par un effet de rattrapage sur les impôts des personnes morales, lesquels s'inscrivaient à un niveau exceptionnellement élevé. Pour cette raison, au budget de 2003, lesdites recettes ont été portées pour un montant plus faible que celui ressortant des comptes de 2001, le tassement économique récent invitant également à la prudence.

S'agissant de l'opération EtaCom, les flux avec le compte de régulation se sont soldés par une économie de charges d'environ Fr. 1,5 million pour Lausanne aux comptes de 2001; ce devrait encore être le cas en 2002. Toutefois en 2003, l'introduction de la tâche d'entretien des cours d'eau non corrigés et des rives de lacs provoque une inversion de tendance et Lausanne devrait, pour autant que l'estimation des charges reprises par l'Etat et portées au compte de régulation soit confirmée, enregistrer une perte dans la balance des flux avec le compte de régulation. En revanche, le montant perçu du Fonds intercommunal de péréquation devrait passer de Fr. 1,5 million en 2001 et 2002 à Fr. 4,6 millions en 2003.

Enfin, les charges de personnel accusent une forte progression en raison des mesures particulières prises en faveur de certaines catégories de collaborateurs: Corps de police, Service de secours et d'incendie, ambulanciers, petite enfance.

Finalement, malgré les courants contraires cités plus haut, le résultat du budget 2003 présenté par la Municipalité n'enregistre pas d'aggravation notable par rapport à celui annoncé pour 2002.

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2002, le budget 2003 enregistre tout d'abord les modifications de structure résultant du dernier remaniement administratif opéré par la Municipalité. Dans la brochure du budget, les chiffres du budget 2002 des unités budgétaires qui ont fait l'objet d'un transfert ont été déplacés dans leur nouvelle position.

Le budget 2003 enregistre en outre les modifications de structure suivantes:

A «Administration générale et Finances», la section budgétaire intitulée «Unité d'évaluation et de conseil» a été transférée du Service de la révision (1801) au Secrétariat communal (1103).

Par ailleurs, afin de mettre en évidence l'importance des montants versés par la Commune à l'Etat, une nouvelle section budgétaire 1104 intitulée «Participation à des charges cantonales» regroupe principalement les participations de la Ville aux transports publics, au déficit de l'Etat ainsi qu'à la facture sociale.

A «Culture, Sports, Patrimoine», la structure du Service des gérances a été remaniée, l'ancien chapitre 3400 «Bâtiments administratifs» devenant l'unité budgétaire 3302 intitulée «Immeubles du patrimoine administratif», alors qu'une nouvelle unité 3303 «Administration de la direction et commission immobilière» a été créée.

Aux Services industriels, c'est l'ensemble de la structure comptable de la direction qui fait l'objet d'un profond remaniement.

* * * *

Un document intitulé «Budget reconstitué pour les unités budgétaires remaniées ou transférées», où la comparaison entre les chiffres des comptes 2001 et ceux des budgets 2002 et 2003 a été rétablie, est joint en annexe pour faciliter l'examen du budget 2003 des unités susmentionnées.

4. Budget de fonctionnement de 2003

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2003 et de 2002, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1 498 013 900	1 358 728 500	139 285 400	10.3
Revenus	1 465 898 400	1 328 789 600	137 108 800	10.3
Excédent de charges	32 115 500	29 938 900	2 176 600	7.3

Résultat par catégorie	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1 498 013 900	1 358 728 500	139 285 400	10.25
30 Charges de personnel	429 863 100	416 982 800	12 880 300	3.09
31 Biens, services et marchandises	400 861 800	413 364 100	-12 502 300	-3.02
32 Intérêts passifs	84 320 000	85 747 000	-1 427 000	-1.66
33 Amortissements	102 644 900	87 594 900	15 050 000	17.18
35 Dédommagements à des collectivités publiques	178 761 800	151 867 000	26 894 800	17.71
36 Subventions accordées	73 450 500	68 289 300	5 161 200	7.56
38 Attributions aux réserves	4 153 900	5 073 800	-919 900	-18.13
39 Imputations internes	223 957 900	129 809 600	94 148 300	72.53
4 Revenus	1 465 898 400	1 328 789 600	137 108 800	10.32
40 Impôts	508 450 000	477 470 000	30 980 000	6.49
41 Patentes, concessions	2 043 000	3 452 000	-1 409 000	-40.82
42 Revenus des biens	56 617 800	53 014 000	3 603 800	6.80
43 Taxes, ventes et prestations facturées	585 461 200	593 303 600	-7 842 400	-1.32
44 Part à des recettes sans affectation	4 655 000	3 613 000	1 042 000	28.84
45 Dédommagements de collectivités publiques	58 214 400	57 218 200	996 200	1.74
46 Subventions acquises	1 789 000	1 959 800	-170 800	-8.72
48 Prélèvements sur les réserves	24 710 100	8 949 400	15 760 700	176.11
49 Imputations internes	223 957 900	129 809 600	94 148 300	72.53
RESULTAT				
Excédent de charges	32 115 500	29 938 900	2 176 600	7.27

En complément aux données ci-dessus, vous trouverez en annexe les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2003.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+12,9 mios ou +3,1 %

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	39 008 800	38 054 800	954 000	2.5
Sécurité publique	102 697 100	98 257 500	4 439 600	4.5
Culture, sports, patrimoine	29 492 700	27 035 600	2 457 100	9.1
Travaux	82 960 100	80 841 200	2 118 900	2.6
Enfance, jeunesse et éducation	62 295 700	62 094 900	200 800	0.3
Sécurité sociale et environnement	67 648 200	65 583 300	2 064 900	3.1
Services industriels	54 260 500	53 115 500	1 145 000	2.2
Sous-total	438 363 100	424 982 800	13 380 300	3.1
Correctifs de la masse salariale	-8 500 000	-8 000 000	-500 000	6.3
Total	429 863 100	416 982 800	12 880 300	3.1

Relevons que les chiffres du budget de 2003 tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 0,3% au 1^{er} janvier 2002*
- ⇒ *Annuités réglementaires au 1^{er} janvier 2003*
- ⇒ *Gratifications d'ancienneté échues en 2003*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs de l'ordre de 120 EPT*
- ⇒ *Effet de la revalorisation des salaires de certaines catégories de personnel intervenue en 2002*
- ⇒ *Fixation d'une réserve pour accroissement d'effectif de Fr. 1,5 million*

Rappelons que dès l'exercice 2001, les économies salariales anticipées au niveau du budget sont portées en diminution du présent chapitre. Le montant desdites économies, budgétisé à Fr. 10 millions pour 2002, a été maintenu au même niveau pour 2003.

Par ailleurs, les pourcentages particulièrement élevés qui apparaissent pour certaines directions s'expliquent de la manière suivante :

Sécurité publique (+ 4,5%)

Forte augmentation de l'effectif du Corps de police, effet de la mise en œuvre des conclusions du préavis N° 239 du 20 septembre 2001 relatif à la sécurité publique à Lausanne.

Culture, Sports, Patrimoine (+ 9,1%)

Au Service des forêts, domaines et vignobles, la nomination des ouvriers forestiers travaillant à l'année, et mis auparavant à disposition par des entreprises privées, a sensiblement augmenté l'effectif du personnel fixe dudit service.

Par ailleurs, le taux élevé ci-dessus résulte également de la création de l'unité budgétaire 3303 «Administration de la direction et commission immobilière».

31 Biens, services et marchandises**-12,5 mios ou -3,0%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	13 897 600	16 332 700	-2 435 100	-14.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25 723 300	25 496 200	227 100	0.9
Marchandises	15 585 800	14 688 900	896 900	6.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	26 974 500	34 013 800	-7 039 300	-20.7
Honoraires et prestations de services	56 150 200	53 149 800	3 000 400	5.6
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	15 088 100	14 643 000	445 100	3.0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	24 943 500	24 724 200	219 300	0.9
Sous-total	178 363 000	183 048 600	-4 685 600	-2.6
Achats d'énergie par les SI	222 498 800	230 315 500	-7 816 700	-3.4
Total	400 861 800	413 364 100	-12 502 300	-3.0

Comme à l'accoutumée, ce chapitre de charges a retenu toute l'attention de la Municipalité afin d'en limiter la progression, voire de la ralentir.

Notons, tout d'abord, que les achats d'énergie sont en régression de Fr. 7,8 millions suite à la baisse des prix, principalement au niveau du gaz.

Cette catégorie de dépense étant mise à part, les autres postes diminuent pour la première fois depuis longtemps, de Fr. 4,7 millions (-2,6%). Il y a lieu cependant de préciser que la baisse de charges principale, qui a trait aux frais d'entretien, est essentiellement due à un transfert vers les extensions ordinaires du Service des eaux ainsi que des Services industriels. A noter, par ailleurs, qu'un effort d'économie tout particulier a été porté sur le remplacement du mobilier affecté aux activités administratives, d'où une réduction de quelque 30% de ce type de dépenses (- Fr. 0,4 million).

Les principales autres variations que l'on peut mettre en exergue sont les suivantes:

310	Transfert des acquisitions de matériel pédagogique dans une comptabilité extracommunale	-0,9 million
311	Transfert des achats d'équipements et d'installations des SI dans les extensions ordinaires	-0,9 million
312	Consommation d'énergie à la STEP	+ 0,3 million
318	Transfert des activités statistiques au SCRIS	+ 0,4 million
318	Frais d'emprunts	+ 1,9 million
318	Accueil d'enfants (garderies, APEMS)	+ 1,8 million
319	Frais divers des SI (logo, plaquette, site Internet, promotion, cotisations, taxe véhicules, ristourne aux Communes)	+ 0,8 million

32 Intérêts passifs**-1,4 mio ou -1,7%**

Malgré le net accroissement de l'endettement prévu pour les années 2002 et 2003, les charges d'intérêts diminuent grâce à l'arrivée à échéance, pendant cette période, d'importants emprunts comportant des taux relativement élevés, renouvelés à des conditions sensiblement plus favorables.

33 Amortissements**+15,1 mios ou +17,2%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	5 000 000	6 600 000	-1 600 000	-24.2
Autres pertes, défalcons et moins-values	1 432 400	1 147 400	285 000	24.8
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	57 553 600	51 600 900	5 952 700	11.5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	38 658 900	28 246 600	10 412 300	36.9
Total	102 644 900	87 594 900	15 050 000	17.2

Au Service des impôts, les défalcons ont fait l'objet d'un réajustement compte tenu du niveau des provisions (- Fr. 1,6 million), alors que le poste «autres pertes», suite à l'introduction du programme de gestion immobilière (OFIGER), enregistre systématiquement les «vacants» sous cette rubrique (+ Fr. 0,2 million), avec contrepartie dans les «revenus des immeubles du patrimoine financier».

A la «Bourse communale», il y a lieu de relever la hausse des amortissements prévus au Service des eaux (+ Fr. 3 millions), suite notamment aux diverses réactivations effectuées et à la mise en service de la station de Lutry rénovée.

Aux Services industriels enfin, les fortes réactivations opérées récemment sur les immeubles et installations techniques ont pour conséquence un net accroissement des amortissements.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+26,9 mios ou +17,7%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Compte de régulation EtaCom	83 450 000	71 000 000	12 450 000	17.5
Participation à des entreprises de transports	32 000 000	31 750 000	250 000	0.8
Participation au déficit de l'Etat	5 600 000	5 600 000	0	0.0
Facture sociale	49 113 600	35 615 000	13 498 600	37.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5 220 500	4 370 000	850 500	19.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	1 865 000	1 830 000	35 000	1.9
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	805 700	798 000	7 700	1.0
Participation aux mesures actives du travail	262 000	262 000	0	0.0
Autres dédommagements	445 000	642 000	-197 000	-30.7
Total	178 761 800	151 867 000	26 894 800	17.7

La hausse de la contribution au compte de régulation EtaCom, qui passe de Fr. 620.- à Fr. 725.- par habitant, entraîne un accroissement de charges de Fr. 12,45 millions.

Dans le cadre de l'Organisme médicosocial vaudois, la participation de la Ville à l'ALSMAD passe de Fr. 35.20 à Fr. 41.60 par habitant.

Quant à la facture sociale, outre un accroissement de base des charges, elle subit la hausse résultant de la nouvelle répartition entre le Canton et les Communes, soit 45% du total des dépenses à charge des Communes en 2003, contre 40% en 2002 et 33% en 2001. Le détail de ladite facture est dès lors le suivant:

	Budget 2003	Budget 2002
	fr.	fr.
Total	49 113 600	35 615 000
Enseignement spécialisé	3 670 000	2 670 000
PC AVS/AI et LAVAMal	20 805 000	15 555 000
Prévoyance et aides sociales	14 280 000	10 428 700
Protection de la jeunesse	4 529 000	2 819 000
Hébergement médico-social	5 829 600	4 142 300

36 Subventions accordées

+5,2 mios ou +7,6%

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	3 467 300	3 570 300	-103 000	-2.9
Sécurité publique	93 300	83 100	10 200	12.3
Culture, sports, patrimoine	31 036 500	29 836 000	1 200 500	4.0
Enfance, jeunesse et éducation	18 942 500	17 834 600	1 107 900	6.2
Sécurité sociale et environnement	19 469 300	16 965 300	2 504 000	14.8
Services industriels	441 600	0	441 600	
Total	73 450 500	68 289 300	5 161 200	7.6

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2002 et celui de 2003 (en millions de francs):

⇒ Université de Lausanne – Chaire d’honneur de la Ville	+ 0,220
⇒ Fondation AESCE – Subvention unique en 2002	-0,200
⇒ Béjart Ballet Lausanne	+ 0,140
⇒ Opéra de Lausanne	+ 0,200
⇒ Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	+ 0,200
⇒ Affaires sportives	+ 0,255
⇒ Conservatoire de musique	-0,230
⇒ FASL	+ 0,300
⇒ APEF – Mamans de jour	+ 0,340
⇒ Vallée de la Jeunesse	+ 0,300
⇒ Point d’eau	+ 0,100
⇒ Aide au logement	+ 0,506
⇒ Aide sociale lausannoise complémentaire	+ 0,166

38 Attributions aux réserves

– 0,9 mio ou –18,1%

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	28 400	50 000	-21 600	-43.2
Fonds de régularisation des loyers	1 000	1 000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	369 300	1 150 400	-781 100	-67.9
Fonds des SI	3 755 200	3 872 400	-117 200	-3.0
Total	4 153 900	5 073 800	-919 900	-18.1

39 Imputations internes

+94,1 mios ou +72,5%

L'augmentation du solde moyen du patrimoine administratif à amortir, notamment en raison des réactivations opérées par le Service des eaux ainsi que par les Services industriels, entraîne un accroissement de la facturation interne des intérêts pour 6,7 millions de francs. Par ailleurs, la restructuration des différentes sections budgétaires des Services industriels a eu pour conséquence une refacturation sensiblement plus importante de charges, à l'intérieur du Service de l'électricité essentiellement, d'où une inflation dans ces chapitres de près de Fr. 88 millions.

4 REVENUS**40 Impôts**

+31 mios ou +6,5%

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	338 000 000	323 000 000	15 000 000	4.6
Impôts sur le bénéfice et le capital	106 000 000	89 000 000	17 000 000	19.1
Impôts fonciers	28 500 000	28 000 000	500 000	1.8
Droits de mutations	6 500 000	9 000 000	-2 500 000	-27.8
Impôts sur les successions et les donations	23 000 000	22 000 000	1 000 000	4.5
Impôts sur la propriété et sur la dépense	6 450 000	6 470 000	-20 000	-0.3
Total	508 450 000	477 470 000	30 980 000	6.5

Impôts sur le revenu et la fortune

L'exercice 2003 correspondra à l'introduction de la taxation annuelle *postnumerando*. Ce système introduit la simultanéité de la période de calcul et de la période de taxation, ce qui signifie que la taxation pour une année donnée aura désormais comme objet les revenus acquis cette même année. Le système de paiement par acomptes demeure. Les acomptes 2003, période transitoire, seront calculés, pour l'ensemble du Canton, sur la base de l'impôt payé en 2002, majoré de 8%.

De même l'impôt sur la fortune sera perçu selon des modalités semblables; la majoration de l'impôt s'élèvera à 10%.

Impôts sur le bénéfice et le capital

La prévision de l'impôt sur le bénéfice et le capital est essentiellement fondée sur les résultats des comptes 2000 et 2001, compte tenu de la marche actuelle des affaires, ainsi que de mesures techniques (introduction de taxations provisoires notamment) relatives à l'avancement des travaux de taxation.

41 Patentes et concessions**-1,4 mio ou -40,8%**

La forte diminution enregistrée dans ce chapitre résulte de la suppression, par l'Etat, des taxes de patentes (colportage, déballage, étalage), ainsi que des taxes de patentes perçues auprès des établissements publics. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse du tarif des prolongations d'ouverture desdits établissements.

42 Revenus des biens**+3,6 mios ou +6,8%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	4 262 000	4 260 000	2 000	0.0
Revenu des immeubles du patrimoine financier	26 445 000	25 650 000	795 000	3.1
Revenu des biens du patrimoine administratif	25 355 300	22 546 800	2 808 500	12.5
Autres revenus	555 500	557 200	-1 700	-0.3
Total	56 617 800	53 014 000	3 603 800	6.8

Au patrimoine financier, le Service des forêts, domaines et vignobles prévoit une baisse du produit des vignes (- Fr. 0,7 million) suite à la diminution des prix du vin ainsi qu'à la baisse des rendements. Le Service des gérances, quant à lui, escompte une hausse du produit des loyers de Fr. 1,1 million.

Au patrimoine administratif, le Service de la circulation s'attend à une hausse du produit des parcs de Fr. 1 million en raison de l'augmentation de la fréquentation des P+R et de la mise en place de nouvelles zones «macarons»; le Service des gérances, quant à lui, prévoit une augmentation des loyers administratifs de Fr. 0,6 million (reprise du théâtre de l'Arsec, facturation à l'ORP), alors que le Service administratif de la Direction des travaux a budgétisé un ajustement du produit des redevances pour l'affichage de quelque Fr. 1 million.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**-7,8 mios ou -1,3%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	83 894 300	86 148 700	-2 254 400	-2.6
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	60 026 000	62 916 600	-2 890 600	-4.6
Frais facturés à des tiers, remboursements	10 971 900	10 909 700	62 200	0.6
Amendes	15 500 000	13 000 000	2 500 000	19.2
Autres contributions	17 336 000	12 433 600	4 902 400	39.4
Sous-total	187 728 200	185 408 600	2 319 600	1.3
Ventes d'énergie des SI	397 733 000	407 895 000	-10 162 000	-2.5
Total	585 461 200	593 303 600	-7 842 400	-1.3

La diminution constatée dans ce chapitre s'explique essentiellement par la baisse du produit des ventes d'énergie aux Services industriels (- Fr. 10,2 millions ou -2,5%), régression en relation avec celle des achats figurant dans le chapitre 31. Cette rubrique enregistre par ailleurs les écarts suivants (en millions de francs):

434 Taxes et prestations des Abattoirs	-0,726
434 Gestion des déchets – Prestations facturées	-0,200
434 Taxe d'épuration des eaux	-1,648
435 Ventes du Service des eaux	-2,500
437 Amendes	+2,500
438 Electricité – Facturation aux crédits d'investissements des prestations de personnel ainsi que des intérêts intercalaires	+7,463
439 Electricité – Disparition de la participation de EOS à la baisse du tarif MT	-3,509
439 Multimédia – Recettes diverses (abonnements Internet)	+0,900

44 Part à des recettes sans affectation**+1 mio ou +28,8%**

Le Service des impôts prévoit que la part à l'impôt sur les gains immobiliers passera de Fr. 2 à 3 millions, hausse fondée sur les comptes 2001 (Fr. 3,3 millions), avec une correction à la baisse pour tenir compte du fait que dès 2003 l'exercice fiscal sera aligné sur l'année civile et ne comportera donc cette année-là que dix mois au lieu de douze.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+1 mio ou +1,7%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Total	58 214 400	57 218 200	996 200	1.7
Fonds de péréquation EtaCom	4 600 500	1 500 000	3 100 500	206.7
Participation de l'ECA aux frais du Service de secours et d'incendie	9 532 000	9 321 000	211 000	2.3
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 240 000	1 491 000	-251 000	-16.8
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	21 040 700	24 087 500	-3 046 800	-12.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 983 700	3 829 700	154 000	4.0
Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6 336 200	6 973 100	-636 900	-9.1
Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP)	8 382 400	7 760 000	622 400	8.0
Autres dédommagements	3 098 900	2 255 900	843 000	37.4

Le dernier projet de décret du Conseil d'Etat relatif à EtaCom prévoit une forte hausse de la contribution versée à la Ville par le Fonds de péréquation (+ Fr. 3,1 millions).

Au Groupe sanitaire, les subventions de l'Etat sont en baisse de Fr. 0,25 million, alors qu'au Service des écoles primaires et secondaires elles régressent de Fr. 3,5 millions, les traitements des enseignants remplaçants, de même que le matériel pédagogique, n'émergeant plus au budget communal.

Par ailleurs, la diminution de charges enregistrée dans le secteur «RMR» induit une baisse de la participation cantonale.

Enfin, relevons que la hausse enregistrée sous le poste «Autres dédommagements» provient essentiellement de la participation de l'Etat aux charges d'entretien des cours d'eau non corrigés et des rives de lacs, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième étape d'EtaCom.

48 Prélèvements sur les réserves**+15,8 mios ou +176,1%**

	Budget 2003	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	24 710 100	8 949 400	15 760 700	176.1
Fonds de régularisation des loyers	1 000	1 000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	3 882 100	1 260 400	2 621 700	208.0
Fonds des SI	20 827 000	7 688 000	13 139 000	170.9

L'augmentation des charges liées à l'épuration des eaux (traitements, amortissements, énergie), de même que la baisse du produit de la taxe d'épuration, entraînent un recours accru au Fonds de péréquation ad hoc.

Aux Services industriels, ce sont les prélèvements prévus par le Service d'électricité (compensation des mesures d'assainissement EOS et égalisation des résultats), de Fr. 20,7 millions, qui provoquent l'écart constaté.

5. Plan des investissements pour les années 2003 et 2004

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2003 et 2004, portant sur les crédits déjà votés (A I).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2003 et 2004, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2004, lesquels sont classés par ordre de priorité (A II).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2004.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2003:

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 15.09.2002	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	0.3	8.1	8.4
Sécurité publique	7.5	5.2	12.7
Culture, sports, patrimoine	11.2	4.8	16.0
Travaux	17.2	19.6	36.8
Enfance, jeunesse et éducation	14.3	8.2	22.5
Sécurité sociale et environnement	3.2	2.0	5.2
Services industriels	17.7	12.5	30.2
Total du patrimoine administratif	71.4	60.4	131.8
Patrimoine financier	13.0	0.0	13.0
Total général	84.4	60.4	144.8

Les principales dépenses prévues pour 2003 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits d'extension (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux)	18'900
Renouvellement des infrastructures micro-informatiques et stockage magnétique des données	7'000
Nouvelle centrale d'alarme du Corps de police	5'500
Deuxième étape de désodorisation de la STEP	4'000
Installation de lavage des fumées de la STEP	4'000
Assainissement du réseau d'eau et des stations de pompage	2'500
Agrandissement du groupe scolaire d'Entre-Bois	10'000
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires – 3 ^e étape	3'700
Mesures d'urgence pour la rentrée scolaire 2003 (Coteau-Fleuri, Grand-Vennes, Bergières)	3'500
Construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin	3'000
Extensions ordinaires des Services industriels	22'000
Achat des conduites d'amenée d'eau du Pays-d'Enhaut, y compris l'usine de Sonzier	4'000
Renouvellement partiel du réseau 50 kV et 125 kV	4'000
Achats d'actions et assainissement de FMHL SA	2'800
Haldimand 3/Arlaud 2 – Démolition et reconstruction (patrimoine financier)	4'000
Grand-Pré 3-5 – Transformation et rénovation pour la Haute Ecole de Théâtre Suisse (PF)	7'000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2003 sont évaluées à Fr. 16,2 millions et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 122,8 millions compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

Le chiffre de Fr. 122,8 millions de dépenses nettes d'investissements dépasse assez nettement l'enveloppe de Fr. 100 millions définie par le Plan de législature. La Municipalité escompte toutefois qu'au vu des expériences régulièrement faites au moment des comptes, ladite enveloppe ne sera pas dépassée.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2003

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériels. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	32.1	
Amortissements		96.2
Attributions aux réserves		4.1
Prélèvements sur les réserves	24.7	
	<u>56.8</u>	<u>100.3</u>
Autofinancement	43.5	
	<u>100.3</u>	<u>100.3</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	131.8	
Autorisations d'achats	7.2	
Subventions et recettes sur investissements		16.2
	<u>139.0</u>	<u>16.2</u>
Investissements nets		122.8
	<u>139.0</u>	<u>139.0</u>
Financement	Mios de francs	%
Investissements nets	122.8	100.0
./. Autofinancement	43.5	35.4
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>79.3</u>	<u>64.6</u>

L'insuffisance d'autofinancement de Fr. 79,3 millions (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à Fr. 13 millions. Toutes choses restant égales par ailleurs, la dette totale avoisinerait ainsi Fr. 2,2 milliards à la fin de 2003.

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/46 de la Municipalité, du 10 octobre 2002 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2003 comme il suit :

Charges	Fr. 1'498'013'900.–
Revenus	Fr. 1'465'898'400.–
Excédent des charges	<u>Fr. 32'115'500.–</u>

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2003 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2003.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2002
Brochure du projet de budget de l'exercice 2003
Plan des investissements pour les années 2003 et 2004
Budget reconstitué pour les unités budgétaires remaniées ou transférées

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2003		BUDGET DE 2002		COMPTES DE 2001 *	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	327'441'700	592'834'700	260'655'900	551'117'400	196'876'626.23	143'194'64.22
SECURITE PUBLIQUE	135'430'500	73'321'300	130'961'800	71'984'800	144'380'646.66	71'581'794.91
CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	120'294'700	49'621'400	116'079'600	47'442'700	164'423'098.18	601'058'105.76
TRAVAUX	166'530'500	117'318'500	162'380'300	116'672'900	109'086'058.00	562'251'001.79
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATIO	134'217'300	33'526'300	133'829'500	36'261'700	133'879'089.48	39'060'287.99
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	103'612'800	25'074'500	135'921'900	25'776'400	127'729'643.22	25'077'071.94
SERVICES INDUSTRIELS	510'486'400	574'201'700	418'899'500	479'533'700	440'993'576.21	509'153'869.56
TOTAUX	1'498'013'900	1'465'898'400	1'358'728'500	1'328'789'600	1'317'368'737.98	1'316'501'596.17
EXCEDENT DES CHARGES		32'115'500		29'938'900		867'141.81
	1'498'013'900	1'498'013'900	1'358'728'500	1'358'728'500	1'317'368'737.98	1'317'368'737.98

* Ancienne structure administrative

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2001	Budget 2002		Nature	Budget 2003		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'317'368'737.98	1'358'728'500	3	CHARGES	1'498'013'900	139'285'400	10.3	
403'124'451.87	416'982'800.00	30	CHARGES DE PERSONNEL	429'863'100	12'880'300	3.1	
572'292.35	576'800	300	Rétribution des autorités	666'700	89'900	15.6	
325'297'195.40	344'590'600	301	Traitements	359'235'500	14'644'900	4.2	
3'893'482.26	3'979'000	302	Traitements du personnel enseignant	246'000	-3'733'000	-93.8	
21'349'069.64	22'694'200	303	Cotisations aux assurances sociales	23'460'300	766'100	3.4	
42'208'557.85	44'650'400	304	Cotisations à la caisse de pensions	45'671'200	1'020'800	2.3	
6714'822.80	6'904'500	305	Assurance-accidents	7'028'400	123'900	1.8	
2'030'911.66	2'050'100	307	Prestations à des retraités	1'938'800	-111'300	-5.4	
0.00	-10'000'000	308	Economie de personnel	-10'000'000	0		
1'058'119.91	1'537'200	309	Autres charges de personnel	1'616'200	79'000	5.1	
352'047'681.55	413'364'100.00	31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	400'861'800	-12'502'300	-3.0	
3'772'829.23	4'096'000	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'295'500	-800'500	-19.5	
11'816'644.44	12'236'700	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'602'100	-1'634'600	-13.4	
201'279'947.07	255'811'700	312	Eau, énergie et chauffage	248'222'100	-7'589'600	-3.0	
14'133'618.53	14'688'900	313	Marchandises	15'585'800	896'900	6.1	
15'865'583.75	15'006'300	314	Entretien des biens immobiliers	14'703'200	-303'100	-2.0	
17'650'949.03	19'007'500	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	12'271'300	-6'736'200	-35.4	
14'123'906.34	14'643'000	316	Loyers et redevances d'utilisation	15'088'100	445'100	3.0	
2'298'391.39	2'748'000	317	Déplacements, débours, dommages	2'537'300	-210'700	-7.7	
51'269'462.61	53'149'800	318	Autres prestations de tiers	56'150'200	3'000'400	5.6	
19'836'349.16	21'976'200	319	Impôts, taxes et frais divers	22'406'200	430'000	2.0	
85'434'321.90	85'747'000.00	32	INTERETS DIVERS	84'320'000	-1'427'000	-1.7	
85'203'158.80	85'500'000	322	Intérêts des dettes	84'000'000	-1'500'000	-1.8	
231'163.10	247'000	329	Autres intérêts passifs	320'000	73'000	29.6	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2001		Budget 2002		Nature	Budget 2003	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
89'613'611.23	87'594'900.00	33	AMORTISSEMENTS		102'644'900	15'050'000	17.2
11'922'821.55	7'747'400	330	Pertes, défalcatons, moins-values		6432'400	-1'315'000	-17.0
77'690'789.68	79'847'500	331	Amortissements du patrimoine administratif		96'212'500	16'365'000	20.5
153'896'922.18	151'867'000.00	35	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES		178'761'800	26'894'800	17.7
153'572'929.58	151'590'000	351	Participation à des charges cantonales		178'481'800	26'891'800	17.7
323'992.60	277'000	352	Participation à des charges de communes		280'000	3'000	1.1
65'213'660.44	68'289'300.00	36	SUBVENTIONS ACCORDEES		73'450'500	5'161'200	7.6
60'863'463.39	63'777'800	365	Subventions à des institutions		68'301'900	4'524'100	7.1
4'350'197.05	4'511'500	366	Aides individuelles		5'148'600	637'100	14.1
6'106'961.68	5'073'800.00	38	ATTRIBUTIONS AUX RESERVES		4'153'900	-919'900	-18.1
6'106'961.68	5'073'800	380	Attributions aux réserves		4'153'900	-919'900	-18.1
161'931'127.13	129'809'600.00	39	IMPUTATIONS INTERNES		223'957'900	94'148'300	72.5
161'931'127.13	129'809'600	390	Imputations internes		223'957'900	94'148'300	72.5

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2001	Budget 2002	Nature	Budget 2003	Ecart au budget précédent	%
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	
1'316'501'596.17	1'328'789'600	4 REVENUS	1'465'898'400	137'108'800	10.3
494'529'089.95	477'470'000.00	40 IMPOTS	508'450'000	30'980'000	6.5
308'106'888.15	323'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	338'000'000	15'000'000	4.6
117'495'897.05	89'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	106'000'000	17'000'000	19.1
28'620'411.00	28'000'000	402 Impôts fonciers	28'500'000	500'000	1.8
6'490'130.90	9'000'000	404 Droits de mutation	6'500'000	-2'500'000	-27.8
27'655'265.95	22'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	23'000'000	1'000'000	4.5
6'160'496.90	6'470'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	6'450'000	-20'000	-0.3
3'240'763.95	3'452'000.00	41 PATENTES, CONCESSIONS	2'043'000	-1'409'000	-40.8
3'240'763.95	3'452'000	410 Patentes, concessions	2'043'000	-1'409'000	-40.8
61'168'209.12	53'014'000.00	42 REVENUS DES BIENS	56'617'800	3'603'800	6.8
2'614'851.59	3'020'000	421 Intérêts moratoires et divers	3'010'000	-10'000	-0.3
54'869.69	30'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	100'000	70'000	233.3
25'799'609.90	25'650'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	26'445'000	795'000	3.1
7'129'777.61	557'200	424 Plus-values, produits exceptionnels	555'500	-1'700	-0.3
1'217'223.54	1'210'000	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	1'152'000	-58'000	-4.8
24'351'876.79	22'546'800	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	25'355'300	2'808'500	12.5
525'691'620.56	593'303'600.00	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	585'461'200	-7'842'400	-1.3
2'260'827.51	2'762'600	431 Emoluments administratifs	2'408'000	-354'600	-12.8
87'277'872.58	86'148'700	434 Redevances et prestations facturées	83'894'300	-2'254'400	-2.6
401'682'442.27	470'811'600	435 Ventes	457'759'000	-13'052'600	-2.8
10'049'123.60	10'909'700	436 Dédommagements de tiers	10'971'900	62'200	0.6
13'931'912.50	13'000'000	437 Amendes	15'500'000	2'500'000	19.2
202'600.16	220'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	7'703'200	7'483'200	3'401.5
10'286'841.94	9'451'000	439 Autres recettes	7'224'800	-2'226'200	-23.6

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2001	Budget 2002	Nature	Budget 2003	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	%
4'993'340.35	3'613'000.00	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	4'655'000	1'042'000	28.8
4'993'340.35	3'613'000	441 Part à des recettes cantonales	4'655'000	1'042'000	28.8
56'763'865.68	57'218'200.00	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	58'214'400	996'200	1.7
10'690'904.77	10'780'000	450 Participation de la Confédération aux charges	11'142'400	362'400	3.4
41'454'009.11	41'360'300	451 Participation du Canton aux charges	41'675'600	315'300	0.8
4'618'951.80	5'077'900	452 Participation de communes aux charges	5'396'400	318'500	6.3
2'922'263.00	1'959'800.00	46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'789'000	-170'800	-8.7
639'236.80	511'000	460 Subventions de la Confédération	512'000	1'000	0.2
2'167'951.45	1'328'800	461 Subventions du Canton	1'277'000	-51'800	-3.9
115'074.75	120'000	469 Autres subventions	0	-120'000	-100.0
5'261'316.43	8'949'400.00	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	24'710'100	15'760'700	176.1
5'261'316.43	8'949'400	480 Prélèvements sur les réserves	24'710'100	15'760'700	176.1
161'931'127.13	129'809'600.00	49 IMPUTATIONS INTERNES	223'957'900	94'148'300	72.5
161'931'127.13	129'809'600	490 Imputations internes	223'957'900	94'148'300	72.5
867'141.81	29'938'900	EXCEDENT DE CHARGES	32'115'500	2'176'600	7.3

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1 9 8 0	Comptes 1 9 9 0	Comptes 1 9 9 5	Comptes 1 9 9 9	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 0 1	Budget 2 0 0 2	Budget 2 0 0 3
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'116.5	1'131.7	1'155.4	1'228.9	1'274.0
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	375.1	385.5	403.1	417.0	429.9
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	307.6	327.4	352.1	413.3	400.8
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	90.0	92.3	85.4	85.7	84.3
Amortissements	71.1	112.0	98.0	133.1	109.7	89.6	87.6	102.6
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	133.7	136.6	153.9	151.9	178.8
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	64.9	65.4	65.2	68.3	73.4
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	12.1	14.8	6.1	5.1	4.2
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'078.7	1'089.7	1'154.6	1'199.0	1'241.9
Impôts	226.4	360.9	402.7	451.6	426.9	494.5	477.5	508.4
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	2.9	3.2	3.2	3.5	2.0
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	54.7	58.5	61.2	53.0	56.6
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	500.2	511.4	525.7	593.3	585.5
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.6	3.4	5.0	3.6	4.7
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	46.5	44.4	56.8	57.2	58.2
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	1.8	4.2	2.9	2.0	1.8
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	17.4	37.7	5.3	8.9	24.7
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	37.8	42.0	0.8	29.9	32.1
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	61.1	37.0	77.7	46.0	43.5

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

La présidente: – Nous prenons le plan des investissements. J'appelle le président de la Commission permanente des finances, qui désire faire un bref commentaire.

Nous ne votons pas, mais prenons acte du contenu du plan des investissements pour 2003 et 2004.

Je donne la parole à M. le rapporteur.

**PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR
LES ANNÉES 2003 ET 2004**

**Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de
la Commission permanente des finances, rapporteur:**

– Madame la Présidente, je vais rapidement lire le bref commentaire que j'avais inséré dans mon rapport général, au chapitre intitulé «Plan des investissements». Nous avons eu beaucoup de questions, mais très peu d'oppositions.

Ce plan est constitué par les trois chapitres habituels, diverses questions ont été posées par les commissaires et les principales dépenses prévues pour 2003 ont soulevé les remarques suivantes:

Point 15. Sport: Stade olympique: 3^e étape

Le délai pour obtenir une subvention fédérale se situe à fin 2003, une décision doit être prise rapidement. Toutefois, une partie des commissaires ne sont pas convaincus du projet envisagé.

Point 19. Culture: Théâtre municipal

Plusieurs commissaires estiment que Lausanne ne doit pas participer seule à ces travaux.

Je rappelle ici que le plan des investissements fait l'objet du point 2 des conclusions, soit uniquement de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2003.

La présidente: – J'ouvre une discussion générale sur le plan des investissements. Elle n'est pas demandée. Nous prenons directement les dicastères. Si vous voulez intervenir, vous levez la main.

**Dépenses et recettes présumées sur les crédits votés
pour les années 2003 et 2004**

*Administration générale et Finances
Sécurité publique
Culture, Sports, Patrimoine
Travaux*

*Enfance, Jeunesse et Education
Sécurité sociale et Environnement
Services industriels
Patrimoine financier*

Dépenses et recettes sur les crédits à voter d'ici 2004

*Administration générale et Finances
Sécurité publique
Culture, Sports, Patrimoine
Travaux*

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts): – C'est une remarque générale que je fais chaque année. Je n'ai pas encore trouvé satisfaction. Elle est peut-être plus vouée aux pages blanches. Les précisions quant aux frais d'exploitation générés par les éléments du plan des investissements pourraient être une information intéressante, car ce sont finalement eux qui chargent le budget. Je poserai des questions précises au niveau de la Direction des travaux.

Concernant le point 27, *GREHL (Gestion des ressources en eau du Haut-Lac)*, un crédit à voter de Fr. 13 millions. C'est plutôt sibyllin et j'aimerais savoir ce qu'est cette gestion des ressources en eau du Haut-Lac. Va-t-on assécher le Haut-Lac?

Au point 33, *M2 – Restructuration des lignes tl*, un crédit de Fr. 19 millions est prévu. La Municipalité peut-elle nous expliquer ce que comprend ce montant de Fr. 19 millions?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– Pour la restructuration des lignes tl en adéquation avec les stations du métro, il s'agit du devis établi par le Service des routes et voirie, concernant plus particulièrement le réaménagement de surface près des stations. Les calculs aboutissent à ce chiffre, relativement important, annoncé lors de la campagne. Nous estimons que ce montant est requis pour ces réaménagements indispensables.

Concernant la *GREHL*, il s'agit d'un projet encore à l'étude, relatif aux eaux provenant des sources de l'Étivaz, à leur valorisation en collaboration avec la région Vevey-Montreux-Riviera. La conduite de l'Étivaz arrive sous les Avants, à la station électrique de Sonzier, et la redistribution en direction de Lausanne doit être modifiée pour une sécurisation accrue, étendue à la région Vevey-Montreux. C'est un projet pour 2004. Il implique la reprise préalable de la convention passée pour les autres transports de l'Étivaz à Sonzier. Vous aurez de plus amples informations au point 7 du préavis.

La présidente: – Une autre intervention sur Travaux?

*Enfance, Jeunesse et Education
Sécurité sociale et Environnement
Services industriels*

Commentaires sur les crédits à voter au-delà de 2004? Je poursuis la lecture des chapitres.

Crédits à voter au-delà de 2004

*Administration générale et Finances
Sécurité publique
Culture, Sports, Patrimoine
Travaux*

Discussion

M. Grégoire Junod (Soc.): – J'avais posé la question en Commission. Comme je n'ai pas obtenu de réponse, je la repose en plénum. En 1999 déjà, j'ai déposé une motion concernant le réaménagement complet de la place du Tunnel, pour laquelle un délai de trois ans avait été accordé à la Municipalité¹. Délai prolongé dans le cadre du rapport sur l'état des motions en suspens de l'année dernière². Le réaménagement de cette place figurait au plan des investissements de l'an passé. Il a disparu cette année. J'aimerais savoir pourquoi.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Que M. Junod ne s'inquiète pas, ce projet figure toujours dans les intentions de la Municipalité. La priorité est donnée au réaménagement de la Borde, plus particulièrement en relation avec la placette. Si vous avez lu la FAO, vous savez que ce dossier a été mis à l'enquête et que le préavis va sortir ces prochaines semaines.

La place du Tunnel fera l'objet d'un concours – en 2003, je l'espère – englobant le réaménagement de la rue de la Borde. Nous attendions aussi le résultat de la votation sur le métro. Nous poursuivons l'idée, mais la priorité municipale porte sur le réaménagement de la Borde, suivi de la place du Tunnel. Il n'est pas impossible que l'on intervienne le processus au vu du résultat du concours.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je lis dans la série des projets postérieurs à 2004, mention de la liaison Vennes–Saint-Martin. Je croyais que cette pénétrante avait été abandonnée. La Municipalité a-t-elle changé d'avis et réactualise-t-elle ce projet?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – C'est une erreur de l'imprimerie. Voilà, désolé...

La présidente: – Une autre intervention?...

*Enfance, Jeunesse et Education
Sécurité sociale et Environnement
Services industriels*

Personne ne demande encore la parole? Nous avons donc pris acte du plan des investissements pour les années 2003 et 2004.

¹BCC 1999, T. I, pp. 399 ss.

²BCC 2002, T. I (N° 2), p. 49.

Nous allons entreprendre le budget de fonctionnement de l'exercice 2003. Je donne la parole à M. le président de la Commission permanente des finances, qui va nous lire son rapport.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2003

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

1. Remarques générales

Après plusieurs années d'effort, on pouvait penser, à la lecture des comptes 2001, que l'heure était à nouveau à l'équilibre du compte de fonctionnement et à un haut niveau d'autofinancement des investissements. Pourtant, en automne 2001, l'Etat décidait que les Communes participeraient progressivement aux charges sociales du Canton. Il faut se rappeler que les comptes avaient été améliorés dans une certaine mesure par un effet de rattrapage sur les impôts des personnes morales. Enfin, les charges de personnel prévues pour 2003 marquent une progression relativement élevée en raison des efforts particuliers consentis dans les domaines de la sécurité publique et de la petite enfance.

Finalement, le budget de fonctionnement de 2003 fait apparaître un excédent de charges de Fr. 32,1 millions, soit une augmentation Fr. 2,2 millions par rapport à celui de 2002 qui était parti avec un excédent de charges de Fr. 29,9 millions. Ce déficit annoncé pour 2003 reste très éloigné du résultat presque équilibré enregistré aux comptes 2001, soit Fr. 0,9 million de déficit «seulement».

Les totaux du compte de fonctionnement 2003, charges et revenus, enregistrent une augmentation particulièrement importante par rapport au budget précédent en raison principalement de la restructuration des différentes sections budgétaires des Services industriels.

2. Les charges

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à Fr. 139 millions (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériels pour Fr. 7,3 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à Fr. 16,2 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2003 atteignent Fr. 122,8 millions, assurées à hauteur de Fr. 43,5 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de Fr. 79,3 millions par le recours à l'emprunt.

La Commune est confrontée à la fois aux retombées de l'opération EtaCom, ainsi qu'aux reports successifs et importants de charges de l'Etat sur les Communes (facture sociale notamment), ainsi que d'un nouveau mode de taxation fiscale annuelle *postnumerando* pour les personnes physiques.

L'augmentation du budget est due entre autres à l'arrivée de nombreux immigrants auxquels il convient d'apporter toute l'aide nécessaire afin de faciliter leur intégration, mais encore une forte pression pour accroître le nombre de places dans des centres de vie enfantine ainsi qu'à l'encaissement des personnes à la recherche d'un emploi toujours nombreuses à Lausanne.

L'opération EtaCom, les flux avec le compte de régulation, se sont soldés par une économie de charges d'environ Fr. 1,5 million pour Lausanne aux comptes de 2001; ce devrait encore être le cas en 2002. Toutefois en 2003, l'introduction de la tâche d'entretien des cours d'eau non corrigés et des rives de lacs provoque une inversion de tendance et Lausanne devrait, pour autant que l'estimation des charges reprises par l'Etat et portées au compte de régulation soit confirmée, enregistrer une perte dans la balance des flux avec le compte de régulation. En revanche, le montant perçu du Fonds intercommunal de péréquation devrait passer de Fr. 1,5 million en 2001 et en 2002 à Fr. 4,6 millions en 2003.

Les charges de personnel accusent une forte progression en raison des mesures particulières prises en faveur de certaines catégories de collaborateurs: Corps de police, Service de secours et d'incendie, ambulanciers, petite enfance.

Les charges de personnel augmentent de Fr. 12'880'300.-. La cause principale est l'augmentation du nombre des fonctionnaires qui est de l'ordre de 120 EPT et de la fixation d'une réserve pour accroissement d'effectif de Fr. 1,5 million.

Les biens, services et marchandises ont fait l'objet d'une attention particulière de la Municipalité. L'effort aboutit à une économie prévue de Fr. 12'502'300.-. Les diminutions sont les conséquences de la baisse des prix de l'énergie, principalement au niveau du gaz. A noter, par ailleurs, qu'un effort d'économie tout particulier a été porté sur le remplacement du mobilier affecté aux activités administratives, d'où une réduction de quelque 30% de ce type de dépenses (-Fr. 0,4 million).

Malgré le net accroissement de l'endettement prévu pour les années 2002 et 2003, les charges d'intérêts diminuent grâce à l'arrivée à échéance, pendant cette période, d'importants emprunts comportant des taux relativement élevés, renouvelés à des conditions sensiblement plus favorables.

Les amortissements augmentent principalement aux SI, suite aux fortes réactivations opérées récemment sur les immeubles et les installations techniques.

Les dédommagements à des collectivités publiques augmentent de Fr. 26'894'800.-, cela pour différentes causes comme la hausse de la contribution au compte de régulation EtaCom, qui passe de Fr. 620.- à Fr. 725.- par habitant ou la facture sociale qui, outre un accroissement de base des charges, subit encore la hausse résultant de la nouvelle répartition entre le Canton et les Communes, soit 45% du

total des dépenses à charge des Communes en 2003, contre 40% en 2002 et 33% en 2001.

Les subventions accordées augmentent de Fr. 5,2 millions, soit 7,6% de plus que le budget 2002, soit nettement au-dessus des hausses du coût de la vie.

Quant aux attributions aux réserves, elles diminuent de 18,1%.

Les imputations internes, qui restent souvent des opérations comptables, évoluent de Fr. 94,1 millions ou de 72,5%.

L'augmentation du solde moyen du patrimoine administratif à amortir, notamment en raison des réactivations opérées par le Service des eaux ainsi que par les Services industriels, entraîne un accroissement de la facturation interne des intérêts pour Fr. 6,7 millions. Par ailleurs, la restructuration des différentes sections budgétaires des Services industriels a eu pour conséquence une refacturation sensiblement plus importante de charges, à l'intérieur du Service de l'électricité essentiellement, d'où une inflation dans ces chapitres de près de Fr. 88 millions.

3. Les revenus

L'exercice 2003 correspondra à l'introduction de la taxation annuelle *postnumerando*. Ce système introduit la simultanéité de la période de calcul et de la période de taxation, ce qui signifie que la taxation pour une année donnée aura désormais comme objet les revenus acquis cette même année. Le système de paiement par acomptes demeure. Les acomptes 2003, période transitoire, seront calculés, pour l'ensemble du canton, sur la base de l'impôt payé en 2002, majoré de 8%.

De même, l'impôt sur la fortune sera perçu selon des modalités semblables; la majoration de l'impôt s'élèvera à 10%.

La prévision de l'impôt sur le bénéfice et le capital est essentiellement fondée sur les résultats des comptes 2000 et 2001, Fr. 30'980'000.- de plus devraient rentrer dans la caisse communale.

Quant aux patentes et concessions, la forte diminution enregistrée (Fr. 1,4 million) résulte de la suppression, par l'Etat, des taxes de patentes (colportage, déballage, étalage), ainsi que des taxes de patentes perçues auprès des établissements publics. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse du tarif des prolongations d'ouverture desdits établissements.

Les revenus des biens augmentent de Fr. 3,6 millions, qui se décompose de la manière suivante:

Au patrimoine financier, le Service des forêts, domaines et vignobles prévoit une baisse du produit des vignes

(-Fr. 0,7 million) suite à la diminution des prix du vin ainsi qu'à la baisse des rendements. Le Service des gérances, quant à lui, escompte une hausse du produit des loyers de Fr. 1,1 million.

Au patrimoine administratif, le Service de la circulation s'attend à une hausse du produit des parkings de Fr. 1 million en raison de l'augmentation de la fréquentation des P+R et de la mise en place de nouvelles «zones macarons»; le Service des gérances, quant à lui, prévoit une augmentation des loyers administratifs de Fr. 0,6 million (reprise du Théâtre de l'Arsenic, facturation à l'ORP), alors que le Service administratif de la Direction des travaux a budgétisé un ajustement du produit des redevances pour l'affichage de quelque Fr. 1 million.

La diminution constatée au chapitre des taxes, ventes et prestations facturées de -Fr. 7,8 millions s'explique essentiellement par la baisse du produit des ventes d'énergie aux Services industriels (-Fr. 10,2 millions ou -2,5%), régression en relation avec celle des achats.

La part à des recettes sans affectation augmente de Fr. 1 million. Le Service des impôts prévoit que la part à l'impôt sur les gains immobiliers passera de Fr. 2 millions à Fr. 3 millions, hausse fondée sur les comptes 2001 (Fr. 3,3 millions), avec une correction à la baisse pour tenir compte du fait que dès 2003, l'exercice fiscal sera aligné sur l'année civile et ne comportera donc cette année-là que dix mois au lieu de douze.

Les dédommagements de collectivités publiques augmentent de Fr. 1 million.

Le dernier projet de décret du Conseil d'Etat relatif à EtaCom prévoit une forte hausse de la contribution versée à la Ville par le Fonds de péréquation (+Fr. 3,1 millions).

Au Groupe sanitaire, les subventions de l'Etat sont en baisse de Fr. 0,25 million, alors qu'au Service des écoles primaires et secondaires, où elles régressent de Fr. 3,5 millions, les traitements des enseignants remplaçants, de même que le matériel pédagogique n'émargent plus au budget communal.

Par ailleurs, la diminution de charges dans le secteur RMR induit une baisse de la participation cantonale.

Enfin, relevons que la hausse enregistrée sous le poste «Autres dédommagements» provient essentiellement de la participation de l'Etat aux charges d'entretien des cours d'eau non corrigés et des rives de lacs, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième étape d'EtaCom.

Les prélèvements sur les réserves sont en forte augmentation, soit Fr. 15,8 millions.

L'augmentation des charges liées à l'épuration des eaux (traitements, amortissements, énergie), de même que la

baisse du produit de la taxe d'épuration, entraînent un recours accru au Fonds de péréquation ad hoc.

Aux Services industriels, ce sont les prélèvements prévus par le Service de l'électricité (compensation des mesures d'assainissement eos et égalisation des résultats), de Fr. 20,7 millions, qui provoquent l'écart constaté.

4. Evolution présumée de la situation financière en 2003

Comme pour le plan des investissements, nous devons prendre acte de ce chapitre. La Municipalité nous propose, pour estimer cette évolution, de déterminer le volume d'auto-financement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que sur les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériels.

En conclusion, l'insuffisance d'autofinancement de Fr. 79,3 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à Fr. 13 millions. Toutes choses restant égales par ailleurs, la dette totale avoisinerait ainsi Fr. 2,2 milliards à la fin de 2003.

5. Conclusion

Une fois de plus, l'insuffisance d'autofinancement de Fr. 79,3 millions sera couverte par le recours à l'emprunt. L'avenir est donc incertain, surtout en regard de la conjoncture, cela ne peut pas continuer comme cela. C'est la raison pour laquelle la droite de la Commission des finances est très inquiète, alors que la gauche pense que les dépenses nouvelles sont toujours justifiées par des préavis.

BUDGET 2003 : AMENDEMENTS DE LA COMMISSION DES FINANCES

	Amende- ment du budget	Page de la brochure	Montant initial	Amende- ment	Nouveau montant	Charges totales	Revenus totaux	Résultat
BUDGET 2003 DE LA MUNICIPALITE						1'498'013'900	1'465'898'400	-32'115'500
TRAVAUX								
Correction des cotisations aux assurances sociales	4400.303	88	221'400	- 6'500	214'900	- 6'500		6'500
						1'498'007'400	1'465'898'400	-32'109'000

Autorisations d'achats pour l'exercice 2003 (préavis N° 2002/38)ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCESSecrétariat municipal

Véhicule d'occasion à fr. 8'000.- au lieu d'une fourgonnette neuve à fr. 19'000.-

SECURITE PUBLIQUEService de la circulation

Suppression de la fourgonnette (véhicule supplémentaire)

Service des eaux

Suppression du véhicule bi-carburant

MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Réduction du prix unitaire des beamers à fr. 7'000.- :

- Service du personnel et des assurances : 1 appareil

- Service de presse et d'information : 1 appareil

- Corps de police : 3 appareils

- Service de secours et d'incendie : 1 appareil

- Service d'assainissement (UIOM) : 1 appareil

- Service social et du travail : 2 appareils

- Services industriels (MAGESI) : 2 appareils

Suppression des petits/divers matériels et imprévus :

- Service du cadastre

- Service d'assainissement

Correction du prix PhotoShop (Services industriels - Service commercial)

TOTAL DES AMENDEMENTS

arrondi

19'000	- 11'000	8'000
24'000	- 24'000	0
23'000	- 23'000	0
10'000	- 3'000	7'000
15'000	- 8'000	7'000
30'000	- 9'000	21'000
10'000	- 3'000	7'000
9'000	- 2'000	7'000
14'980	- 980	14'000
20'000	- 6'000	14'000
2'000	- 2'000	0
2'000	- 2'000	0
8'000	- 6'400	1'600
	- 100'380	
	- 20	
	- 100'400	

La présidente: – Merci, Monsieur le Président de la Commission permanente des finances, pour votre excellent rapport. J’ouvre une discussion générale, mais je demande auparavant à Monsieur le Syndic s’il désire faire une déclaration. Non? Alors, j’ouvre la discussion générale.

Discussion générale

M. Pierre Dallèves (Lib.): – La fête de Saint-Nicolas n’est pas loin. Il m’aurait plu de venir ce soir comme ce vénérable saint distribuer des louanges à la Municipalité à propos du budget 2003. Hélas! C’est plutôt le costume rébarbatif du Père Fouettard que je me vois contraint de revêtir en cette circonstance. Mais ne dit-on pas «qui aime bien, châtie bien»? Résultat déséquilibré, excédent de charges de Fr. 32 millions, nous ne sommes plus très loin du critère d’exclusion de 3% de Maastricht de l’Union européenne! Une dette de Fr. 2,2 milliards, en augmentation de Fr. 80 millions: on voit que les belles intentions énoncées dans le programme de législature n’ont pas été suivies d’effets. On est bien loin de l’euphorie du budget 2001, lorsqu’on nous promettait l’équilibre pour «tout bientôt».

A titre de petit clin d’œil, je ne puis résister à citer brièvement une phrase prononcée à l’époque par celui qui est depuis devenu notre plus jeune municipal, alors que nous nous permettions de faire part de notre scepticisme, voire de notre inquiétude. Je cite: *Sur cette base, nul doute que notre Municipalité atteindra l’équilibre budgétaire dans un temps encore plus raisonnable que le délai de cinq ans demandé par les Libéraux lors de la présentation des comptes en 1998 et rappelé l’an passé lors de la discussion sur le budget 2000.* Le constat est implacable. Là où d’autres Villes ont réussi, Lausanne a échoué et elle ne semble même plus avoir l’ambition de réellement s’en sortir. Il n’y a aucun doute, notre Ville vit au-dessus de ses moyens. Alors que partout autour de nous, dans les grandes ou les petites entreprises, on doit faire plus avec moins et parfois même tailler dans le vif, alors que toute l’économie se serre la ceinture et «mange de la vache enragée», on a l’impression d’une totale déconnexion de notre Administration du monde qui l’entoure. La Ville n’a pas réalisé que le monde avait changé en dix ans. Elle vit encore à l’ère de l’expansion et de l’accroissement infini des ressources. On s’en souvient, la Municipalité et la majorité de gauche de ce Conseil n’ont rien voulu savoir, il y a quelques années, de la motion libérale demandant que les investissements fassent l’objet d’une évaluation plus rigoureuse et professionnelle³. Tout récemment, elle n’a rien voulu savoir non plus d’un mécanisme de frein aux dépenses proposé par celui qui vous parle⁴.

Quand avons-nous eu l’occasion de lire, dans les préavis que nous soumet la Municipalité, que telle ou telle tâche serait à faire, mais qu’elle nous propose d’y renoncer par mesure d’économie? Ou que telle ou telle solution est

envisageable, mais que dans ces conditions, elle nous recommande de choisir la solution la moins chère, même si celle-ci est un peu moins parfaite? Mais non, c’est presque toujours la solution la plus luxueuse, la plus confortable que l’on soumet à l’approbation de ce Conseil, qui a trop souvent la faiblesse d’accepter. On ne sursoit presque jamais à un investissement, même s’il pourrait être repoussé de plusieurs années. C’est bien tout un état d’esprit qu’il faut changer et si l’on y parvient, un grand pas aura déjà été fait dans la bonne direction.

Rares sont les services de cette Administration dont le budget a diminué. Les chefs de service continuent, comme si de rien n’était, à proposer des budgets en légère augmentation. Dans l’optique d’un chef de service, dont la préoccupation majeure est la défense de son pré carré, cela peut encore se comprendre. Mais nous attendons de vous, Mesdames et Messieurs les Municipaux, que vous teniez tête à vos chefs de service quand l’intérêt général l’exige, celui d’une Ville aux finances saines. C’est pour cela aussi que vous avez été élus. Bien! Mais, concrètement, que proposez-vous, allez-vous me demander? Citons pour exemples deux pistes. D’abord l’effectif du personnel communal: augmentation de 2000 à 2001, 50 postes; de 2001 à 2002, 70 postes; de 2002 à 2003, 120 postes. Cette augmentation progressive donne le vertige. Elle ne peut plus durer. Il faut absolument, impérativement viser à ce que j’appellerais un *Personalstop*. Bien sûr, pour 2003, ce n’est plus possible. On ne va pas manquer de me faire remarquer que ces augmentations de personnel résultent de préavis votés par ce Conseil. Je mentionne, au passage, qu’un certain nombre de ces préavis ont été adoptés contre l’avis du centre droit. Mais n’oublions pas non plus que création de nouveaux postes ne rime pas forcément avec augmentation de l’effectif du personnel. Dans une Administration qui compte environ 3500 employés, les possibilités de transferts internes sont grandes. Encore faut-il les encourager! Ce que le Canton peut, la Ville doit le pouvoir aussi. Nous ne demandons pas un gel de l’effectif du personnel dans le budget 2003, mais nous reviendrons sur un aspect de la question par voie d’amendement, lors de la discussion détaillée du budget. Nous souhaitons, en tout cas, que la Municipalité soit beaucoup plus attentive que jusqu’ici aux conséquences de ses demandes de crédits et préavis sur les engagements de personnel supplémentaire.

Deuxième piste, les subventions. Fr. 73 millions, soit Fr. 5,1 millions ou 7,5% de plus qu’au budget 2002. A ce sujet, nous avons dernièrement reçu la réponse de la Municipalité à la motion Pidoux sur la politique de subventionnement⁵. Même si ce document tend à démontrer que la part des subventions au budget total n’augmente pas, il n’en demeure pas moins qu’elle représente une charge très lourde pour le ménage communal. Dans cette perspective, il est plus important que jamais d’intensifier encore les efforts en vue de faire participer davantage les Communes voisines aux subventions des institutions dont elles bénéficient.

³BCC 2000, T. II (N° 12/I), pp. 277 ss.

⁴BCC 2002, T. II (N° 13), pp. 388 ss.

⁵Rapport-préavis N° 2002/55, du 28 novembre 2002.

cient également, dans les domaines de la culture, du sport ou de la sécurité sociale. A cet égard, une décision telle que celle que vient de prendre récemment une Commune du nord de Lausanne, visant à réduire substantiellement sa contribution au subventionnement des institutions culturelles lausannoises, tombe on ne peut plus mal. Il s'agit, pour notre Exécutif, de ne pas relâcher son effort, afin que les Communes voisines assument leur juste part de ce fardeau, faute de quoi des solutions plus radicales deviendraient inéluctables.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce budget, qui se présenterait d'ailleurs sous un jour encore plus défavorable si l'on avait été moins optimiste dans l'estimation des recettes fiscales en 2003. Prévoir aujourd'hui une augmentation de Fr. 31 millions à ce titre, soit plus de 6%, dans une situation économique qui ne promet guère de s'améliorer l'année prochaine, constitue un pari qui risque fort de ne pas être tenu.

En conclusion, le groupe libéral est conscient des efforts déjà entrepris pour tenter d'enrayer la détérioration des finances de la Ville. Mais il estime que cela n'est pas suffisant et que tout ce qui était faisable n'a pas été tenté. La dette de Fr. 2,2 milliards constitue pour cette Ville une véritable bombe à retardement. Le jour – et il viendra fatalement – où il faudra renouveler à des conditions moins favorables les emprunts actuels, conclus à des taux historiquement bas, ce seront peut-être plusieurs dizaines de millions de francs supplémentaires qu'il faudra déboursier pour payer les intérêts de la dette. Nous estimons qu'il est contraire à l'Agenda 21 d'hypothéquer ainsi l'avenir. Dans ces conditions, ne se voulant pas complice d'un budget dans lequel la volonté de redressement n'est pas vraiment perceptible, le groupe libéral s'abstiendra lors du vote des conclusions. Cette abstention pourrait d'ailleurs se transformer en refus si, lors de la discussion du budget, de trop nombreux amendements venaient allonger encore la colonne des charges.

M^{me} Andrea Eggli (POP) : – Nous voilà de nouveau réunis pour discuter du budget. Cette fois 2003. Nous avons entendu et entendrons encore à cette tribune les critiques sur le déficit, les dépenses – et j'en passe. Le groupe POP et Gauche en mouvement tient à souligner l'importance d'une politique sociale crédible et simplement dire qu'une politique sociale coûte. Rappelons aussi que si elle coûte, elle rapporte encore plus à la société en intégration, en maintien du tissu social. Cet aspect revêt pour nous une importance primordiale. Une réponse adéquate aux besoins des habitants, dans quelque domaine que ce soit, justifie les dépenses engendrées.

Si nous comparons l'augmentation de 4,2% du poste 301 «Traitements» à celle de 2,3% seulement du poste 304 «Cotisations à la Caisse de pensions», nous sommes en droit de nous poser des questions. Entre autres : alors que le poste «Traitements» augmente de 4,2%, pourquoi celui des «Cotisations à la Caisse de pensions» ne suit-il pas la

même progression? Cela pourrait s'expliquer, peut-être, par l'engagement de jeunes ou de personnes à temps partiel, mais tel n'est pas le cas et n'aurait pas une incidence aussi importante. Autre explication encore : lors de la révision des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal – rapport-préavis N° 123 de 2000⁶ – l'augmentation du montant de coordination était une des mesures acceptées pour prétendument assainir cette Caisse. A salaire cotisant plus bas, le salarié est le grand perdant, car il touche, le moment venu, une rente moins élevée. Les bas salaires sont lourdement pénalisés, alors que les salaires élevés ne subissent pratiquement pas de différence de rente. La Ville est seule gagnante : elle paie moins de cotisations. Vérification évidente aujourd'hui : l'augmentation du poste «Cotisations à la Caisse de pensions» est en pour-cent inférieure à celle du poste «Traitements». La Municipalité nous avait fréquemment répété, lors des travaux de la commission, que le sujet était beaucoup trop complexe, comme si nous n'étions pas capables, au Conseil communal, d'aborder de tels sujets et d'avoir sur ceux-ci un avis politique. Nous en avons malgré tout compris les points essentiels, qui se vérifient aujourd'hui dans l'examen de ce budget. Ce qui nous conforte dans notre position. Nous nous étions opposés aux mesures proposées pour assainir la Caisse et nous avons raison.

Tout autre sujet, maintenant. Les abattoirs ont été fermés. Les efforts de notre Commune pour les maintenir et offrir une alternative aux petits éleveurs n'ont pas été couronnés de succès. Le Canton de Vaud n'a pas trouvé utile de se positionner du côté du service public. Il est navrant de voir disparaître un nouveau pan du service public. Navrant aussi le perpétuel report des charges de la Confédération sur le Canton et du Canton sur la Commune. Les résultats de la votation sur la révision de la LACI le démontrent très concrètement. La Confédération réduit les prestations. Les Cantons les plus touchés par le chômage devront alors pallier ce manque. Nous nous demandons bien comment, alors que nous savons que si le Canton connaît un chômage important, les recettes fiscales seront, elles aussi, moins importantes. Comment va-t-il financer une aide supplémentaire aux chômeurs? Eh bien! Il se déchargera sur les Communes. Mais pour les Communes, la facture sociale subit la hausse résultant de la nouvelle répartition entre les Cantons et les Communes, soit 45% du total des dépenses à charge des Communes en 2003, contre 40% en 2002 et 33% en 2001. La facture sociale s'accroît donc cette année de 38%. La participation de la Ville à l'ALSMAD pour les soins à domicile augmente de 20% et la contribution au compte de régulation EtaCom est majorée de 18%. Nous participons encore au déficit de l'Etat pour Fr. 5,5 millions. Comment vont faire les Communes? Que va faire notre Commune? Qui participera à notre déficit? Sur qui allons-nous nous décharger? Il n'y a plus que le contribuable, plus que les habitants. Ce seront eux qui devront tout assumer? Que va-t-il se passer si nous n'y parvenons pas, si nous n'en avons pas les moyens? Une Commune voisine est

⁶BCC 2000, T. I (N° 5/I), pp. 356 ss.

déjà en faillite, plusieurs autres en grande difficulté. Où sont les merveilleux effets promis d'EtaCom? Les effets escomptés font place à leurs conséquences perverses. Une chose est sûre: l'impôt unique nous vaudrait une situation bien différente.

Contrairement à la plupart des autres Communes du canton, Lausanne améliore sans cesse l'accueil des enfants. Nos APEMS s'instaurent dans toute la ville. Nous avons depuis longtemps relayé la demande des habitants, pour que ce service soit développé, les parents mieux informés de son existence, de la possibilité d'en ouvrir d'autres, ou d'en élargir les horaires dans les quartiers où cela s'avère nécessaire. La réorganisation des études surveillées et la formation octroyée aux surveillants constituent aussi un progrès que nous saluons. Tout comme la revalorisation du statut des éducatrices de la petite enfance, même si elle engendre des augmentations de dépenses. Certaines priorités ne sauraient être reléguées.

Au Service des forêts, domaines et vignobles, nous ne pouvons que nous réjouir de voir la nomination des ouvriers forestiers travaillant à l'année, auparavant mis à disposition par des entreprises privées. Il ne s'agit pas, comme certains veulent nous le faire croire, d'une augmentation effective de postes, car toutes ces personnes travaillaient déjà pour notre Commune, n'en déplaise à M. Dallèves.

Forte augmentation aussi du Corps de police, mais pour d'autres raisons. La mise en œuvre des conclusions du préavis N° 239 de septembre 2001 relatif à la sécurité à Lausanne⁷ en est la cause. Partout, nous entendons parler d'insécurité publique dans notre ville, dans notre canton, dans notre pays, alors que la politique de sécurité sociale est elle aussi en danger, attaquée par les politiques économiques et néolibérales actuelles tendant à la démanteler. Les résultats de la votation sur la LACI y concourent. Nous ne voulons pas qu'ils prétextent à dire que les plus modestes, les pauvres, les marginaux sont des classes dangereuses, chargées de tous les maux de notre société. Nous ne voulons pas qu'ils servent à décrier la politique sociale de notre Ville. Nous tenons à souligner l'importance que revêt pour tout un chacun la défense du service public, toujours et encore menacé par grands et petits projets de privatisation.

Le peuple suisse a voulu stopper ce processus en refusant la Loi sur la privatisation de l'électricité. De notre côté, plus modestement, nous présenterons un amendement à Sécurité publique qui tendra à favoriser l'application des conclusions du préavis N° 239, «Sécurité à Lausanne», telles que votées par notre Conseil et non telles qu'interprétées par la Municipalité. Nous demanderons le transfert de Fr. 250'000.– de la rubrique «Autres prestations de tiers» à la rubrique «Traitements». Les besoins seront couverts de la même manière et nous garantirons mieux le maintien du service public. La décision du peuple suisse de

stopper la privatisation doit être respectée par l'ensemble de la classe politique. Par exemple, en soutenant les comités qui se sont constitués dans notre ville contre la fermeture des bureaux de poste. Tout au long de cette année, ils se sont battus pour que l'accès au service public, que doit offrir La Poste, soit garanti à tous, comme aux personnes à mobilité réduite. Mais il faut également respecter l'opposition des citoyens lausannois à l'introduction de la taxe sur les déchets. Notre municipal en charge du dossier devrait plutôt écouter nos habitants et trouver une autre solution au lieu de s'exclamer que nous l'aurons quand même, comme il l'a fait à l'issue du scrutin.

Notre Commune pratique une politique sociale intéressante, d'une vision élargie. Nous devons encore la renforcer, en garantir l'accès à tous. Imaginons un disque qui tourne: la force centrifuge croît en bordure. Si nous plaçons notre société sur ce disque en mouvement, les personnes à l'extérieur seront éjectées. On peut les contraindre à s'attacher, mais on peut aussi faire tourner ce disque plus lentement, pour que les plus marginaux y demeurent, sans contrainte. Au groupe POP et Gauche en mouvement, nous tenons à ce que tout le monde soit sur le disque et y reste. Nous sommes convaincus que nous y parviendrons en augmentant les ressources de la sécurité sociale plutôt que le nombre de policiers.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Je ne reviendrai pas sur les chiffres. L'excellent rapport de M. Maurice Calame m'en dispense largement. Il a fait un tour extrêmement fouillé de ce budget et d'autres chiffres encore seraient superflus. Je désire toutefois en relever un, cité par M. Dallèves par rapport à Maastricht. Nous sommes plus près des 2% que des 3%, mais c'est peut-être un point de détail du discours. Il faut tout de même le relever pour comparaison à l'état général de l'économie publique en Europe.

Un constat plutôt fâcheux pour les Ecologistes: nous n'atteignons pas l'équilibre financier que nous désirons, une augmentation globale de la dette étant prévue pour l'année prochaine. Il est heureux que les emprunts soient conclus à des taux historiquement bas. Nous n'avons jamais pu emprunter à de telles conditions. Cela sauve peut-être la situation, mais comme l'a relevé un préopinant, c'est une bombe à retardement, un état qui ne va pas durer éternellement. A cet égard, il est extrêmement dangereux de compter sur cet argent bon marché pour éponger ce qui menace actuellement nos ressources financières. Pour les Ecologistes soucieux de ne pas léguer des problèmes à leurs descendants, cette situation n'est pas acceptable. Il faut encore pouvoir recourir à des remèdes, qui doivent nécessairement passer par un consensus politique. A défaut, on n'arrivera pas à grand-chose. Mais voilà, chacun a ses préoccupations. Représenter des intérêts et des désirs différents fait aussi la richesse de notre Conseil.

On a parlé de l'importance du tissu social, de son maintien. On évoque quelquefois la sécurité. Nous parlons volontiers de la culture, du patrimoine aussi. Certains privilégient le

⁷BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 186 ss.

sport et la nécessité de développer des infrastructures, piscines ou autres. Tout cela coûte relativement cher. Si nous sommes tous persuadés que ce que nous défendons en vaut la peine, ce que nous votons chaque fois que nous recevons un préavis représente globalement des sommes considérables. Remarquez que les préavis correspondent pratiquement toujours aux réponses à des motions ou à des préoccupations de la Municipalité, dues à des problèmes de fonctionnement. Nous sommes donc relativement responsables de la situation financière de la Commune. A chaque préavis, on augmente les dépenses et aussi les prestations. Lorsqu'on parle de fournir du multimédia aux centres de loisirs – pour citer un exemple entendu ce soir – c'est très bien, mais encore faut-il le financer. On ne peut pas se permettre de léguer cette facture à ceux qui vont en bénéficier. Il ne me semble absolument pas équitable de se comporter ainsi à l'égard du futur.

Lausanne a un problème de fonctionnement. Notre ville est relativement importante, au niveau suisse en tout cas. Une Ville offrant des prestations, des activités, des services à une communauté largement plus vaste que celle de ses contribuables. C'est un fait, à l'origine peut-être du problème que l'on a et que l'on ne va pas pouvoir résoudre facilement en tant que Lausannois. Lorsqu'on apprend qu'une Commune voisine, relativement fortunée, n'hésite pas à diminuer ce qu'elle verse à Lausanne en contribution à la culture, on peut se demander si l'on ne doit pas prendre immédiatement des contre-mesures plutôt drastiques, comme un bleu-blanc culturel par exemple. Lorsqu'on recherche dans ces mêmes communes des structures d'accueil pour les déshérités, pour leur apprendre la langue et faciliter leur intégration, on constate qu'il n'y en a pas. Leurs résidents peuvent offrir un local chauffé à leur voiture, mais pas à leur prochain. C'est assez déplorable. Compte tenu de ce constat, que pouvons-nous faire pour combattre l'égoïsme de nos voisins? Nous n'avons pas de recette, qui devrait passer par un consensus et dépasser les frontières communales. Puissent nos députés lausannois se faire entendre au Grand Conseil, porter le problème de l'agglomération lausannoise et sensibiliser les autres habitants de la commune! Chose extrêmement importante. Je suis persuadé que tous ceux qui se trouvent dans cette salle le font déjà, avec le maximum d'énergie. Si nous n'y arrivons pas, nous devons nous résoudre à modifier le cap de la politique communale, soit en diminuant les prestations, soit en augmentant nos ressources si nous sommes persuadés que toutes les prestations que nous offrons sont effectivement demandées par les citoyens. Ce qui veut dire, aussi impopulaire que ce soit, augmenter les impôts. Il ne faut pas nous voiler la face. Nous devons une bonne fois prendre nos responsabilités et, à la prochaine occasion – dans deux ans – envisager cette solution de manière à équilibrer progressivement les dépenses communales.

A juger par le nombre d'amendements que la Commission permanente des finances a portés dans le budget, l'option d'augmenter les impôts serait plus réaliste que de diminuer les prestations. Je crois que l'on va encore assister ce soir

à une aggravation du budget. Mais malgré tout, la majorité des Verts – pas l'unanimité, de loin s'en faut – vous propose d'accepter ce budget 2003.

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – Si l'on compare les budgets 2002 et 2003, on constate un excédent prévisible de charges d'un peu plus de Fr. 32 millions pour 2003, contre environ Fr. 30 millions pour 2002. Soit une péjoration de Fr. 2 millions. Evidemment, vous vous en doutez, la lecture que nous faisons n'est pas celle du Parti libéral. Pour nous tous dans cette salle, il serait beaucoup plus confortable d'aboutir à un équilibre financier. Il faut toutefois relever que la situation lausannoise n'a rien de commun avec la situation du Canton, par exemple, qui est très grave. Je rappelle qu'en dépit de cela, Lausanne maintient ce que l'on appelle «le petit équilibre» depuis 1990.

Interrogeons-nous sur les causes de l'accroissement de cet excédent de charges. Certains les ont citées. Je rappellerai que de plus en plus de charges sont reportées du Canton sur les Communes. Ce n'est pas un phénomène qui frappe uniquement Lausanne. Le refus de certaines Communes de participer équitablement aux frais d'organismes et d'institutions, dont leurs habitants profitent largement, a déjà été évoqué. On le constate de plus en plus souvent en siégeant dans des commissions ou à la lecture des préavis. Citons pour exemples deux dicastères connaissant une augmentation significative des excédents de charges. Il va de soi qu'il s'agit de la Culture et de la Sécurité sociale, pour lesquels Lausanne fait beaucoup.

La participation insuffisante du Canton et des autres Communes place très souvent la Municipalité face à des choix difficiles. Je n'aimerais pas occuper la place du municipal ou de la municipale en charge de la Sécurité sociale ou de la Culture, entre autres. Dans ces choix, faut-il restreindre l'aide apportée par la Ville, qui ne peut pas financièrement tout faire, alors que d'autres collectivités publiques ou privées n'assument pas, ou de moins en moins souvent, leurs responsabilités? Le groupe socialiste espère que l'on pourra maintenir les prestations actuelles, mais il est certain que nous devons parfois renégocier certaines solutions qui prévalent actuellement. A cet égard, je regrette aussi, comme M^{me} Egli, que le taux unique n'ait pas passé. Il aurait corrigé, dans une certaine mesure du moins, ces inégalités. D'autre part, je trouve curieux que le groupe libéral, par la voix de M. Dallèves, tout en déplorant la situation financière de Lausanne, fasse des propositions telles que la suppression de l'impôt sur les divertissements. Ce n'est pas très conséquent, politiquement parlant.

Troisième cause de péjoration: l'augmentation des charges de personnel découlant de l'engagement politique de la Municipalité et de la majorité rouge-rose-verte à poursuivre et à améliorer les prestations dans un certain nombre de secteurs, comme la petite enfance, l'intégration sociale, le chômage, l'assistance, la sécurité publique. Je vous rappelle aussi, Mesdames et Messieurs du centre droite, que vous avez voté un certain nombre de préavis,

notamment sur Sécurité publique, qui accroît l'effectif de la police. Je trouve surprenant que vous prétendiez maintenant que l'on a engagé trop de monde.

Le groupe socialiste souhaite une ville offrant un cadre de vie agréable. Pour le réaliser, la Ville dépense environ Fr. 114 millions dans la culture, les parcs publics, la police. A nos yeux, un autre domaine vaut également la peine que l'on investisse: les transports publics, Fr. 94 millions pour les routes et le trafic régional. Le soutien aux plus faibles est évidemment l'une des priorités du groupe socialiste et l'on constate que plus de Fr. 70 millions sont consacrés à l'assistance et aux prestations complémentaires AVS. Je citerai encore un dernier point qui me semble important: les moyens financiers investis dans la formation et l'aide à la jeunesse, un pari vraiment fondamental sur l'avenir, plus de Fr. 81 millions pour les écoles et le problème de la jeunesse.

Inversement au représentant du Parti libéral, nous sommes fiers que la Municipalité offre à ses employés des conditions de travail et des salaires très corrects, contrairement à ce qui se pratique à l'Etat, qui confine parfois au scandale. La Municipalité a notamment largement mensuralisé toute une série de personnes – certains domaines ont déjà été cités, dont le nettoyage, les études surveillées. L'opération se poursuit avec la nomination des ouvriers forestiers travaillant à l'année. Ce qui augmente évidemment les charges de personnel, mais en pleine conformité avec la pratique défendue et souhaitée par le groupe socialiste. L'excédent de charges de ce budget n'est donc pas l'indice d'une activité à fonds perdus, mais bien d'une Municipalité consciente de ses responsabilités.

Permettez-moi de relever encore un dernier point sur l'efficacité des fonctionnaires. Il est de bon ton, dans la partie droite de ce Conseil, d'attaquer les fonctionnaires de la Ville. Ceux qui critiquent l'inefficacité supposée de l'Administration en général devraient aussi se pencher sur les services commercialisés. A part celui de Forêts, domaines et vignobles, actif sur un marché particulièrement déprimé, tous dégagent des excédents de revenus. Je crois qu'il convient de le souligner. Au Service des gérances, par exemple, en situation de concurrence, les immeubles du patrimoine financier dégagent plus de Fr. 8 millions d'excédent de revenus pour Fr. 23 millions de charges. La Commune de Lausanne ne connaît pas pour autant des pratiques locatives brutales. Et ce sont bien des fonctionnaires qui font tourner ce service.

Je conclurai en disant que ce budget correspond à la politique et aux idéaux défendus par le groupe socialiste. Miser sur l'éducation, la solidarité avec les plus faibles, un cadre de vie agréable, c'est parier sur l'avenir, agir contre la violence et le désespoir. A nos yeux, c'est plus important que l'équilibre budgétaire. Cela ne veut pas dire pour autant que la Municipalité jette l'argent par les fenêtres. Ce budget témoigne, à notre avis, d'un travail important pour contenir les dépenses, tout en assurant des prestations de

qualité. Le groupe socialiste félicite la Municipalité et se déclare solidaire du budget présenté. Au nom du groupe socialiste, je vous encourage tous à l'approuver.

M. Yves-André Cavin (Rad.): – Le budget 2003 – et ce n'est pas une surprise – présente à nouveau un excédent de charges de Fr. 32 millions de francs contre Fr. 29 millions au budget 2002. Comparativement aux comptes 2001, où l'on atteignait presque l'équilibre des recettes et des charges, force est de constater que l'on s'éloigne à nouveau de l'objectif d'assainir à moyen terme les finances communales. Une fois de plus, on l'a encore entendu ce soir, on nous rétorque que le transfert des charges provenant de la Confédération d'une part, et du Canton d'autre part, en relation avec EtaCom, ne laisse qu'une marge de manœuvre réduite pour le reste du budget de fonctionnement. C'est vrai, certes, mais en définitive, on le planifie et l'on fait avec.

Il m'est particulièrement aisé d'émettre quelques critiques aujourd'hui, me référant à l'intervention que j'avais faite à cette même époque de l'année, il y a deux ans, lors de la discussion sur le budget 2001. En effet, j'avais tiré la sonnette d'alarme en précisant que ce n'était pas parce que l'on se trouvait dans une période de reprise économique qu'il fallait à nouveau dépenser sans compter. Car la reprise était encore fragile. Je constate aujourd'hui que j'avais raison et que les déclarations d'une partie de ce Conseil ne sont pas vraiment écoutées. D'autre part, on savait déjà que les transferts sur les Communes d'un certain nombre de charges par le biais des comptes de régulation allaient encore réduire quelque peu notre autonomie financière. Il fallait donc être prudent et s'attaquer à l'examen structurel du fonctionnement de notre Administration. Or, qu'en est-il aujourd'hui? La conjoncture que l'on croyait tendre lentement mais durablement à la hausse s'est très vite essoufflée. L'embellie a duré très précisément de septembre 2000 à mai 2001. L'absence de vision d'une gestion à moyen et à long terme démontre aujourd'hui ses limites. Je constate que les visions successives qui nous sont soumises conduisent toutes, à l'échéance de la législature, à des mesures réactives ponctuelles, sans une véritable ligne de conduite. Les déficits reprennent l'ascenseur, alors que l'on devrait songer à les réduire en prévision d'une crise financière, peut-être plus aiguë encore. Si nous tentons de tirer un bilan basé sur les chiffres 2001, 2002 et une projection sur 2003, il est aisé de constater que si l'on avait suivi le principe de base, qui stipule que l'on axe le budget suivant sur le résultat des comptes de l'année précédente, nous serions aujourd'hui en présence d'un budget équilibré. C'est dire qu'il est indispensable de faire des choix, de définir des priorités plus strictes encore. Les collectivités publiques, et Lausanne en particulier, doivent plus que jamais mettre en question le maintien de prestations devenues obsolètes, ou leur impérative nécessité.

Où rechercher des pistes? Quant à nous, Radicaux, nous tenons à manifester positivement nos préoccupations en vous suggérant quelques pistes. L'effet EtaCom doit préciser la marge dans laquelle nous pouvons naviguer. Quels

sont les effets pour Lausanne? Où en est-on actuellement lorsqu'on sait que la situation est loin d'être finalisée et que le bouclage des comptes de régulation n'est pas encore pour demain? Ce n'est certainement pas de ce côté-là qu'il faut chercher des économies. En revanche, au niveau structurel, au sein des postes de travail, il y a lieu de relever la présence de quelque cent nouveaux postes au budget 2003, assortis d'une réserve de quelque Fr. 1,5 million pour parer à toute éventualité durant l'année à venir. Ne pourrait-on pas suggérer un moratoire, afin d'analyser toute nouvelle hausse de personnel? Pour la Ville, il conviendrait aussi d'examiner la possibilité de mettre en œuvre un principe de réallocation, afin d'utiliser au mieux les forces et les ressources internes disponibles, lors de restructurations par exemple, en demandant que les effectifs demeurent figés pour quelques années. Ce début d'examen transversal des structures pourrait être un suivi d'activité logique du contrôleur de gestion, qui a examiné dans le détail tous les services de l'Administration et où, paradoxalement, on a fort souvent débouché sur des hausses d'effectifs. Ce manque d'examen transversal pénalise certainement et fortement la gestion du plan des postes. Pourquoi aller chercher à l'extérieur les ressources que l'on pourrait trouver au sein même de notre Administration? Je ne parle pas là des spécialistes. Certes, nous sommes conscients de l'effort considérable entrepris par le personnel, mais les structures ne sont pas et ne doivent pas demeurer inamovibles.

Autre point: les subventions. Elles aussi doivent faire l'objet d'une évaluation plus stricte, par un meilleur suivi des associations. En effet, dans une période de ralentissement économique sérieux, il n'est pas acceptable, pour ne pas dire indécent, de relever que les subventions aux associations – hors subventions liées, je précise – augmentent de plus de 9%, alors que le coût de la vie est à peine supérieur de 1% pour l'année dernière. Une volonté doit être manifestée dans ce sens, car il s'agit de répondre à un réel besoin, plutôt qu'accepter systématiquement toute demande. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous réclamons ce suivi. Une sérieuse révision des critères ou du règlement des subventions doit être entreprise. Son actualisation ne serait certainement pas un luxe.

Quant aux investissements, maintenant, n'oublions pas que la plupart auront, s'ils sont votés, une incidence sur les budgets futurs. Des investissements à hauteur de quelque Fr. 144 millions, sans compter le M2 et Tridel qui, à eux seuls, représentent Fr. 60 millions à Fr. 80 millions, alors que l'on avait admis plus ou moins tacitement ne pas dépasser le seuil critique des Fr. 100 millions par année. Cela est significatif d'un encouragement à la hausse et aura une incidence négative sur les exercices futurs. Comme l'on aura partiellement recours à l'emprunt, puisque ces investissements ne sont pas autofinancés en totalité, on ne résoudra pas le problème qui pourrait même s'aggraver si – et il faut s'y attendre un jour – les taux du marché des capitaux repartaient à la hausse. Le taux moyen des emprunts permet une charge d'intérêts allégée. Qu'en serait-il s'ils évoluaient rapidement de l'ordre de 0,5% à 1%? On l'a déjà vécu.

L'augmentation des recettes fiscales ou des transactions boursières – dans une période où la conjoncture, ainsi que les marchés boursiers évoluent fortement à la baisse (entre 20% et 40%) – n'est pas de mise et tomberait inévitablement à contre-courant.

Pour conclure, j'aimerais dire ici que tous ces signaux ont déjà été émis et évoqués, mais ne sont guère suivis d'effets. Il y a dans ce budget 2003 un arrière-goût de déjà vu. C'est pourquoi la majorité des membres du groupe radical s'abstiendra au vote d'entrée en matière en signe de désaccord, en regard de cette absence de vision à moyen et à long terme, qui permettrait un juste retour à l'équilibre.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Le projet de budget présenté ce soir prévoit un déficit de Fr. 32,11 millions sur un total de recettes de Fr. 1,46 milliard. Les comptes de 2001 se bouclant par un manco de Fr. 867'000.– sur un total de recettes de Fr. 1,31 milliard, force est de constater que l'embellie n'a été que de courte durée. Si nos efforts tendent vers un budget équilibré, les moyens pour y parvenir sont de deux ordres: nous agissons soit sur les recettes, soit sur les dépenses. Le maintien au statu quo du taux d'imposition, ainsi que le refus d'abandonner la taxe sur les divertissements et l'impôt sur les successions, confirment à l'évidence que l'effort fiscal doit être maintenu, sans augmenter toutefois, sous peine de fragiliser le tissu économique de notre ville. Nous devons donc agir sur les dépenses et là, la marge de manœuvre est très étroite. Plus de 70% de nos dépenses étant liées soit à la Confédération, soit le plus souvent au Canton, nous ne pouvons agir que sur les investissements. Ceux-ci sont l'avenir de notre Commune. Ils permettent de maintenir et d'améliorer l'outil de travail et ne reportent pas sur ceux qui nous succéderont des dépenses porteuses pour notre cité. Si le principe voulant que l'on ne dépense pas davantage que ce que l'on gagne me paraît justifié dans la conduite d'une entreprise, il ne peut s'appliquer inconsidérément à une collectivité publique, surtout de la taille de notre Ville. Je constate que bon nombre de ceux qui tiennent des propos très durs en matière de rigueur budgétaire font aussi anti-chambre auprès des services municipaux pour demander l'ouverture de nouveaux chantiers. Dans cette perspective, le niveau élevé des investissements proposés m'apparaît comme une forte volonté d'aller de l'avant, de maintenir, voire de créer des emplois nouveaux, de générer des salaires sur lesquels prélever la substance fiscale. Lausanne est un bon employeur. Son statut du personnel n'est pas remis en cause, contrairement à ce qui s'est fait aux plans fédéral et cantonal. Mon propos n'est pas de toucher au statu quo, mais l'avance salariale du fonctionnaire lausannois sur son collègue cantonal ne doit pas creuser à la fois l'écart avec les collègues précités et l'importance de notre déficit.

Au terme de cette entrée en matière, j'aimerais faire part de mes craintes concernant l'évolution de la conjoncture. En effet, nous vivons depuis la rentrée de septembre une période difficile sur le plan des affaires et, par conséquent,

de l'emploi. A l'opposé de la dynamique de la croissance, la dynamique de la décroissance entraîne dans son sillage des suppressions d'emplois, une diminution de la consommation. Un chômeur de plus devient rapidement un contribuable de moins. Nous risquons donc de nous trouver, en cours d'exercice 2003, face à une aggravation du déséquilibre de nos finances. En regard de cette perspective peu encourageante, mais que nous ne pouvons ignorer, le groupe VDC sera extrêmement restrictif à l'égard de toute proposition d'amendement susceptible de péjorer le budget et réserve, par conséquent, sa décision quant au vote final.

M. Claude Mettraux (VDC): – Au nom de la Voie du Centre, je tiens à remercier les membres de la Commission permanente des finances de leur rapport de qualité sur le projet de budget 2003. J'aime les chiffres. C'est donc de chiffres que je vous parlerai.

Ce budget ne promet pas d'embellie. Lausanne prévoit, en effet, un déficit de Fr. 32,1 millions pour le prochain exercice, sur un budget de près de Fr. 1,5 milliard, soit Fr. 2,2 millions de plus qu'au budget 2002, alors que les comptes finaux 2001, avec seulement Fr. 0,9 million de pertes, permettaient d'envisager un retour à l'équilibre financier.

La Ville n'a pas attendu longtemps pour retomber dans les chiffres rouges. Si la situation reste relativement sous contrôle, selon M. le syndic, nous constatons d'emblée un accroissement important des subventions. Elles passent de Fr. 68,3 millions à Fr. 73,4 millions, soit 7,6% de plus. Les grandes institutions culturelles en bénéficient particulièrement, puisqu'elles touchent Fr. 800'000.–, soit un montant nettement supérieur aux hausses du coût de la vie. D'autre part, la somme de Fr. 122,8 millions de dépenses nettes d'investissements dépasse plutôt largement l'enveloppe de Fr. 100 millions de francs prévue dans le plan des investissements. L'insuffisance d'autofinancement est en hausse de 24,3%. Fr. 79,3 millions seront couverts par le recours à l'emprunt. Relevons encore que les prélèvements sur les réserves sont en forte augmentation. La dette de notre cité ne cesse d'augmenter. Elle atteindra Fr. 2,2 milliards. Actuellement, les charges d'intérêts sont plus basses, les taux étant à un plancher historique. Qu'advient-il lorsqu'ils augmenteront à nouveau?

Le PDC est inquiet, l'avenir est incertain, surtout en regard de la conjoncture. Lausanne ne peut continuer à s'endetter ainsi. Il faut donc fixer des priorités d'investissements, examiner rigoureusement les coûts liés au personnel, qui manifestent une progression importante. Nous soutiendrons les mesures tendant à un *Personalstop*. Nous interviendrons au profit d'économies sur les préavis et par motions tout au long de la législature.

En conclusion, le PDC réserve son avis sur ce budget, selon les amendements qui seront déposés ce soir.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – «S'il te plaît, dessine-moi un progrès économique... dessine-moi un progrès

économique», demanda le Petit Prince au *businessman*. «Je ne sais pas bien dessiner», répondit le *businessman*. «Cela ne fait rien, dessine-moi un progrès économique.» Alors, le *businessman* lui fit les deux seuls dessins qu'il savait faire. Celui d'un bâtiment avec d'imposantes colonnes et l'inscription «Banque de Crédit» au fronton. Et celui de deux grandes tours, très hautes, cernées d'autoroutes. «Non, je ne veux pas une banque, je ne veux pas non plus une route. C'est dangereux et encombrant», dit le Petit Prince; «dessine-moi un progrès économique.» Le *businessman* fit encore plusieurs dessins, tous refusés. Alors, à bout de patience, il sortit de sa poche un petit ballon, le gonfla et dit au Petit Prince: «Voilà un ballon. Le progrès économique que tu veux est là-dedans. Tu n'as qu'à le gonfler davantage.» Le Petit Prince gonfla si bien le ballon qu'il éclata. Il n'y avait rien dedans. Alors le Petit Prince se dit que, décidément, il n'y comprenait rien. Il se rendit à la prochaine station du tout nouveau Swissmetro-fusée et remonta sur sa petite planète arroser sa fleur.

Notre existence étant plus complexe que celle du Petit Prince, nous sommes contraints de faire des budgets et des comptes. Les budgets doivent tenir compte des circonstances économiques. Les circonstances actuelles sont plutôt grisailles. A Washington, un tartuffe paranoïaque, grand gourou de la dangereuse secte des va-t'en guerre, exhorte ses fidèles à la guerre sainte. De Jérusalem à Islamabad, seuls les marchands d'armes se frottent les mains. Les Espagnols nettoient leurs plages souillées de pétrole. Et les Européens harcèlent la Suisse pour qu'elle abandonne son secret bancaire dont on dit – à tort ou à raison – qu'il nous rapporte des milliards de francs par année. Bref, on n'est pas sûr qu'il y ait un progrès économique dans le petit ballon gonflable.

Or, le budget de notre Commune est derechef déficitaire de plus de Fr. 30 millions. En réalité, davantage, pour deux raisons notamment. D'une part, les prélèvements dans les réserves dépassent d'une vingtaine de millions les attributions à ces réserves. D'autre part, certaines dépenses sont sorties du budget de fonctionnement pour faire l'objet de crédits cadres, dans une plus large mesure que précédemment. Par ailleurs, deux points concernant également l'augmentation des charges sont à relever. Ils ont déjà été mentionnés par quelques préopinants. Les subventions accordées augmentent d'environ Fr. 5 millions. Et chaque augmentation s'appuie sur cette justification: il faut régler les dettes de l'association qui la sollicite. D'où je retire l'impression que Lausanne est peu à peu devenue l'éponge magique qui efface toutes les ardoises, même les plus barbouillées de chiffres rouges. L'effectif du personnel communal augmentera d'environ 120 personnes. Tout le monde en redemande. Qui veut davantage de police, de garderies, de prestations sociales, de terrains de sport, etc.? Lausanne est extrêmement généreuse, de longue date. Avec l'argent qu'elle a, c'est superbe! Mais Lausanne est tout aussi généreuse avec l'argent qu'elle n'a pas et là, je deviens beaucoup plus perplexe et même franchement inquiet.

Le travail de la Municipalité n'est pas en cause. En l'occurrence, je suis persuadé que ses sept membres font très bien leur travail. C'est une question d'ambiance générale, beaucoup plus large au sein de l'opinion publique, globalement parlant. Claude Bonnard a exposé quelles étaient les réflexions du groupe des Ecologistes. Une minorité du groupe écologiste partage les mêmes considérations que la majorité, mais n'aboutit pas à la même conclusion. Pour ma part, je m'intéresse autant aux budgets des années à venir – 2010 et 2020 – qu'au budget 2003 que nous traitons ce soir. Je vois mal comment ces budgets futurs, dans dix ou vingt ans, tiendront debout si la tendance actuelle se maintient. Personnellement, je m'abstiendrai donc déjà d'approuver celui-ci.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Avant de répondre à certaines interventions – excusez-moi, je ne pourrai pas revenir sur tous les points de détail – je voudrais remettre les choses dans un contexte général. Ainsi que certains l'ont répété comme une litanie, la Confédération – classée dans les cinq meilleurs emprunteurs du monde par les instituts financiers, car elle bénéficie non seulement du triple «A», soit le maximum théorique de la cotation, mais encore de 0,2% à 0,3% de rabais supplémentaire sur ses emprunts – s'est inventé un mécanisme rigide allant bien au-delà de tout ce que Maastricht aurait pu imaginer. Il consiste à décider, socialement ou autrement, de tout ce que les Cantons et les Communes doivent consentir sans que la Confédération ne verse un sou. C'est notamment le cas, suivant les versions, de la nouvelle Loi sur l'assurance maladie. Les Cantons d'une solidité financière exemplaire peuvent le supporter sans trop de dommages. Le Canton de Vaud, dont la situation financière était en voie de rétablissement lorsque ces mesures ont été prises, il y a un ou deux ans, subit ce coup de manière extrêmement forte. La tendance naturelle des conseillers nationaux et aux Etats de se dire élus nationaux – ce qui signifie que l'on se « contrefout » complètement de ce qui se passera dans les collectivités publiques cantonales ou communales – se retrouve au niveau du Grand Conseil où l'on se « contrefout » de la même manière de ce qui peut se passer ensuite dans les Communes. Les Communes ne peuvent pas transférer de charges à leurs sociétés de développement, de quartiers ou autres, quels que soient les éventuels progrès que la consultation fera un jour en la matière. Cela signifie que dans un certain nombre de circonstances délicates, nous avons le choix – parce que les mêmes se désengagent de subventions à toutes sortes d'institutions touchant notamment les Villes centres – entre laisser se détruire certains tissus sociaux associatifs de manière irrémédiable, bien qu'ils aient été construits sur plusieurs dizaines d'années ou, dans une mesure raisonnable, excluant toutes surenchères des uns et des autres, se dire à l'inverse que quelle que soit la prestation lâchée par le Canton ou la Confédération, Lausanne doit trouver un moyen de tout payer seule. D'autant plus lorsque les autres Communes ne font rien.

Nous devons, là aussi, mettre des limites et tenir compte du fait que si nous avons le même raisonnement que ceux qui

transfèrent, les destructions locales seront fortes et ciblées. Ce qui fait que le jour viendra peut-être où l'on sera contraint de renoncer à bien des choses. Mais si l'on ne tente pas, dans certaines circonstances, de faire les pompiers, le vide s'ensuivra dans le tissu associatif. C'est une pesée d'intérêts difficile, à une époque où le contribuable montre qu'il est favorable à toutes les prestations, mais qu'il aimerait aussi les payer moins cher, c'est-à-dire bénéficier d'une réduction d'impôt. Ce qui, à l'ère de la quadrature du cercle, s'assimile plutôt à un triangle qui ne roule pas. Notre société est férue de tels raisonnements. Les divergences de vues de ceux qui voulaient enlever Fr. 6 millions, il y a peu, et se plaignent aujourd'hui de résultats financiers qui n'auraient été péjorés que de Fr. 6 millions le cas échéant, ne sont qu'un exemple parmi d'autres. Tout un chacun, Municipalité comprise, a ses cohérences et ses contradictions.

L'examen de la situation consiste à opposer tout d'abord budget à budget, remonter aux comptes 2001. Ils correspondaient à un déficit budgétaire planifié de Fr. 15 millions. Nous avons dit alors que Fr. 10 millions à Fr. 15 millions au moins nous avaient été remboursés en rattrapage sur l'imposition des personnes morales. Le vrai déficit probable des comptes 2001 était de Fr. 10 millions à Fr. 15 millions. Comparé aux Fr. 32 millions actuels et compte tenu des autres facteurs sur lesquels je vais venir, ce déficit ne stigmatise de loin pas le laxisme de la Municipalité. Vous aviez agréé le budget 2002 alors que la Commission permanente des finances savait pertinemment que suite aux décisions qui venaient de se prendre les jours précédents au Canton, ce budget de Fr. 29,9 millions de déficit se solderait d'office par Fr. 45 millions de déficit effectif. C'est le budget comparable, c'est-à-dire incluant les passages de 33% à 40% de la facture sociale et à Fr. 680.– par habitant d'EtaCom, qui n'y était pas inclus. En regard de ces Fr. 45 millions, Fr. 32 millions représentent une amélioration budgétaire effective de Fr. 13 millions. J'admets avec vous que des inconnues subsistent. Une inconnue majeure n'est pas l'impôt sur les personnes physiques, peut-être plus sécurisé que jamais avec la méthode appliquée par le Canton, mais l'impôt sur les personnes morales, sur lequel règne une incertitude incontestable. En revanche, d'autres certitudes existent, que je n'ai pas suggéré à la Commission permanente des finances de prendre en compte, du fait de cette incertitude sur l'impôt précité, probablement budgété trop haut compte tenu de ce qui s'est passé ces quatre derniers mois, entre autres, suite aux mesures d'EtaCom prises maintenant – mesure sur les cours d'eau annulée par le Conseil d'Etat, entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la baisse des cotisations d'assurance chômage de l'employeur, quels que soient les autres aspects plus ou moins déplaisants de la démarche. Divers éléments, dans trois autres domaines encore, nous permettent de dire qu'au chapitre des dépenses, le budget sera de Fr. 6 millions à Fr. 7 millions plus favorable que celui qui vous est proposé. Mais l'inconnue sur les personnes morales étant au moins du même ordre de grandeur, nous n'avons pas suggéré de modification. Lorsqu'on veut avoir une vision

globale, naturellement adoucie pour certains et durcie pour d'autres – cela dépend de la conclusion à laquelle on veut arriver – il faut avoir pleine connaissance de ces éléments.

Concernant les postes de travail, point important de la discussion, les croissances de la masse salariale sont surtout conséquentes pour la sécurité et la petite enfance, deux domaines pour lesquels une majorité de 80% à 90% de votre Conseil a systématiquement demandé d'en faire beaucoup plus. Comme dans le meilleur des restaurants, on ne peut pas dire que l'on veut douze plats et que la facture représente juste le prix d'un café... Il faut être conséquent. De là provient l'essentiel de ces augmentations de postes. De la régularisation aussi de très nombreux auxiliaires, à FoDoVi entre autres. Tout cela pèse très lourd dans le budget et concerne globalement 90 postes sur les 120 évoqués. Les postes nouveaux, au gré des besoins effectifs des services, sont une trentaine, soit ceux résultant de l'enveloppe de Fr. 2 millions que vous avez votée au budget de cette année.

Les crédits cadres. Il est vrai que l'on inclut certaines choses dans les crédits cadres, ce qui les avait d'ailleurs péjorés pour raison d'avenir de la Ville, notamment aux SI. Je vous dis clairement: oui, il y a plus de crédits cadres, mais non, le budget des investissements n'augmente pas. L'enveloppe des Fr. 100 millions est toujours maintenue. Le fait que vous lisiez Fr. 122 millions ne veut pas dire qu'elle n'est pas respectée. Statistiquement, on sait que les services sont toujours beaucoup trop optimistes dans leurs possibilités de dépenses au moment d'élaborer le plan des investissements et de sortir les préavis à temps. Sur le montant prévu, sauf année exceptionnelle, Fr. 20 millions à Fr. 40 millions sont généralement épargnés. Les Fr. 122 millions figurant au plan des investissements correspondent, en principe, à quelque Fr. 90 millions à Fr. 100 millions aux comptes. Cette année, par exemple, les comptes se situeront au-dessous des Fr. 100 millions d'investissements, comme d'habitude. Cela dit à propos des avis énoncés sur le sujet.

Finalement, répondant aux principales questions et compte tenu des quelque Fr. 20 millions de report de charges effectué, la Municipalité a cherché un optimum dans le maintien du tissu économique, social et culturel de la ville, un optimum par rapport aux possibilités envisageables au moment où ce budget a été établi, un optimum adéquat au comportement général. Cet optimum a finalement satisfait ceux qui l'ont examiné de près, la Commission permanente des finances n'ayant fait qu'un amendement technique d'une portée de Fr. 6000.– sur l'ensemble du budget – pour l'améliorer, j'en conviens. Voilà la situation. Maintenant, nous sommes en plénum. Nous savons que des amendements, émanant de tel ou tel groupe, sympathique ou de pression, tendront à améliorer telle ou telle situation locale. Nous savons aussi que deux ou trois amendements s'assimileront plutôt à ceux qui ne sont en général pas acceptés au Canton. Je pense qu'il était très important, dans ce contexte, de rétablir l'état réel de ce budget, parce que la

déprime vient aussi parfois du fait qu'on l'a puissamment cultivée dans ses propres discours.

La présidente: – J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Elle n'est pas demandée. Dans le cadre de l'examen du budget, nous prendrons dans l'ordre les directions, service par service. Lorsque vous interviendrez, veuillez citer les numéros du service et de la rubrique concernés pour la bonne compréhension de tout le monde. Nous prenons Administration générale. Vous avez la parole, Monsieur le Président.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Voici un résumé des différents rapports des sous-commissions qui ont examiné les sept dicastères. Je ne prendrai que la première partie et laisserai de côté les analyses par service. Si des questions surgissaient, j'apporterai les éclaircissements souhaités. Je ne parlerai donc que des dicastères en général.

Je tiens ici à remercier tous les membres de la Commission qui ont, une fois de plus, fourni un gros travail, super intéressant, mais dont le résumé représente tout de même treize pages. Je vais donc tenter de réduire encore mes interventions⁸.

Le budget 2003 de la Direction de l'administration générale et des finances présente un excédent de revenus de Fr. 265,4 millions, en diminution de Fr. 25 millions par rapport au budget 2002 et en augmentation de Fr. 82,8 millions par rapport aux comptes 2001. Ces variations n'ont pas de véritable sens économique en raison des rocadés budgétaires avec d'autres directions et avec le Canton. Il s'agit principalement du regroupement de la plus grande partie des participations à des charges cantonales sous une seule rubrique (1104).

L'augmentation des revenus est due pour l'essentiel:

- à l'augmentation des rentrées fiscales;
- à l'augmentation des intérêts facturés (imputations internes) au Service du gaz et du chauffage à distance suite aux revalorisations effectuées en 2001;
- aux dédommagements provenant de collectivité publique, soit pour l'essentiel un montant de Fr. 4'600'500.– (estimation) provenant du Fonds de péréquation EtaCom.

La forte augmentation des charges trouve sa source pour l'essentiel dans la rubrique des dédommagements à des collectivités publiques. Il s'agit:

- de la contribution au compte de régulation (EtaCom) de Fr. 725.– par habitant;

⁸Le rapport du président de la Commission permanente des finances est édité ici dans son intégralité.

- du transfert de la plus grande partie de la participation aux charges cantonales qui se trouvait auparavant répartie dans les différentes directions vers une rubrique budgétaire unique (1104).

100 Autorités

1000 Conseil communal

L'augmentation des charges provient pour l'essentiel de l'augmentation des jetons de présence des conseillers communaux (Fr. 80'000.–). Nous signalons également une augmentation de Fr. 7000.– due à la participation aux frais de retransmission des séances du Conseil communal par TVRL.

100 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

La variation des charges de cette rubrique provient de l'augmentation de la contribution au compte de régulation (EtaCom), qui passe de Fr. 620.– par habitant à Fr. 725.– (soit de Fr. 71'000'000.– à Fr. 83'450'000.–). La rubrique «Autres prestations de tiers» (318) diminue de Fr. 350.– en raison de la baisse des affranchissements budgétés. En effet, l'impact du passage de l'affranchissement à forfait à l'affranchissement à la pièce s'est avéré moins important que prévu.

La rubrique des subventions accordées comporte un nouveau montant de Fr. 220'000.– pour la création d'une chaire d'honneur de la Ville. La subvention en faveur de la fanfare ouvrière L'Avenir est rétablie à un montant de Fr. 19'000.– après avoir été réduite à Fr. 15'000.– dans le budget 2002. Cette décision a été prise en raison des efforts de recrutement de cette association. Au lieu d'augmenter la subvention de Fr. 55'000.– à la Fête de Lausanne, la Municipalité propose de maintenir cette subvention à son niveau actuel et d'accorder une garantie de déficit de Fr. 15'000.–.

L'augmentation des revenus provient de l'augmentation du produit provenant du Fonds EtaCom.

1104 Participation à des charges cantonales

La Municipalité a souhaité, afin d'améliorer la transparence des coûts, présenter de manière séparée la participation de la Commune aux charges cantonales. Les anciennes rubriques 1300/1900/5402/6000.351 sont présentées sous cette rubrique.

120 Service du personnel et des assurances

Ce service verra son effectif augmenter.

1201 Correctifs de la masse salariale

Cette rubrique est composée de deux comptes:

- 301 «Réserve pour augmentation d'effectif»: il s'agit d'un montant à disposition pour l'engagement de personnel à disposition de la Municipalité et non affecté à une direction particulière.
- 308: montant négatif qui est l'évaluation de l'impact des économies supputées en matière de personnel (délai d'engagement, engagement d'une personne à un salaire moins élevé que son prédécesseur...).

1300 Service des études générales et des relations extérieures

La diminution des charges de cette rubrique provient entre autres du reclassement de la participation aux charges cantonales (351) dans la rubrique 1104.351 (voir plus haut).

La Municipalité a décidé d'acheter 15 abonnements généraux Flexi (AG CFF) au lieu de 10 (rubrique 318).

1500 Service d'organisation et d'informatique

Les commissaires constatent une stabilisation des coûts de téléphonie mobile facturés par Swisscom (comptabilisés dans la rubrique 318) grâce à la participation de la Ville à un consortium d'achat regroupant un certain nombre d'Administrations publiques romandes. L'augmentation de Fr. 375'600.– des amortissements (331) est due au premier amortissement du crédit relatif au remplacement et à l'extension du réseau RECOLTE 2002 et à l'amortissement des autorisations d'achats annuelles.

La diminution des revenus provient des imputations internes. En effet, de plus en plus d'applications sont installées au niveau local et ne sont plus sur des serveurs centraux. En conséquence, les refacturations internes seront en diminution (notamment aux SI).

1700 Service de presse et d'information

Selon le budget de la Municipalité, ce service devrait augmenter son effectif de 2,7 postes.

La rubrique 316 se monte à Fr. 57'200.– en raison du contrat de maintenance du site internet. Dans ce cadre, des travaux concernant ce site devraient être entrepris afin d'améliorer la rapidité d'accès à celui-ci pour des utilisateurs disposant de machines de puissance moyenne et qui souffrent de lenteurs importantes. En effet, un certain nombre d'utilisateurs ont fait part de leur mécontentement dans ce domaine.

1900 Service financier

Malgré la hausse de la dette de la Ville, le Service financier prévoit une diminution de la charge de la dette (322) en raison des taux d'intérêts faibles.

La participation au déficit de l'Etat de Vaud a été transférée sous la rubrique 1104.351.

L'augmentation des imputations internes provient de l'augmentation des intérêts facturés suite aux revalorisations effectuées en 2001 aux Services industriels et au Service des eaux.

1910 Service des impôts, de la caisse et du contentieux

Le sujet ayant été traité dans la partie générale, je n'y reviendrai pas.

330 (Pertes, défalcatons, moins-values) est en diminution de Fr. 1,6 million. En effet, les corrections suite à l'affaire des actes de défaut de biens ne toucheront pas l'exercice 2003.

La présidente : –

100 Autorités

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

110 Secrétariat municipal

120 Service du personnel et des assurances

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.) : – Mon intervention concerne le Service du personnel et des assurances, plus précisément la position 1201.301 présentant un montant de Fr. 1,5 million comme « Réserve pour augmentation d'effectif » de l'ensemble de l'Administration communale. Cela correspond à dix, quinze personnes. Il a été mentionné dans le débat d'entrée que le présent budget prévoit déjà globalement une augmentation de l'effectif du personnel de l'ordre de 120 personnes par rapport à l'année précédente. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'avec un tel chiffre, les besoins réels ou estimés ont été généreusement pris en compte et que l'on a déjà de quoi voir venir, comme on dit. Si un service devait malgré tout avoir besoin, de manière inattendue, d'une ou deux personnes supplémentaires, des transferts internes seraient toujours possibles, ne l'oublions pas. Il n'est guère crédible que seuls des besoins d'accroissement, jamais de réduction, se manifestent. Si pour une Administration qui compte environ 3500 personnes, se priver de la possibilité d'engager encore dix ou quinze personnes supplémentaires représente peu de chose, un tel geste n'en revêtirait pas moins une grande valeur symbolique. Ce serait un signe tangible de la volonté municipale et de celle de notre Conseil de contenir l'augmentation apparemment incontrôlable du personnel communal et de parvenir, à terme, à une stabilisation, si ce n'est à une diminution. C'est pourquoi, au nom du groupe libéral, je demande par voie d'amendement la suppression du montant de Fr. 1,5 million figurant à la rubrique 1201.301 au titre de « Réserve pour augmentation d'effectif », et la réduction correspondante du montant total des charges au budget de la Direction de l'administration générale et des finances.

Amendement

Le montant de Fr. 1'500'000.– figurant à la position 1201.301 « Réserve pour augmentation d'effectif » est supprimé.

Le montant des charges au budget 2003 de l'Administration générale et des Finances est réduit du même montant.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je voudrais vous rappeler ce que je vous ai dit tout à l'heure au sujet des 120 postes. Une très grosse partie de ces postes provient, d'une part, de la régularisation d'auxiliaires et, d'autre part, de ce qui s'est passé à FoDoVi, des personnes payées par l'entreprise privée étant régularisées en fonctionnaires communaux, avec de légères économies si l'on tient compte de tout. Les effets réels de l'augmentation des postes sont aussi dus aux deux grandes décisions spécifiquement prises au profit de Jeunesse et loisirs et de Sécurité publique, suite à des demandes très fortes de votre Conseil communal. L'attribution à tous les autres services de la Ville se situe finalement dans une fourchette de 25 à 30 postes.

Le principe de l'enveloppe – Fr. 2 millions l'année passée – veut aussi que les personnes engagées en cours d'année passée figurent maintenant au budget 2003. Mais il s'agit d'une faible proportion.

Avant l'introduction du système de l'enveloppe ces dernières années – et je voudrais vous rendre très attentifs à ne pas commettre une erreur stratégique – la Municipalité tenait en juin une séance au cours de laquelle tous les services présentaient leurs demandes d'augmentation, certaines sûres, d'autres avec une probabilité de 10%, 20%, 50%. Cette probabilité s'imposait pour éviter d'attendre une année et demie la prochaine échéance. En Suisse, on a peur de manquer. C'est aussi vrai pour une bonne partie de l'Administration communale. Cette peur de manquer faisait dire: « Hou là là! Je pourrais avoir besoin d'un poste, alors je le demande en juin. Et si je ne l'obtiens pas, eh bien! je ne le prendrai pas. Mais si je l'ai, je serais bien bête de ne pas le prendre. » Cela menait à des augmentations naturelles de personnel de l'ordre d'une cinquantaine de postes par an. C'était la moyenne. Hors les cas spéciaux de régularisation et des préavis – jeunesse et petite enfance, un peu dans le domaine social, fortement dans le domaine de la sécurité – la Municipalité a décidé de casser cette logique. Au lieu de cinquante postes, on prévoit une enveloppe de Fr. 2 millions, qui en représente 20 à 30, selon la date d'engagement en cours d'année. Des besoins précis et pas un souk de cinquante postes à décider en deux heures par une note à laquelle la Municipalité n'a que quelques dizaines de minutes à consacrer.

Cela n'aboutit pas toujours à une acceptation, la décision étant très ciblée. La Municipalité est donc descendue de Fr. 4 ou 5 millions aux Fr. 2 millions de l'enveloppe de cette année. Consciente comme vous que l'on ne peut pas pousser l'inflation du personnel à l'infini, mais que l'on ne peut pas non plus disposer d'une marge de manœuvre nulle, la Municipalité a encore réduit cette enveloppe

à Fr. 1,5 million. Je voudrais vous rendre attentifs au fait que peut-être, en resserrant d'un tour de vis, il serait possible de baisser encore un tout petit peu, dans une année ou deux. Ce n'est pas sûr, parce que l'ordre d'une quinzaine, comme dit M. Dallèves, sur une masse de 3400, peut encore être admissible en cours d'année, sur la base de décisions motivées. Ce système permet des économies sur les événements exceptionnels précédemment décrits et dont la liste est maintenant close. Bien plus porteur de dépenses s'avère le système consistant à dire: «Mais non, revenez avec tous vos postes au budget et pour 2004, on en met une cinquantaine.» Deux ou trois d'entre eux seraient peut-être mal vus du Conseil communal et se feraient «shooter» en décembre, mais il en resterait encore 47... Je vous prie donc de nous laisser une marge de manœuvre et de ne pas faire une fausse économie en obligeant les services à refaire les calculs comme auparavant, avec une pression à la hausse beaucoup plus considérable que si l'on maintient le nouveau système. Ne détruisez donc pas un générateur d'économies sous l'effet d'une réaction épidermique!

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je crois en effet qu'il faut conserver cette possibilité. J'aimerais tout de même formuler le souhait que les explications du prochain budget précisent plus clairement qu'aujourd'hui quels sont les postes attribués sur cette «Réserve pour augmentation d'effectif» et ceux effectivement mis au budget. La Commission permanente des finances a vraiment dû démêler les fils pour voir d'où venaient les postes, avec impossibilité de contester un poste attribué sur la «Réserve pour augmentation d'effectif», mais avec une marge de manœuvre existante sur les autres postes. Il serait souhaitable que la brochure soit beaucoup plus explicite l'an prochain, pour le budget 2004.

M. Daniel Brélaz, syndic: – On tentera de s'améliorer, Monsieur Bourquin. C'est un système encore en voie d'évaluation. On a remis à la Commission permanente des finances un document de juillet, non parce qu'on ne voulait pas lui donner celui de novembre, mais parce qu'on avait ensuite occupé pratiquement toutes les positions possibles de l'enveloppe, qui ne varieraient plus. Cela pour que vous compreniez le mécanisme. Il faut encore que l'on améliore pour vous la lisibilité et la présentation. Je m'engage à ce que l'on fasse tout ce que l'on peut dans ce sens.

La présidente: – Je vous lis encore une fois cet amendement.

Amendement

Le montant de Fr. 1'500'000.– figurant à la position 1201.301 «Réserve pour augmentation d'effectif» est supprimé.

Le montant des charges au budget 2003 de l'Administration générale et des Finances est réduit du même montant.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abs-

tiennent? 8. Avec une vingtaine d'acceptations, vous avez refusé l'amendement de M. Dallèves.

Nous sommes toujours au Service du personnel et des assurances.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

Le **Service des affaires culturelles** sera traité sous Culture, Sports et Patrimoine, à la page 77.

1500 Service d'organisation et d'informatique

Discussion

M. Alain Bron (Soc.): – J'interviens au nom de la commission traitant le préavis 2002/47, «Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données». Dans ce préavis figure une conclusion N° 4 qui dit *d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2002 de Fr. 3'189'000.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel.* Or, la commission n'a pas encore fini de siéger. Ce Conseil ne pourra donc pas voter ce crédit avant 2003. Il faudra évidemment prévoir cette somme en 2003.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Oui, chaque fois qu'une conclusion sur 2002 ne peut pas être traitée en 2002, on doit soit la supprimer, soit en formuler une nouvelle. Je crois que trois préavis en cours posent ce genre de problème. Mais la situation est ici très claire. Du fait d'avoir réalisé un peu plus d'amortissements ordinaires, on ne fera pas cet amortissement supplémentaire. Subsistera un résidu moins important sur 2003. Votre commission, si elle accepte les conclusions de la Municipalité, proposera alors un amendement portant non sur un crédit spécial de fonctionnement pour l'amortissement de 2002, mais d'un montant révisé à la baisse pour 2003. Il n'y aura pas d'autre conséquence, donc rien à modifier aujourd'hui.

La présidente: – Nous sommes toujours au Service d'organisation et d'informatique, sous point 1500.

- 160 Service juridique**
- 1700 Service de presse et d'information**
- 180 Service de la révision**
- 1900 Service financier**
- 1910 Service des impôts, de la caisse et du contentieux**

Je vous fais voter sur le budget non amendé de cette direction. Je demande les déterminations de la Commission permanente des finances.

M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances vous propose à l'unanimité

d'adopter le budget de l'Administration générale et des Finances.

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent le budget de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une vingtaine.

Nous prenons la direction suivante, Sécurité publique. Je donne la parole à M. le président de la Commission permanente des finances.

2. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Pour bien comprendre le projet de budget de cette direction, il est nécessaire de considérer les quatre points suivants:

- a) Le budget de la Direction de la sécurité publique ne comprend plus celui du Service des sports transféré à la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.
- b) Le Service des pompes funèbres officielles a quitté l'ancienne Direction des finances pour être intégré à la Direction de la sécurité publique.
- c) Les abattoirs de Malley cesseront toute activité d'abatage dès le 1^{er} janvier 2003.
- d) Le préavis N° 239 du 20 septembre 2001, intitulé «Sécurité à Lausanne: état des lieux, actions entreprises, perspectives, création d'un observatoire de la sécurité»⁹, a permis le renforcement de l'effectif du Corps de police. Par ailleurs, le regroupement des trois centrales d'engagement du Corps de police (CEPOL, Police-secours, Police judiciaire) a entraîné un certain nombre de transferts de postes d'un service à l'autre.

Nous rappellerons enfin que le Groupe sanitaire a quitté le Corps de police pour le Service de secours et d'incendie au mois d'août 2001.

Les charges

Les charges du personnel constituent un peu plus des trois quarts (75,8%) du total des dépenses de fonctionnement budgétisées pour 2003. Par rapport au budget 2002, elles augmentent de Fr. 4'439'600.–, soit 4,52% valeur relative, principalement à cause de la réévaluation du traitement des sapeurs-pompiers, de l'indexation des traitements, ainsi que des augmentations d'effectifs.

Les revenus

Les revenus sont en légère augmentation.

Analyse par service

200 Service administratif

2002 Entrepôt des abattoirs

Le budget des abattoirs est fortement influencé par la cessation des abattages dès le 1^{er} janvier 2003.

L'atelier des abattoirs emploiera trois personnes jusqu'au 31 mars et deux à partir de cette date. Un poste de conciergerie est maintenu sur le site à 35%. Deux personnes s'occuperont de la liquidation des abattoirs jusqu'au 28 février. Le contrôleur des viandes partira à la retraite le 30 juin.

2300 Service du contrôle des habitants

Les trois postes supplémentaires créés s'expliquent par la création de l'Office des documents d'identité. Celui-ci s'occupera des passeports, jusque-là délivrés par le Canton, et des cartes d'identité, activité transférée de l'Hôtel de police.

240 Corps de police

Dès le 1^{er} janvier, l'effectif du Corps de police sera complet avec l'engagement de 400 policiers. Cet état de fait est dû à une dynamique politique de recrutement et à la renonciation de ne pas engager des policiers provenant d'autres communes. Le renforcement de l'effectif des policiers est rendu possible par l'acceptation du préavis N° 239. Enfin, nous observons une réorganisation au niveau des centrales d'engagement induisant de nombreux transferts d'un poste budgétaire à l'autre. Adopté le 6 mars 2001 par le Conseil communal, le préavis N° 168 présentait le projet de nouvelle centrale dont les buts principaux visaient à améliorer l'efficacité à l'engagement du Corps de police¹⁰. A cet effet, il était notamment prévu de regrouper les trois centrales d'engagement (CEPOL, Police-secours, Police judiciaire) en une seule entité baptisée Centrale d'alarme et d'engagement (CAE). Une partie des policiers de ces trois centrales ont été réunis dans la nouvelle structure, laquelle dépend désormais de la subdivision «Informatique et télécommunication». Il convient de noter que la synergie ainsi obtenue a permis la suppression de tâches redondantes, d'où l'économie de quatre policiers au bénéfice des sections de Police-secours.

2401 Sécurité publique

Six nouveaux postes sont prévus sur douze demandés.

Au poste 2401.318 se trouve la délégation de compétences prévue par le préavis N° 239 et discutée, voire controversée, au Conseil récemment¹¹.

⁹BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 186 ss.

¹⁰BCC 2001, T. I (N° 2), pp. 114 ss.; (N° 3), pp. 234 ss.

¹¹BCC 2002, T. II (N° 14), pp. 433 ss.

250 Service de secours et d'incendie

Il faut souligner qu'un sapeur-pompier est formé en cinq ans. Les douze nouveaux engagés seront formés pour remplacer, au fur et à mesure, leurs collègues retraités ou démissionnaires.

2502 Groupe sanitaire

Nous rappelons que le Groupe sanitaire a été transféré du Corps de police en août 2001.

La présidente: – Merci. Nous prenons donc cette direction.

200 Service administratif

Le **Service des affaires sportives** sera traité sous point 3800, page 79.

220 Service de la police du commerce**2300 Service du contrôle des habitants****240 Corps de police***Discussion*

M. Alain Hubler (POP): – En fait, je propose un amendement, tel qu'introduit par M^{me} Eggi, pour le point 2401. J'espère que j'interviens au bon moment. Vous savez que le POP et Gauche en mouvement est assez pugnace en matière de lutte contre la privatisation. Et cette pugnacité a tendance à se renforcer quand le commandant de police annonce vouloir augmenter la sous-traitance à des polices privées. Dans un souci de cohérence avec les décisions du Conseil communal sur le préavis N° 239, nous présentons donc l'amendement suivant:

Amendement

2401.301 Traitements + Fr. 200'000.–

2401.303 Cotisations
aux assurances sociales + Fr. 13'300.–

2401.304 Cotisations
à la Caisse de pensions + Fr. 30'300.–

Comme il faut bien trouver ces sous quelque part, puisque l'opération est parfaitement blanche, nous ne ferons pas exploser le déficit, mais nous supprimerons – je ne sais pas si c'est le moment de le faire – au point 2401.318 «Autres prestations de tiers», le montant de Fr. 243'600.–

Amendement

2401.318 Autres prestations de tiers –Fr 243'600.–

M. Yves-André Cavin (Rad.): – Permettez-moi de vous inviter à refuser cet amendement. Il va parfaitement à l'encontre de l'esprit de ce préavis N° 239, c'est-à-dire de décharger la Sécurité publique, plus exactement la police, d'un certain nombre de tâches, telles qu'assurer des passages de circulation, pour affecter les policiers à des missions plus spécifiques de surveillance et de sécurité de la

population. Des tâches administratives ou de protection, que l'on pourrait aisément confier, par analogie, aux patrouilleurs scolaires, peuvent parfaitement être dévolues à l'externe. On vient de parler d'effectif de police... Qu'on libère donc ce personnel des tâches simples ne nécessitant pas une formation spécifique. Je vous invite donc à refuser l'amendement qui vient de vous être proposé.

M. Alain Hubler (POP): – Je crois que les choses n'ont pas été très bien comprises. Il ne s'agit pas de supprimer quoi que ce soit au budget de la police. Il s'agit simplement de rapatrier un montant, qui serait attribué à des entreprises privées, dans le giron du Corps de police, qui pourrait ainsi poursuivre ses tâches et les faire d'autant mieux. Est-ce clair?

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Il me semble, après discussion avec quelqu'un dont l'avis peut être qualifié d'autorisé, que l'externalisation de tâches de sécurité publique pose des problèmes de légalité et qu'il ne serait pas établi que l'on puisse déléguer ainsi, à l'extérieur, des tâches assumées normalement par le Corps de police. Je pense qu'il serait bon que la Municipalité s'enquière auprès des services de l'Etat pour savoir ce que l'on peut effectivement faire ou pas, parce que ce n'est apparemment pas licite.

M. Jacques Pernet (Rad.): – Je crois qu'il faut refuser la proposition de M. Hubler. D'abord, parce qu'on a beaucoup de difficulté à recruter des policiers. Puis on se rend compte qu'il y a des tâches mineures – je pense aux 52 hôtels dans lesquels deux policiers vont chercher les bulletins de police chaque soir. Ce n'est vraiment pas leur rôle. D'autre part, des patrouilleurs peuvent régler la circulation aux abords des écoles. Je ne vois pas ce qu'il y a là de gênant, Monsieur Bourquin. Ils font ce travail depuis des décennies. Cela peut donc fort bien se déléguer. Il faut refuser cet amendement.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Je crois que M. Bourquin pose la bonne question. Mais je l'inverserais peut-être. La question que l'on devrait se poser n'est pas de savoir si l'on est en train de déléguer des tâches que la police doit faire pour des raisons légales, mais de se demander plutôt si elle n'a pas, elle, pris des missions qu'elle ne doit précisément pas assumer et pour lesquelles il n'y a pas de bases légales. Ce n'est pas forcément à elle d'assumer ces tâches. C'est peut-être ainsi que devrait se poser la question. Si la réponse était oui, qu'elle ait pris des tâches dont elle ne devrait pas se charger, on pourrait alors vraiment voter cet amendement. Je vous invite à le faire.

M. Grégoire Junod (Soc.): – J'aimerais répondre à M. Pernet, sur un point qui me paraît important. Il parle de faire effectuer une série de tâches administratives par des policiers et de la difficulté de recruter aujourd'hui des policiers. Je voudrais lui dire – et c'est aussi le sens de l'amendement de M. Hubler – que nous ne demandons pas que les tâches soient assumées par des policiers, cela peut être des

civils, mais nous désirons qu'elles soient assurées par du personnel communal, salarié par la Ville de Lausanne. On a déjà eu l'occasion d'en débattre au Conseil communal à la suite de deux interpellations. Nous ne pouvons que répéter qu'il est moins coûteux pour la Commune de faire exécuter ces tâches par du personnel communal, avec la garantie de meilleures conditions de travail. C'est donc beaucoup plus intéressant. Cela permet aussi de maintenir l'unité du Corps de police. Nous sommes attachés à ce principe. L'amendement de M. Hubler tombe extrêmement bien. Il ne s'agit pas de retirer des prestations aujourd'hui déléguées à des privés, mais qu'elles soient effectuées par la police municipale. Voilà le sens de cet amendement. Personnellement, je vous invite à le soutenir.

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Tout d'abord, j'aimerais reconnaître le côté positif de l'amendement de M. Hubler, car il présente l'avantage de ne pas péjorer le budget de la Sécurité publique et du Corps de police en particulier, puisqu'il nous propose une opération blanche. Pourquoi le combattre, me direz-vous?

De façon très habile, ayant constaté l'échec de la précédente résolution sur le même sujet¹², M. Hubler persiste et signe. Il faut surtout restreindre la liberté de manœuvre du Corps de police, peut-on lire entre les lignes. Ce raisonnement va à l'encontre du bon sens. Aujourd'hui, sachez-le, toutes les polices européennes, comme en Suisse, ont entrepris ou entreprennent les mêmes réflexions que nous, soit recenser les tâches effectuées par des policiers, trier celles qui nécessitent un véritable contrôle policier, qui ont un caractère obligatoire et de mission publique, de celles qui pourraient être exécutées par des tiers. Bien sûr que nous nous assurons de le faire en toute légalité, c'est normal.

Les réflexions menées actuellement vont d'ailleurs dans le sens même de celles traitées dans le cadre de Police 2000 par le groupe appelé le Cinquième processus. Des propositions très concrètes ne tarderont pas à être présentées par ce groupe de réflexion cantonal. M. Hubler persiste à vouloir détourner les conclusions du préavis N° 239 en créant des postes de policiers supplémentaires. Encore faudrait-il les trouver, ces policiers! Savez-vous que les écoles vaudoises ou suisses ne sont pas en mesure de répondre à la demande, que nous n'avons pas de places et d'enseignants en suffisance? Soyons réalistes, pragmatiques et permettons au service en question de gérer son budget en lui autorisant une certaine souplesse avec l'enveloppe que vous lui avez accordée d'ailleurs, puisque vous avez voté le préavis N° 239.

A ceux qui auraient la mémoire courte, je rappellerai que ce préavis a été défendu avant moi par mon prédécesseur, le municipal Bernard Métraux qui, sauf erreur, ne s'est pas fait remarquer pour ses positions en faveur d'un libéralisme économique sauvage. Je vous invite donc à rejeter l'amendement – et non à l'accepter, comme un lapsus l'a

fait dire par M^{me} de Meuron – et à nous permettre de gérer au mieux le budget communal.

M. Alain Hubler (POP): – Je suis désolé de devoir intervenir à nouveau, mais je crois que je suis un très mauvais enseignant, puisqu'en dépit de ma pédagogie, certaines choses n'ont pas été comprises. La première, c'est qu'il ne s'agit pas de limiter la marge de manœuvre de la police ou de la Direction de la sécurité publique mais, en fait, de réaffecter dans son budget des montants qui seraient donnés à des tiers pour des tâches précises et fixées. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'engager des policiers pour effectuer des tâches que vous ne voulez pas voir exécuter par des policiers. Il s'agit de vous laisser un budget pour engager du personnel communal en civil, si vous le désirez, ou en uniforme, si vous le préférez, pour effectuer ces fameuses tâches. Il ne faut donc pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. L'amendement est clair. Il s'agit de rapatrier dans votre dicastère un montant que vous pourrez utiliser comme bon vous semble, mais en respectant les décisions du Conseil communal.

M. Grégoire Junod (Soc.): – M^{me} la municipale a fait référence au préavis voté par le Conseil communal. J'aimerais rappeler encore une fois que ce préavis prévoit des délégations de tâches de police lors d'événements ponctuels, des manifestations sportives ou culturelles, par exemple. Or, et c'est bien là tout le problème, cette enveloppe est aujourd'hui utilisée pour des tâches régulières dévolues à la police. Ce n'est donc pas conforme au préavis voté par le Conseil communal et c'est pourquoi il s'agit aujourd'hui de rétablir cette enveloppe comme dépense de personnel au sein de la direction de police. Si la Municipalité souhaite une fois respecter la forme et le fond de ce préavis, elle passera par un crédit supplémentaire et nous expliquera pourquoi elle demande une enveloppe pour des délégations de tâches à des privés. Mais il ne doit pas s'agir de tâches régulières. Or, c'est actuellement le cas. Je vous invite donc à voter cet amendement.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Je crois que nous avons très bien compris ce que M. Hubler voulait dire. Mais je pense qu'il aurait été beaucoup plus simple et rapide, Monsieur Hubler, de clairement dire votre aversion pour le travail effectué par des entreprises privées.

La présidente: – Pas d'autre intervention? M. Hubler a déposé deux amendements, qui sont liés. Je vais donc vous les faire voter ensemble.

Amendement

2401.301	Traitements	+ Fr. 200'000.–
2401.303	Cotisations aux assurances sociales	+ Fr. 13'300.–
2401.304	Cotisations à la Caisse de pensions	+ Fr. 30'300.–

Amendement

2401.318	Autres prestations de tiers	–Fr 243'600.–
----------	-----------------------------	---------------

¹²BCC 2002, T. II (N° 14), p. 442.

Celles et ceux qui acceptent ces amendements sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 41 oui, 39 non et 5 abstentions, vous avez accepté les amendements de M. Hubler.

Madame Longchamp.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Vu le score serré, je demande l'appel nominal.

La présidente: – Y a-t-il cinq voix à l'appui de cette demande? C'est le cas. Votent «oui» celles et ceux qui acceptent les amendements de M. Hubler et «non» celles et ceux qui les refusent, abstentions autorisées, bien sûr.

Appel nominal

Oui: Attinger Doepper Claire, Bavaud Sandrine, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Heidegger Fernande, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Maier Christina, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Mpoys Jean, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rudasigwa Antoine, Salzmann Yvan, Sandri Massimo, Savary Géraldine, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Thorens Adèle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Bergmann Sylvianne, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Dentan Josianne, Fiora-Guttmann Martine, Graf Albert, Grin Nicole, Hoeffliger Anne, Julier Michel, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Ostermann Roland, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Antoine, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Santschi Pierre, Schaller Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard.

Abstentions: Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Salla Béatrice, Tauxe-Jan Michelle.

La présidente: – Par 44 oui, 41 non et 4 abstentions, vous avez confirmé le vote de tout à l'heure, donc accepté ces amendements.

Nous pouvons continuer l'étude du Corps de police. 2404 *Groupe sanitaire* sera traité sous point 2502, page 56.

250 Service de secours et d'incendie
260 Service de la circulation
2900 Service des pompes funèbres officielles

Je vous fais voter le budget amendé de cette direction. Je donne la parole à M. le rapporteur.

M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission permanente des finances vous propose à l'unanimité d'adopter le budget de la Direction de la sécurité publique.

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent le budget amendé de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Une douzaine. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une vingtaine.

La présidente: – Je ne pense pas prendre une autre direction, nous irions trop loin dans la soirée. Nous ne sommes même pas à la moitié du budget et restent encore les interpellations que nous devons traiter demain. Je vous donne donc rendez-vous demain à 19 heures et vous remercie de votre patience.

La séance est levée à 23 h 30.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16